

4 - Orientations budgétaires 2011 - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2011, avant l'adoption du budget primitif prévue au Conseil Municipal du 14 février 2011. Le présent rapport décrit le contexte dans lequel s'élabore le budget, rappelle les grands enjeux auxquels est confrontée la Ville et propose une série de choix stratégiques pour 2011.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2010, nous avons particulièrement insisté sur le contexte incertain dans lequel les Collectivités Locales étaient amenées à construire leur budget : aggravation sans précédent des déficits publics, situation économique fragile et perspectives limitées de reprise, absence de visibilité sur la réforme des finances locales et les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle, annonces fortes de recomposition du paysage institutionnel sans que le débat sur les compétences et les moyens affectés aux acteurs locaux apparaisse véritablement ouvert.

Un an après, où en est-on ? Et dans quel contexte s'élabore le budget 2011 de la Ville ?

On pourrait dire, en simplifiant et en forçant le trait, qu'il ne serait pas incongru de reprendre presque mot pour mot nos interrogations de l'année dernière : les déficits publics fin 2010 seront plus élevés qu'ils ne l'étaient fin 2009 ; la situation économique, malgré les baisses d'impôts consenties, ne s'est pas fortement améliorée, elle paraît même de plus en plus incertaine, au regard des bouleversements que connaît la zone euro ; les annonces de réforme des Finances Locales ne sont qu'une façon comme une autre de répartir la pénurie (gel des dotations de l'Etat, réforme annoncée de la péréquation) ; le Parlement a adopté une réforme des Collectivités Locales dont l'ambition initiale a été fortement réduite et dont tous les observateurs reconnaissent qu'elle va complexifier encore un système institutionnel qui n'en a nul besoin.

Comment dans ces conditions construire un budget responsable et se projeter dans l'avenir, alors que les règles du jeu changent constamment ?

L'exemple de la réforme de la taxe professionnelle est de ce point de vue extrêmement parlant. On peut rappeler les multiples péripéties liées à la mise en place de cette réforme : censure partielle du Conseil Constitutionnel, absence d'évaluation sérieuse des incidences de la réforme, amendements et reports multiples des décisions à prendre par les Agglomérations, effets induits négatifs sur la fiscalité ménage, incertitude sur l'évolution future des ressources de substitution consenties aux Collectivités Locales. On se demande si le summum n'a pas été atteint quand on lit ce qu'écrit Gilles CARREZ, le Président du Comité des Finances Locales et rapporteur général du Budget, le 6 décembre dernier, à la veille de l'examen du collectif budgétaire. Il a estimé que le coût de la réforme pourrait être compris pour l'Etat entre 7 et 8 milliards d'euros, soit près de deux fois le coût estimé initialement à savoir 3,9 milliards d'euros (ce point a depuis été contesté par Mme LAGARDE). Il pointe également les dérapages qui obligent le Parlement à voter des crédits supplémentaires, pour régler les salaires et charges de fin d'année pour les fonctionnaires de l'Etat.

La Ville n'est pas dans cette situation. Et pourtant comme toutes les Collectivités Locales nous dépendons des décisions étatiques, qu'il s'agisse de l'Etat producteur de normes obligatoires, prescripteur de dépenses ou financeur. Il ne s'agit donc pas de vaines polémiques mais d'une question politique récurrente qu'il faut se poser quand on débat des orientations budgétaires de la Ville : **dans quelle mesure l'usager et le contribuable bisontins auront une nouvelle fois à pallier le défaut de solidarité nationale ?**

Depuis 2008, la route que nous suivons est tracée. C'est sans ambiguïté celle de notre programme au service de la Ville et le mandat que nous ont donné les Bisontines et les Bisontins : renforcer l'attractivité de la Ville et de l'Agglomération, accompagner les grands projets de développement, améliorer notre quotidien dans le respect de tous et avec une politique sociale volontaire et assumée, faire du développement durable une préoccupation constante de notre action et renforcer le service public, comme socle de nos politiques. **Le budget 2011 est aussi l'occasion de se placer au cœur de l'actuel**

mandat. Il permet d'assoir un certain nombre de grands projets qui sont en train de redessiner le visage de la capitale régionale. **C'est donc un budget stratégique que nous préparons, pour nous placer d'emblée dans une perspective qui va bien au-delà de 2014.**

Le cadre budgétaire et financier et le tableau de marche qui sont les nôtres nous permettent d'avancer dans cette direction, en nous appuyant sur **une situation transparente et saine**. Les résultats de 2010 devraient le confirmer, au prix d'un effort renouvelé de maîtrise de nos charges et d'optimisation de nos dépenses. Il faut toutefois avoir conscience que ces efforts nécessaires ne sont pas suffisants : le contexte budgétaire évoqué ci-dessus oblige à la mesure et à la prudence, avec le souci de ne pas dégrader brutalement nos marges de manœuvre.

Le rapport d'Orientations Budgétaires 2011 est construit en cinq parties successives :

- I - Le contexte national
- II - Le contexte local
- III - Les politiques municipales en 2011
- IV - Les contraintes et les choix budgétaires
- V - L'actualisation du PPI

I - Le contexte national (données fin novembre 2010)

1. Des perspectives économiques médiocres

A. Une croissance faible en 2011 dans la continuité de 2010

Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que si la reprise économique mondiale est conforme à ses prévisions, elle touche inégalement les différentes régions du monde. Et les risques de dégradation perdurent. La croissance de l'activité mondiale représenterait 4,8 % en 2010. Un tassement pourrait intervenir sur le second semestre 2010, ce qui ramènerait les prévisions de croissance mondiale à + 4,2 % en 2011. **L'activité de la zone euro** a connu une accélération au 1^{er} semestre 2010 (+ 0,8 %), ce qui lui permettrait d'afficher une croissance de 1,4 % sur l'année. Cependant, avec une croissance évaluée à 1,6 % en 2011, elle ne retrouverait pas son rythme d'avant crise (+ 2,3 % en moyenne annuelle entre 1997 et 2007). Des pays comme la Grèce et l'Irlande, après l'épisode de la crise monétaire, connaîtraient une croissance négative, même si certains économistes sont nettement plus pessimistes quant à l'avenir de la zone euro. L'inflation resterait modérée en 2011 (+ 1,5 % selon le FMI, après + 1,6 % en 2010).

En France, on note une reprise modérée. Le PIB progresse au deuxième et au troisième trimestre 2010. Sur l'année, la croissance atteindrait 1,5 %, après - 2,6 % en 2009. Plusieurs facteurs pourraient venir ralentir ce mouvement en 2011 : effet des plans d'austérité de nos voisins sur les exportations françaises, évolution peu dynamique de la consommation des ménages.

Cette dernière repart légèrement au troisième trimestre 2010, **même si la situation du marché du travail et un chômage élevé ne laissent pas présager un fort mouvement de reprise.**

En 2011, la croissance de la consommation des ménages devrait rester mesurée (+ 1,3 % selon le consensus des économistes, après + 1,4 % en 2010).

En revanche, l'investissement productif semble repartir à la hausse, après huit trimestres consécutifs de repli. Après - 8 % en 2009 et - 1,5 % en 2010, l'investissement devrait reprendre en 2011 (estimation à + 2,8 %). Si l'investissement des entreprises privées semble mieux orienté, on note que l'investissement des entreprises publiques enregistre une baisse au troisième trimestre 2010. En 2010, les importations continuent de progresser plus rapidement que les exportations. Le solde commercial se dégrade au troisième trimestre. Sur l'année, il devrait cependant contribuer positivement à la croissance, à hauteur de 0,3 point.

Mais l'incertitude majeure pour le devenir de la zone euro reste sa capacité à assumer les soubresauts de la crise financière, qui ont obligé les Etats et la Banque Centrale Européenne à se mobiliser en 2010 pour garantir la solvabilité de certains de ses membres, la solidité des dettes souveraines et pour défendre l'euro. De ce point de vue, l'évolution de la situation économique est très directement liée à la situation des Finances Publiques et à la capacité des Etats à rassurer les marchés.

Le marché européen des taux d'intérêt de long terme a vu cette année une forte instabilité, avec une chute de plus de 100 points de base dans un contexte d'injections massives de liquidités. Certains Etats européens ont vu leur taux d'emprunt augmenter sensiblement, en raison des déficits et des niveaux d'endettement jugés trop élevés par les marchés. La BCE a indiqué, dans ce contexte, qu'elle allait réduire sa politique de liquidités, pourtant favorable à la relance. De nombreux Etats ont choisi la voie des politiques d'austérité. Le risque inflationniste paraît donc limité en Europe, comme le risque de hausse durable des taux. Toutefois, la chute de l'euro causée par la crise des dettes souveraines de certains pays pourrait obliger la Banque Centrale Européenne à changer de politique. **Le niveau d'instabilité reste donc élevé,** alors que les difficultés budgétaires croissantes des Etats ont un effet pénalisant sur la reprise économique.

Dans ces conditions, les pays européens sont confrontés à un double risque : les plans d'austérité risquent d'accroître les difficultés en freinant la relance, en accroissant les dépenses sociales, pour moins de recettes fiscales. A l'inverse, si les Etats laissent trop filer les déficits, la charge d'intérêts de la dette pourrait devenir insupportable et les politiques budgétaires contreproductives. Cette situation d'incertitude rend très difficile le pilotage budgétaire.

Il faut souligner que les taux d'intérêt restent aujourd'hui à des niveaux exceptionnellement bas, ce qui est favorable pour les ménages, les investisseurs et les Collectivités Publiques. Cependant, les politiques de rigueur pourraient pénaliser à terme le financement des déficits, engendrer une hausse des taux payés sur les dettes souveraines et inciter la BCE à reprendre ses achats de titres d'Etat. Le risque d'inflation et donc de hausse des taux n'est donc pas totalement exclu.

2010 marque donc une certaine amélioration économique, après deux années de recul et « à la veille d'une période plus contrainte », pour reprendre le titre d'une publication récente de Dexia (Novembre 2010).

B. Les perspectives pluriannuelles

Dans ce contexte, la projection sur une période longue est un exercice délicat. C'est pourtant une nécessité pour les Etats et une obligation fixée par Bruxelles, obligation à laquelle les marchés sont particulièrement attentifs.

Dans le projet de loi de programmation des Finances Publiques 2011-2014, le Gouvernement s'engage, comme il l'a fait au niveau européen, à ramener le déficit public à 6 points du PIB en 2011 et à atteindre 3 % du PIB en 2013. Ce programme s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés lors de la deuxième Conférence sur le déficit en mai 2010.

On peut légitimement s'interroger sur l'aspect réaliste d'un tel programme. Le budget 2011 est la première année de l'application du programme d'ajustement structurel présenté par le Gouvernement à Bruxelles en juin dernier. Mais l'objectif est-il atteignable ? Cela supposerait une réduction de 100 milliards d'euros de déficits publics en trois ans. L'effort nécessaire (plus de 4 points du PIB en 3 ans) est sans commune mesure avec le passé. En effet, depuis 2002, les gouvernements

successifs ont réussi à baisser le déficit public au mieux de 0,5 % par an. Jamais, dans l'histoire des Finances Publiques françaises, une telle baisse n'a été réalisée aussi rapidement. L'objectif de 2013 paraît très difficilement atteignable.

C'est d'autant plus vrai que le Gouvernement entend faire porter prioritairement l'effort sur la réduction des dépenses publiques sans augmentation des prélèvements obligatoires. Dans ces conditions, le risque contreproductif d'un ralentissement de la consommation et donc de l'économie, enfin des rentrées fiscales, est presque assuré. Ce cercle vicieux est pointé par une série d'économistes. Rappelons que la politique fiscale suivie par l'actuel chef de l'Etat depuis son élection a représenté **15 milliards de moins values ou de charges nettes pour le budget de l'Etat** si on additionne les mesures décidées depuis 2006 (impôt sur le revenu, allègements contenus dans la loi TEPA, TVA sur la restauration, suppression de la Taxe Professionnelle). **La crise n'explique que moins de la moitié de la dégradation actuelle des Finances Publiques, comme l'a souligné la Cour des Comptes.**

Le déficit structurel des Finances Publiques s'établissait en effet déjà à 3,8 % du PIB en 2007. Et dans ces conditions, la politique consistant à la fois à pénaliser la consommation des ménages via la réduction du pouvoir d'achat et à diminuer les moyens des Collectivités Locales (qui représentent 75 % de l'investissement public) va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire.

Les perspectives économiques et le scénario d'une lente reprise fragilisent encore les simulations de Bercy. Le 18 novembre dernier, l'OCDE a nettement abaissé sa prévision de croissance pour 2011 à 1,6 % au lieu de 2,1 % comme estimée au printemps. Pour l'organisme international, les 2 % ne seraient atteignables qu'en 2012. C'est moins que les prévisions initiales du Gouvernement qui tablait sur un objectif de 2 % en 2011, puis de 2,5 % à partir de 2012. Ainsi, **l'OCDE estime désormais que la performance française sera très légèrement inférieure à celle de la zone euro.** Son scénario est aujourd'hui proche de celui du FMI et du consensus des économistes. Dans ce contexte, «le taux de chômage ne devrait que légèrement baisser» prévient l'OCDE. Cette estimation logique tient compte des fondamentaux de l'économie française, mais aussi de la conjoncture : atonie de la consommation des ménages, fin des mesures de soutien au pouvoir d'achat, effets de la rigueur budgétaire et incapacité à créer des emplois.

On peut donc être raisonnablement inquiet sur la capacité de la France à faire face à la crise économique et financière et sur la sincérité du projet de loi de finances. En tout état de cause, les enjeux sont forts pour les citoyens mais aussi pour les Collectivités Locales.

2. Une fragilisation croissante des Finances Publiques

A. Les finances de l'Etat et les comptes publics

Le Gouvernement s'est fixé une contrainte de double encadrement de ses dépenses pour le budget 2011 : une évolution des dépenses conforme à la norme «zéro volume» c'est-à-dire une évolution égale à l'inflation (+ 1,5 %) et une évolution «zéro valeur» (0 %) hors dette et pensions.

Le projet de loi de finances prévoit pour le budget général des dépenses totales à hauteur de 359,8 milliards d'euros pour 271,3 milliards d'euros de recettes nettes totales. **Le déficit de l'Etat pour 2011 est évalué à 92 milliards d'euros dans le PLF** (en prenant en compte le solde des comptes spéciaux), ce qui représente une nette amélioration par rapport au solde d'exécution prévisionnelle pour 2010 : - 152 milliards d'euros.

Il s'agit d'un niveau jamais atteint et **d'un record sans précédent pour les comptes publics.** En 2010, le déficit public s'est accru sous l'effet conjoint de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses, notamment dans la cadre du plan de relance. Toutefois, le mouvement n'a fait que s'accélérer. **Depuis 3 ans, le déficit budgétaire a été accru de près de 70 milliards d'euros (soit 2 000 € par foyer, retraités compris).**

La dette publique a été doublée en 5 ans, les déficits sociaux se sont considérablement accrus et le déficit budgétaire a atteint près de 8 % du PIB. Le financement de la dette de la France est désormais soumis à la pression des agences de notation et aux mouvements d'humeur des marchés.

Le budget 2011 (avec les fortes réserves qu'on peut y apporter), s'inscrit dans la trajectoire retenue par la loi de programmation 2011-2014 pour résorber progressivement les déficits.

En 2011, dans un contexte non assuré (cf ci-dessus), le solde public se redresserait à 6 % du PIB, grâce notamment aux premières mesures de limitation des dépenses, de réduction des niches fiscales et sociales et en raison de la fin des mesures de gestion de crise (plan de relance et surcoût «temporaire» pour l'Etat de la réforme de la TP). L'OCDE a fait part de prévisions de croissance moins favorables. La Commission Européenne est elle aussi sur une trajectoire d'assainissement des Finances Publiques moins prononcée que les engagements pris par Paris. D'une façon générale, **si l'OCDE et le FMI considèrent que la France sera malgré tout en mesure d'atteindre ses objectifs en 2011 avec une croissance faible, le véritable enjeu est sur les années 2012 et suivantes.**

Un «tour de vis» est inéluctable à cette échéance et le retour à l'équilibre des Finances Publiques est peu probable.

Programmation pluriannuelle des Finances Publiques (source : PLF pour 2011)

Déficit public au sens de Maastricht						
En % du PIB	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total administrations publiques	- 7,5	- 7,7	- 6,0	- 4,6	- 3,0	- 2,0
Administrations publiques centrales	- 6,0	- 5,6	- 4,0	- 3,1	- 2,1	- 1,5
Administrations de Sécurité Sociale	- 1,3	- 1,7	- 1,5	- 1,2	- 0,8	- 0,5
Administrations publiques locales	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,2	0

Ces chiffres montrent clairement la dégradation constatée sur 2009 et 2010 et le redressement «illusoire» ou «volontariste» (au choix) des années suivantes. Il montre aussi **la part résiduelle des administrations publiques locales dans les déficits publics** (elles votent leur budget en équilibre), ainsi que le chemin de «redressement» qui leur est imposé. Compte tenu de l'inflation prévisionnelle, le résultat affiché n'est pas atteignable sans **une réduction des budgets**, traduction logique de la politique programmée de réduction des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

Pour ce qui concerne la dette publique, celle-ci a fortement augmenté en 2009. Elle augmente encore fortement en 2010. Elle devrait atteindre pour l'ensemble des administrations publiques 82,9 % du PIB en 2010, après 78,1 % en 2009 (soit une hausse de 5 points en un an, après une hausse de 10 points de PIB entre 2008 et 2009). Ces chiffres considérables reflètent la réalité de la fragilisation des dépenses publiques et elles constituent une véritable «bombe à retardement» trop longtemps négligée. La dette n'est en effet que le résultat de l'accumulation des déficits publics antérieurs.

Pour mémoire, d'après les prévisions inscrites dans le projet de loi de programmation, après un pic à 87,4 % du PIB en 2012, la dette publique devrait décroître pour s'établir à 86,8 % du PIB en 2013, puis 85,3 % du PIB au terme de la période de programmation (la valeur limite fixée par le traité de Maastricht était de 60 % du PIB).

Quant à la dette des administrations publiques locales, elle atteignait 8,2 % du PIB en 2009, soit seulement 11 % du total de la dette publique.

B. Les finances des Collectivités Locales

Si l'on en croit la note de conjoncture publiée fin novembre par Dexia, **les finances des Collectivités Locales se sont améliorées en 2010. Mais c'est pour l'essentiel dû à deux facteurs : le ralentissement de l'investissement et la reprise du marché immobilier, dans un contexte de taux toujours très bas.**

En 2010, c'est **la très forte progression des droits de mutation (+ 32 %)** qui aura permis de soutenir l'évolution des recettes courantes (192 milliards, + 4 % après + 2,7 % en 2009). Hors cet effet conjoncturel, l'évolution des autres ressources de fonctionnement est négative. C'est le signe de la fragilité des équilibres budgétaires. Ainsi, le produit des autres taxes (qui comprend en 2010 le versement de la compensation relais suite à la réforme de la TP) décélère, du fait du ralentissement des bases et d'une hausse mesurée des taux d'imposition (+ 1,8 % sur la taxe d'habitation et les taxes foncières, toutes Collectivités confondues). Cette **modération fiscale** contraste avec l'exercice précédent. Dans le même temps, les dotations de l'Etat (46,2 milliards d'euros) progressent de + 0,7 %. Il s'agit d'une moyenne qui traduit le fait que l'indexation des concours financiers de l'Etat est désormais limitée à la moitié de l'inflation.

L'évolution des dépenses de gestion s'infléchit légèrement (+ 3,8 % en 2010 après + 4,3 % en 2009), du fait de la fin des transferts de personnels liées à l'acte II de la décentralisation. Cette moindre progression est essentiellement due aux dépenses de personnel. Toutefois, **l'inquiétude est de mise concernant les dépenses sociales qui ont augmenté de 7 %**. On note les effets de la crise économique et le coût du passage en année pleine du RSA.

L'épargne de gestion progresse (+ 4,7 % soit 39,4 milliards d'euros), comme l'épargne brute. Cette dernière bénéficie d'une nouvelle baisse des charges d'intérêts (- 5,4 % en 2010 après - 11 % en 2009). L'amélioration des recettes de fonctionnement s'explique pour l'essentiel par les droits de mutation. Cela représente 2,2 milliards pour les communes et pour les départements (principaux bénéficiaires).

Dans un tel contexte, les Collectivités Locales ont plutôt choisi de ralentir leurs investissements en 2010. Le total de **l'investissement local** est évalué à 51,7 milliards d'euros en 2010, soit - 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les analystes l'expliquent par le contrecoup du plan de relance mais surtout par une politique prudentielle. Cette évolution inquiète les professionnels de la construction. Dans le détail, la baisse de l'investissement est principalement liée au recul de 11,7 % des dépenses des Départements, qui n'avaient cessé d'augmenter leurs dépenses depuis 1998. Les Régions ont aussi réduit leurs investissements de 8,8 %.

Fin 2010, l'encours de dette des Collectivités locales est évalué à 138,3 milliards d'euros.

S'agissant plus spécifiquement des communes, ces tendances sont à nuancer. Si les recettes progressent effectivement, il faut noter un ralentissement de la croissance des bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 2,5 % et + 3,1 % respectivement en 2010). Les communes ont également encaissé la compensation relais en lieu et place de la TP. Son produit est en baisse. La dotation globale de fonctionnement (16,6 milliards d'euros) est en légère baisse (- 0,4 %). **Globalement, les dotations de l'Etat versées aux communes sont en baisse de 0,6 % en 2010.**

Pour ce qui concerne les dépenses communales, on peut souligner : une croissance des dépenses de personnel proche de celle de 2009 (+ 2,4 % contre + 2,2 %) et un ralentissement des autres dépenses de gestion (+ 1,2 % contre + 2,3 %). La baisse des charges d'intérêts est confirmée, ce qui a pour effet d'améliorer le ratio de l'épargne brute. Enfin, **les investissements communaux** (24 milliards d'euros en 2010) **sont quasi stables** (- 0,3 %) après une année de hausse (+ 3,6 % en 2009). On peut rapprocher ce résultat de la décision de l'Etat d'avancer le versement du FCTVA dans la cadre du plan de relance, ce qui n'a eu qu'un effet ponctuel.

Nous verrons ci-après que les résultats de la Ville en 2010 devraient être conformes à ces grandes tendances générales, même si nos performances en investissement devraient être plus favorables.

Dans l'ensemble, ces premiers résultats sont plutôt en demi-teinte. Ils traduisent une réelle prudence. Les contraintes actuelles sur les Finances Publiques ont un effet direct sur les budgets locaux. La décision de l'Etat de geler les dotations aux Collectivités Locales dans le projet de loi de finances 2011 n'est pas de nature à redresser la tendance sur l'investissement. Car qui dit gel dit de fait baisse des dotations en euros constants, indépendamment des mécanismes d'ajustements propres à la loi de finances. Ainsi les dotations qui constituent les traditionnelles variables d'ajustement de la loi de finances devraient encore cette année connaître une baisse de 7 % au niveau national.

Il est certain que ce mouvement se prolongera dans le temps. Nous sommes en train de vivre un changement d'époque avec un argent public qui va devenir de plus en plus rare. Cela doit obliger les Collectivités Locales à toujours plus de performance, d'autant que les effets d'autres réformes sont à venir (réforme fiscale avec la réforme des valeurs locatives, effets de la réforme territoriale, réforme de la dépendance par exemple).

II - Le contexte local

1. La situation à mi mandat

En préparant le budget 2011 nous nous trouvons à mi-chemin du mandat que nous ont confié les Bisontines et les Bisontins.

A. Nos engagements sur le mandat 2008-2014

Depuis 3 ans, les projets que nous construisons et les actions que nous menons s'inscrivent dans le cadre du projet de mandat.

Certes, les conditions économiques et sociales ont évolué, de nouvelles urgences sont apparues, d'autres opportunités aussi, mais le cadre général de notre politique reste d'actualité. Il est même conforté par les attentes de nos concitoyens, dans une période de crise durable, marquée par le repliement sur soi et une attente forte vis-à-vis des Pouvoirs Publics. Nous avons choisi le service public, fait le choix de la proximité et de la solidarité. Et nous nous appuyons sur une analyse partagée avec nos partenaires, avant tout avec le Grand Besançon.

Ce programme, que va encore décliner le budget 2011, identifiait une série d'engagements regroupés selon les thématiques suivantes :

- une capitale régionale au cœur du Grand Besançon : travail constant avec le Grand Besançon pour le développement économique du territoire, construction de l'axe Rhin-Rhône appuyé sur l'axe de la future LGV.

- une Ville d'avenir pour l'emploi : développement de nos zones économiques, accent mis sur l'insertion et l'économie solidaire, soutien au commerce et à l'artisanat, reconversion des sites industriels.

- Besançon, une Ville de fraternité, d'égalité et de santé : soutien aux étudiants, présence auprès des personnes âgées, politique du handicap, politique de santé et aide aux plus démunis via le CCAS.

- La Ville du développement durable et du bien vivre : accélération de notre politique de maîtrise énergétique, construction d'éco quartiers, préservation et mise en valeur de nos ressources naturelles.

- Une Ville nature : valorisation des espaces verts au cœur de la Ville, politique des jardins familiaux, protection de la biodiversité.

- Des logements de qualité pour tous : respect d'un urbanisme de qualité, partenariat avec la CAGB et les bailleurs sociaux pour plus de mixité et des logements à la hauteur des besoins.

- Besançon, Ville paisible : une Police Municipale de proximité, renforcement des actions de prévention et d'accompagnement, protection contre les risques naturels.

- La mobilité dans la Ville : accompagnement de la réalisation du TCSP, politique de stationnement responsable, encouragement des modes doux.

- Besançon, Ville des enfants et des familles : lutte contre la fracture numérique, accueil de tous, qualité de la restauration scolaire.

- Une Ville animée et citoyenne : des équipements publics au service des quartiers, de nouvelles interventions en direction de la jeunesse, partenariat avec les associations.

- Besançon, Ville étudiante : modernisation des équipements universitaires, soutien à la recherche et à la vie étudiante.

- Besançon, Ville touristique : valorisation de l'atout que représente l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, renforcement de l'offre touristique.

- La desserte de la Ville : développement du pôle Viotte, poursuite des études et opérations d'aménagement.

- Le grand programme de petits travaux : poursuite des travaux et des interventions de proximité, embellissement de la Ville.

- Besançon, Ville sportive : soutien au sport de masse et au sport de haut niveau, poursuite de la modernisation des équipements sportifs, participation aux événements sportifs.

- Le numérique : développement des espaces numériques, mise en place d'une e-administration.

- Une Ville ouverte à l'international : soutien à la coopération décentralisée, au partenariat et à l'éducation au développement.

- Besançon, une Ville de culture : développement du spectacle vivant, patrimoine culturel, projet de Cité des Arts, nouvelles formes culturelles.

B. Les premières réalisations

Sur 2008-2010, nous aurons réalisé un effort d'investissement exceptionnel en mobilisant 156,7 M€ pour le développement de la Ville (budget principal et budgets annexes), sans dégrader les comptes de la Collectivité et en garantissant aux Bisontines et aux Bisontins le maintien d'un niveau de service élevé.

Le premier bilan de notre action est donc positif, même s'il met en évidence des projets qui sont à poursuivre, d'autres à conforter ou à construire dans les trois prochaines années. Nous nous attachons à réaliser notre projet, avec la même détermination que nous avons mise à le défendre et à le faire adopter.

Ce rapport est l'occasion de dresser **un premier tour d'horizon** (même incomplet) des réalisations menées depuis trois ans.

Dans le domaine économique, nous nous sommes attachés à renforcer les liens avec le Grand Besançon, à construire un projet autour de l'inscription de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO et à bâtir un schéma complet de développement touristique. Nous avons aussi travaillé à mieux faire connaître Besançon et mené une série d'actions en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des marchés (renforcement de l'Office du Commerce, rénovation du Centre Commercial des Epoisses,

adoption du droit de préemption urbain, mobilisation de la SAIEMB sur Battant). Nous avons continué à travailler à la reconquête des friches industrielles et militaires (Prés de Vaux, Caserne Vauban, Polygone). Nous mettons l'accent sur les infrastructures et les équipements avec des dossiers comme le tramway, le pôle Viotte ou la ZAC Pasteur, tout en nous préoccupant de l'emploi (priorité donnée à l'économie sociale et solidaire). La Ville mobilise ses partenaires et contribue à les renforcer (par exemple : restructuration de la SAIEMB et nouvelle vitrine donnée à l'Office du Tourisme avec un budget majoré).

Dans le domaine de la solidarité, nous avons aussi renforcé la Mission Locale et le PLIE, en les rapprochant du Grand Besançon. La Ville et le CCAS ont confirmé leur intervention prioritaire en matière d'urgence sociale à travers la mise en œuvre du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) qui conforte par délégation de l'Etat et grâce aux moyens complémentaires de la Ville, le service public de l'hébergement d'urgence. En rénovant les locaux du Fourneau Economique (Boutique Jeanne Antide), en engageant la construction du Forum et en y intégrant des Lits Halte Soins Santé, la Ville fait preuve d'un volontarisme politique qui dépasse largement ses propres obligations légales dans un domaine de compétence qui relève principalement de l'Etat. De même, nous avons continué à accompagner de près nos partenaires associatifs de l'aide alimentaire, notamment les Restaurants du Cœur, l'association «les uns pour les autres» à la Grette ou la Régie de quartier à Planoise, pour garantir et améliorer les conditions de distribution alimentaire et d'accompagnement des personnes. Au-delà de la réponse à l'urgence sociale, la Ville a également confirmé son partenariat avec le Département sur l'insertion, en particulier dans la mise œuvre du RSA. Un Plan Local de Lutte contre la Précarité des Jeunes a été mis en place et le CCAS expérimente un nouveau dispositif de microcrédit. Deux nouveaux espaces publics numériques ont été ouverts depuis 2008. Nous avons aussi créé les Ateliers Santé Ville et développé notre action en faveur de la santé publique.

L'accompagnement des personnes fragiles et en perte d'autonomie est une autre priorité. Nous avons ouvert et développé la Maison des Seniors, conforté le service public de l'aide à domicile et restructuré l'offre de service en Logements-Foyers, tout en diminuant substantiellement les loyers pour les rendre accessibles au plus grand nombre. La modernisation des Logements-Foyers se poursuit. Sur le handicap, le schéma de mise en accessibilité se poursuit activement sur l'ensemble de ses volets (Voirie, Transport, Etablissements, Logement) et le CCAS a largement accompagné le CHAT pour faire face à la crise.

Dans le domaine de l'environnement, la Ville s'est très clairement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique (label européen Cit'Energie, diagnostics thermiques, prêts de matériels). La Ville est signataire de la Convention Européenne des Maires et nous achevons l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial. Un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables (lanternes basse consommation, chaufferies bois) a été initié. Et la Ville travaille au projet de nouveaux ecos quartier (dont celui des Vaïtes). L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une politique volontaire de protection de la biodiversité. La Ville d'ailleurs a été distinguée en 2010 pour ses réalisations.

La protection de la ressource, des espaces publics, verts et naturels est une préoccupation constante. C'est plus d'un millier de branchements au plomb qui ont été renouvelés depuis 2008. Nous avons aussi lancé un nouveau schéma directeur sur Port Douvot, réalisé une série de bassins d'orage (Vieilley par exemple). De nouveaux parcs et jardins ont été aménagés (de l'ordre de 5 par an). Des opérations originales sont menées comme la réintroduction de la vigne, sur Chailluz ou les Collines. Nous avons aussi amélioré la propreté de la Ville (lutte contre les déjections canines).

Nous avons aussi inscrit le **cadre de vie** dans la révision du PLU initié en 2009, amélioré l'offre de logements sur la Ville avec des opérations comme Vallon du Jour. La Ville est aussi fortement impliquée dans la politique de l'habitat et dans la recherche de la mixité sociale et urbaine. Ces préoccupations se retrouvent dans les PRU des Clairs-Soleils et de Planoise, mais aussi dans la charte signée avec les organismes HLM. Le souci de cadre de vie, c'est aussi un renforcement de la cellule graffitis et le renouvellement de notre confiance à Proxim'cité.

La sécurité, la prévention et la tranquillité des habitants nous ont aussi mobilisé : signature du Contrat Local de Prévention et de Sécurité en 2008, réorganisation et renforcement des moyens affectés à la Police Municipale, convention avec la Police Nationale, mise en place des correspondants de nuit, nouvelles zones 30, nouvelle charte des bars, développement de la prévention spécialisée à Battant notamment.

S'agissant des déplacements, une grande part de notre énergie a été consacrée depuis le début de ce mandat à faire aboutir le projet de tramway porté par le Grand Besançon. Mais les projets ont aussi concerné le PAE de Châteaufarine, le remodelage de certaines lignes GINKO, la définition d'une nouvelle politique de stationnement, l'approbation de la construction de nouveaux parkings sur Pasteur et sur le site du CHU. Nous avons aussi renforcé la sécurité du parking Cassin, développé de nouvelles pistes cyclables (notamment le long du Doubs), mis en place Autocité.

L'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse est aussi un point important : rénovation de plusieurs crèches (Saint-Ferjeux, Planoise, Clairs-Soleils) et augmentation de la capacité d'accueil des haltes garderies, renouvellement du label «Ville amie des enfants», décerné par l'UNICEF, poursuite du programme pluriannuel de rénovation des écoles, amélioration de l'offre socioculturelle pendant le temps périscolaire et extrascolaire, renforcement de l'accompagnement éducatif avec le PRE, extension de Besançon.clic, mise en place de «Vital'Eté», ouverture de nouveaux lieux comme le Centre Martin Luther King et les Bains Douches depuis 2008.

Développer **l'échange et le lien social** c'est aussi renforcer la démocratie participative. En 2009, nous avons installé les Conseils Consultatifs d'Habitants. Avec l'ouverture de nouvelles salles (Montboucons, Tilleroyes) nous avons réaffirmé notre soutien à la vie associative. La priorité est de favoriser le lien social dans tous les quartiers et de participer au maintien des liens familiaux. Cette réflexion s'est aussi alliée à la redéfinition de nos relations avec les Maisons de Quartiers et à la mise en place de projets sociaux de territoires. Nous avons aussi renforcé la Mission de Lutte contre les Discriminations pour faire connaître la charte de la diversité. La Ville a aussi ciblé son action en matière de coopération internationale.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ont constitué une autre de nos préoccupations fortes. La Ville a soutenu l'Université de Franche-Comté au titre du plan Campus, du Grand Emprunt et du PRES. Nous avons confirmé notre appui à l'ENSMM, à l'ERBA et au CLA, ainsi que notre politique de bourses et de thèses. La Ville a aussi initié une campagne en direction des étudiants et mis en place Vélocampus. Elle est fortement mobilisée sur les projets d'investissement inscrits au CPER (Cité Canot, UFR Médecine, MSH par exemple).

Dans le domaine sportif, la Ville a soutenu (y compris dans des périodes difficiles) les clubs professionnels et les pratiques amateurs. Ce soutien se poursuit avec un cadre contractuel renouvelé. Nous avons mis en place des ambassadeurs du sport et lancé un programme pluriannuel de renouvellement des équipements sportifs. Des interventions lourdes nous ont mobilisés sur la Malcombe ou sur le site Léo Lagrange. Nous avons mis en place des opérations comme «Vital sport», «Place au Sport» ou le «Raid Handifort» en direction des personnes handicapées.

En matière culturelle, la Ville a redéfini sa politique depuis le début du mandat, en construisant un schéma approuvé en 2010. La création et la diffusion y trouvent toute leur place. Elles peuvent s'appuyer sur le soutien aux artistes, mais aussi sur la livraison de nouveaux équipements (SMAC) ou la redynamisation de structures existantes (ERBA). Le développement de l'art contemporain (Fonds d'Embellissement Urbain), la mise en valeur des collections des Musées (nouveau projet de Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie) participent de ce mouvement. C'est le cas aussi de la culture scientifique et technique (projet de Jardin Botanique). En 2010, nous avons aussi finalisé la création du nouvel établissement public de la Citadelle. La Ville a aussi mis en place un nouveau service d'Archéologie Préventive et reste mobilisée sur la valorisation de son patrimoine (Vauban, Église Sainte-Madeleine, Hôtel de Ville par exemple).

Dernier point : la qualité du service public. Nous avons refondu le site Internet de la Ville et nous nous sommes engagés dans la charte Marianne. Nous avons aussi réorganisé l'accueil des Bisontines et des Bisontins, modernisé les locaux et les équipements municipaux (Formalités Administratives, Education par exemple). Enfin, nous avons considérablement accru le champ des services mutualisés avec les Ressources Humaines.

2. Les comptes de la Ville

La Ville, comme le Grand Besançon, a signé avec l'Etat une Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) qui formalise un certain nombre d'objectifs communs entre la Collectivité et la Direction Régionale des Finances Publiques. A ce titre, la DRFIP a rendu en août 2010 une étude rétrospective sur l'analyse financière des comptes de la Ville pour la période 2007-2009. Elle met en évidence une série de points forts et de points de vigilance.

A. Les points forts de l'analyse financière

Les points forts sont ainsi résumés :

«La Ville de Besançon conserve une réelle maîtrise de ses charges financières et a pu les maintenir à un niveau très inférieur à la moyenne observée à l'échelon national pour les communes appartenant à la même catégorie démographique. Sur la période étudiée, les ressources fiscales sont en augmentation de 3,8 % grâce au dynamisme des impôts locaux (+ 8,5 %). La progression des impôts locaux entre 2008 et 2009 mérite aussi d'être soulignée dans la mesure où celle-ci est de 5,5 %. Au cours de ces deux exercices, la Ville a mené une réelle politique de dynamisation de ses bases d'imposition, en particulier pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En 2007 et 2008, la CAF (Capacité d'Autofinancement) nette a progressé de 21,9 %. Bien que l'épargne brute s'infléchisse en 2009, la Ville de Besançon parvient à faire progresser son autofinancement net. Rapportée en euros par habitant, **sa capacité d'autofinancement nette reste très nettement supérieure à la moyenne de comparaison.** L'écart s'est même creusé entre 2007 et 2009 : en 2007, la Ville de Besançon disposait d'un autofinancement net, supérieur de 40 €/h par rapport à la moyenne. En 2009, la différence est de 67 €/h.

Les dépenses d'équipement, après un ralentissement en 2007, connaissent une reprise significative en 2009 qui intervient dans le cadre du plan de relance, dans lequel la Ville de Besançon s'est fortement engagée.

La structure de financement de ses investissements reste saine : la Collectivité est vigilante par rapport à son niveau d'endettement et dans le recours à de nouveaux emprunts. Le volume de dette s'est réduit de 3 M€ entre 2007 et 2008 et reste stable en 2009. Exprimé en euros par habitant, l'encours est nettement inférieur au niveau moyen constaté à l'échelon national. La Ville conserve des indicateurs d'endettement proches de la médiane et en tout état de cause, bien inférieurs au seuil d'alerte.

Au niveau de la structure du bilan, les ressources propres de la commune se sont renforcées régulièrement au cours de chaque exercice. La Collectivité bénéficie ainsi d'un solide haut de bilan. Et le fonds de roulement de la Collectivité permet d'assurer 25 jours de dépenses de fonctionnement soit 13 jours de plus que la moyenne nationale».

Cette analyse indépendante confirme les éléments communiqués au Conseil Municipal lors de l'examen des rapports budgétaires (orientations budgétaires, BP, CA). Même si les données d'analyse financière sont à apprécier sur la durée et les comparaisons à relativiser, les constats de la Direction Régionale des Finances Publiques mettent en évidence : des fondamentaux sains, un niveau d'autofinancement supérieur à la moyenne, un volume significatif de dépenses d'équipement et un niveau d'endettement maîtrisé, correctement calibré par rapport à la structure financière de la Ville.

Les données relatives à l'exécution du budget 2010 devraient confirmer ces analyses. A la date de la rédaction de ce rapport, les opérations budgétaires ne sont pas terminées. Il est toutefois possible d'approcher le compte administratif prévisionnel.

Celui-ci devrait confirmer la maîtrise de nos principales charges de fonctionnement, avec une évolution des dépenses de personnel égale à 2 % à périmètre constant et une évolution négative pour les crédits d'exploitation.

En revanche, les dépenses contraintes (énergie, carburant par exemple) devraient continuer à progresser de près de 2,9 %.

Le compte administratif devrait aussi confirmer un niveau élevé de dépenses d'équipement, plus de 46 M€. Le volume d'emprunt mobilisé s'établira quant à lui à 14 M€ sur le budget principal. La capacité de désendettement restera inférieure à 4 ans.

Globalement les recettes devraient progresser en raison notamment de recettes exceptionnelles (cessions, indemnités d'assurance) et imprévues (reprise des droits de mutation sur le second semestre 2010).

Dans ces conditions, l'épargne brute réalisée devrait évoluer positivement, confortant ainsi la structure financière du budget.

B. Les points de vigilance

L'étude de la Direction Régionale des Finances Publiques mentionne des points forts, mais aussi une série de points à surveiller. On peut les citer intégralement :

«Les charges de personnel participent à hauteur de 58 % aux dépenses réelles de fonctionnement. Le poids de ces charges s'avère supérieur au poids moyen constaté pour des villes de taille similaire. Toutefois, le constat doit être nuancé par la part prépondérante du mode de gestion en régie directe qui caractérise la Ville de Besançon.

Les autres charges réelles (achats et charges internes, impôts et taxes, autres charges de gestion courantes et charges exceptionnelles) augmentent d'environ 10 %. Les achats et charges externes, en euros par habitant, deviennent en 2009 supérieurs à la moyenne observée pour les communes de taille similaire. L'évolution de cette rubrique de dépenses doit être atténuée par le fait qu'elle s'explique pour partie par l'effort de la Municipalité quant à l'entretien de son patrimoine.

En revanche, une réflexion est à poursuivre sur la tendance des autres charges qui ne relèvent pas de la politique d'entretien. Les charges réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les produits. En conséquence en 2009, la CAF brute, après un pic en 2008, revient à un niveau inférieur à celui de 2007.

Le niveau du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal confirme la faiblesse des marges de manœuvre en matière fiscale. La pression fiscale exercée par la Ville s'avère légèrement supérieure à la moyenne nationale. Les taux d'imposition pratiqués sont plus élevés que la moyenne des communes appartenant à la même catégorie démographique».

L'analyse ci-dessus est intéressante car elle met bien en parallèle la nécessaire maîtrise des charges de fonctionnement et les contraintes subies ou supportées volontairement par la Ville.

Les choix de gestion (régie directe) et les choix politiques (le niveau de service rendu) ont évidemment un coût. De ce point de vue, l'impôt constitue naturellement un mode de financement privilégié (mais pas excessif). L'importance de ces charges suppose aussi un pilotage extrêmement rigoureux pour éviter tout dérapage budgétaire.

Il faut rappeler que **les leviers d'action** sont peu nombreux. Si les dépenses de personnel représentent plus de 55 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, près de 25 % des recettes correspondantes relèvent de subventions et dotations de l'Etat et près de 40 % sont issues des impôts locaux. Les moyens d'intervention de la Ville sont donc limités, d'autant plus (ce que dit indirectement l'étude) lorsque le tissu fiscal dénote une capacité contributive inférieure à la moyenne (ce qui implique des taux plus élevés) et que **la Collectivité doit assurer un certain nombre de charges obligatoires, en tant que ville centre.**

C'est pourquoi, les constats favorables évoqués au point précédent sont indissociables des «points à surveiller», comme l'analyse rétrospective l'est aussi des orientations et de la stratégie à retenir sur les prochains exercices.

L'annexe 1 du rapport présente, comme l'année précédente, une version actualisée du tableau établi depuis 2004 et qui récapitule pour la Ville **le coût des désengagements de l'Etat et des mesures unilatérales** dont elle a à supporter les conséquences financières. Il n'est pas inutile de rappeler que le total cumulé jusqu'en 2010 représente 10,1 M€ soit 1,7 M€/an, l'équivalent de près de 2,5 points d'impôts.

Enfin, pour compléter l'information des élus municipaux, **l'annexe 2** présente une analyse rétrospective en dépenses et en recettes (budget principal et budgets annexes) sur les cinq derniers comptes administratifs. **L'annexe 3** récapitule les simulations des CA projetés jusqu'en 2015 et issus de la prospective budgétaire. La stratégie de la Ville et les hypothèses posées sont rappelées dans la 4^{ème} partie du rapport consacrée aux choix stratégiques du projet de BP 2011.

III - Les politiques municipales en 2011

Le développement durable reste le fil directeur de notre action, quels que soient les projets concernés.

1. Les grands projets de développement

A. Les dossiers majeurs

Le projet de budget 2011 mettra en valeur la poursuite de notre effort d'investissement en faveur du développement de la Ville et de l'Agglomération. Au BP 2010, le total des crédits inscrits pour les dépenses d'équipement était de 42,3 M€. Ces dépenses progresseront en 2011 pour accompagner les grands projets en cours qui vont progressivement redessiner la Ville et renforcer son attractivité.

2011 constituera en effet une date clé pour plusieurs dossiers importants : arrivée de la LGV à Besançon en fin d'année, fin de la concertation et démarrage effectif des travaux du tramway sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon, premiers travaux de restructuration du Pôle Viotte, poursuite de la construction du Pôle Culturel autour du CRR et de la Rodia, début des travaux de réalisation du parking au sein de l'opération des Passages Pasteur, renforcement de Temis Santé et du CHU avec le futur Institut de Cancérologie.

Dans chaque cas, il s'agit d'opérations lourdes initiées depuis plusieurs années et dont les Bisontins commencent à voir la traduction opérationnelle. Elles participent toutes d'une même volonté : **construire l'avenir pour assurer le développement de la capitale régionale**, dans un contexte de concurrence croissante entre les territoires. Ces projets s'inscrivent dans l'axe de coopération du réseau métropolitain Rhin-Rhône qui devrait se trouver renforcé par l'arrivée de la LGV en Franche-Comté. Il est important que le territoire du Grand Besançon y trouve toute sa place, que ses habitants, ses entreprises, ses chercheurs et ses étudiants en profitent pleinement. C'est pourquoi nous travaillons autant à renforcer les coopérations avec nos voisins qu'à mettre en valeur nos atouts et nos savoirs faire.

Ainsi, la Ville et l'Agglomération continueront avec la Région Franche-Comté à accompagner les efforts de structuration et de coopérations menés par **l'Université de Franche-Comté**. Le budget prévoira notamment une participation financière à la constitution de la Fondation initiée avec l'Université de Bourgogne. Nous continuerons à assumer nos engagements au titre du CPER et nous serons attentifs à toute possibilité de révision qui permettrait de porter des projets universitaires sur lesquels doivent se réunir l'ensemble des collectivités franc-comtoises.

En 2011, la Franche-Comté célèbrera **l'arrivée de la LGV** et la Ville s'associera, avec le Grand Besançon à la campagne de communication nationale portée par la Région de Franche-Comté. C'est un effort financier important mais aussi une opportunité unique de faire connaître les atouts du Grand Besançon, alors que la grande vitesse redessine les distances et les espaces géographiques au profit de ceux qui savent en profiter. La Ville accompagne l'Agglomération dans les discussions avec nos partenaires pour la desserte du système à deux gares Auxon/Viotte. Les discussions avec la SNCF devraient être conclues en 2011 pour le montage financier du projet complet de restructuration du Pôle Viotte. D'ores et déjà, la Ville est financièrement engagée dans la première tranche de réalisation du pôle multimodal avec la réalisation du passage souterrain, le débouché Nord et la restructuration des espaces publics. La Région Franche-Comté a confirmé son soutien pour l'accompagnement de ce projet, comme le Grand Besançon, en cohérence avec l'arrivée du tramway sur le parvis Sud.

En 2011, plus de 8 M€ devraient être consacrés à une série d'aménagements et de **restructurations urbaines, autour de projets dont l'impact sera ensuite démultiplié par la future ligne de tramway**. Parmi les réalisations les plus significatives, on peut citer la restructuration de l'entrée du CHU et les aménagements du secteur Diderot. On peut y ajouter les plus de 3 M€ qui seront consacrés à l'opération Pasteur en 2011. Il s'agit en effet d'une opération lourde qui participe directement au renforcement du potentiel de développement du Centre-Ville.

Un autre chantier majeur est à rappeler : celui du Pôle Culturel sur le secteur des Prés de Vaux. 2011, c'est l'année d'ouverture de la Rodia et la livraison d'un nouveau lieu de création avec la fabrique culturelle que nous mettons en place sur le site de l'ancienne usine Supérieur. Le projet de Cité des Arts et de la Culture s'inscrit dans cette logique.

B. Les projets d'urbanisme

Les grands projets constituent des pôles importants pour le développement de la Ville. C'est le cas aussi des grandes opérations d'aménagement urbain qui se poursuivent en 2011.

Ainsi la Ville continue à être fortement engagée dans **les deux programmes de rénovation urbaine (PRU) de Planoise et de Clairs-Soleils**. Nous y mobiliserons des sommes importantes. La dimension des PRU ne se mesure pas uniquement à la redéfinition des espaces urbains, ni même à l'amélioration des conditions de logement et de vie de ses habitants. C'est tout un projet de quartier que nous soutenons. Sur Planoise, l'accent sera mis en 2011 sur les travaux de reconstruction de la crèche, rue d'Artois. Nous travaillerons aussi, comme nous y sommes engagés, à un nouveau projet de développement sur le secteur de Cassin en y intégrant l'avenir du centre commercial, avec la SAIEMB. Sur Clairs-Soleils, les réalisations sont déjà significatives. Plus d'1,5 M€ seront à nouveau mobilisés en 2011.

2011 verra le démarrage opérationnel de l'opération portée par la Ville sur le 6, rue de la Madeleine. Plus globalement, la réflexion se poursuit sur le **quartier Battant** avec le rendu d'études qui amèneront la Ville à se positionner notamment sur l'avenir de l'îlot Champrond. L'objectif est de construire un projet équilibré sur le quartier : redynamisation de la dimension commerciale, accroissement de l'offre de logements à caractère privé et à caractère social, confirmation de la présence associative et de l'offre de service public. Notre objectif est de conforter les Bains Douches et de relier l'opération immobilière du 6 rue de la Madeleine à un projet plus vaste. La proximité du tramway et la montée en puissance des Passages Pasteur au sein de la Boucle constituent en effet des opportunités nouvelles.

Autre priorité pour 2011 : la construction de nouveaux quartiers. Il s'agit précisément de la reconversion de la Caserne Vauban et de l'aménagement du secteur des Vaïtes. En 2011, la Ville devra se prononcer sur le programme et le montage de l'opération Vauban. Comme pour l'éco quartier des Vaïtes, nous souhaitons en faire une opération exemplaire, sur un lieu stratégique entre le nouveau pôle Viotte et le domaine universitaire. Le potentiel des lieux est important en termes de logements et de services.

Enfin, nous allons mobiliser dès 2011 des moyens nouveaux sur **le secteur d'Orchamps-Palente**. La réflexion est déjà amorcée, avec les structures de quartier, la MJC, Néolia, le CCAS et le Département notamment. Là aussi, l'arrivée prochaine du tramway, autant que les éléments issus de l'analyse des besoins sociaux, nous amènent à nous mobiliser. L'objectif est d'amorcer sur le secteur une série d'actions et de travaux destinés à renforcer la présence et l'efficacité des services publics, auprès des habitants. D'ores et déjà, plusieurs réflexions sont lancées sur le site des Orchamps, sur celui de la Place des Tilleuls, sur Jean Zay et sur l'armature urbaine du quartier. Dès 2011, nous inscrirons des crédits pour initier la reconstruction du pôle sportif des Orchamps et pour la réalisation d'une nouvelle salle de quartier. Une étude est lancée également autour de la restructuration de la MJC et du centre social. L'objectif est de construire un projet global, intégré et partenarial, pour redonner sur plusieurs années une impulsion au quartier.

L'ensemble de ces projets, auxquels on pourrait ajouter les Hauts du Chazal et à terme les restructurations de l'Ilot Louise Michel et du site Saint-Jacques, ont un point commun : ils connaîtront **la dynamique de développement du tramway**. Il nous faut préparer cette arrivée. C'est toute la Ville et toute l'Agglomération qui bénéficieront des retombées positives de ce qui est le plus gros investissement du Grand Besançon.

2. Les autres politiques municipales

Au-delà de ces grandes opérations, le budget 2011 ce sera aussi d'autres priorités.

A. La culture, l'énergie et l'environnement

• Nous nous engagerons très logiquement dans la **mise en œuvre volontariste du schéma d'orientation pour la culture** qui a été adopté par le Conseil Municipal en 2010. Notre réflexion a abouti à un plan d'actions et à une revalorisation des moyens affectés aux acteurs culturels bisontins. Nous confirmerons ces choix en 2011 en nouant de nouveaux partenariats pour redessiner le paysage culturel de la Ville et de l'Agglomération. Beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire. De ce point de vue, 2011 constitue une formidable opportunité avec l'ouverture de la Rodia et la mise en place d'une gestion unifiée du site de la Citadelle. L'ouverture d'une nouvelle salle sur Besançon est en soi un évènement, pour la diffusion mais aussi pour l'accueil de toutes les formes de création musicale.

Le besoin de professionnalisation et le souhait de la Ville de mettre à disposition des acteurs culturels locaux de nouveaux outils expliquent aussi l'ouverture prévue en 2011 de la fabrique culturelle. Il s'agira d'un nouveau lieu sur le site de l'ancienne usine Supérieur, qui constituera une pépinière de talents et qui permettra de renforcer les liens entre les créateurs eux-mêmes. Pour chacun de ces nouveaux espaces, la Ville s'engage et fait le pari de la création. C'est aussi celui du rayonnement. A proximité, la construction de la Cité des Arts, dont la Ville est, auprès du Grand Besançon et de la Région, un acteur majeur, prendra tout son sens.

C'est là aussi que le schéma trouve sa logique, en cohérence avec d'autres projets ambitieux de plus long terme : renforcement de l'Ecole d'Art et création d'un Etablissement Public à Caractère Culturel, restructuration des musées de la Boucle, ce qui passe en 2011 par une série de décisions importantes pour traiter de la question des réserves des musées.

• **Cette priorité en rejoint une autre : celle de la qualité de la vie dans une logique de développement durable.** Nous sommes engagés dans un processus pluriannuel, avec l'objectif du 3 X 20 consigné dans la Convention Européenne des Maires. En 2011, nous finalisons le nouvel Agenda 21 de la Ville et l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial. Pour la Collectivité, c'est un engagement fort vis-à-vis des générations futures. En 2011 se déploieront une série d'actions avec une mobilisation renforcée des agents municipaux. Nous continuerons les actions de sensibilisation et le partenariat avec l'ADEME, avec l'objectif du renouvellement de la certification de la Ville.

Nous poursuivrons aussi cette année le changement des lanternes de l'éclairage public, initié en 2010, avec le financement spécifique d'un emprunt Economies d'Energie. Le bilan de l'opération a été dressé et il est positif : à coût constant, les économies induites sont estimées à près de 65 K€/an. Aussi, nous expérimenterons la poursuite de ce type d'opérations en l'étendant à des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments municipaux et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites. Les études sont en cours. Il s'agit de réaliser des opérations neutres budgétairement et gagnantes à terme. Parce que les Collectivités Locales ont un rôle exemplaire à jouer, il est important que l'Etat ne se détourne pas des objectifs du Grenelle ; une baisse trop sensible du prix de rachat de l'électricité pourrait compromettre certaines de ces opérations.

Enfin, l'effort d'investissement sensible sur le budget principal sera aussi manifeste sur les **budgets de l'Eau et de l'Assainissement**. Après une longue période de non augmentation, le Conseil Municipal de décembre a approuvé une augmentation mesurée du seul prix du mètre cube d'eau. Cette évolution est indispensable pour pallier les effets récurrents de la baisse des consommations alors que les projets d'investissement se développent. Elle permettra à Besançon de rester bien positionnée en offrant une ressource peu chère et de qualité. En 2011, une série de dépenses importantes sera à programmer : dévoiements de réseaux, adduction d'eau de Novillars et modernisation des équipements par exemple.

Le choix du développement durable, c'est aussi celui du réseau de chauffage. Il se développe sur l'Ouest bisontin au rythme de la ZAC des Hauts du Chazal et avec le projet de nouvelle chaufferie. De nouvelles solutions techniques sont à l'étude dans les grands projets d'urbanisme.

B. Les politiques sociales et le service public municipal

• **Les politiques sociales** constituent aussi une priorité forte de la Ville par le soutien qu'elle apporte à son opérateur social, le CCAS.

Nous nous engageons à faire progresser **la subvention au CCAS**. La construction du projet de budget du CCAS justifie cet effort, dans un contexte toujours marqué par la crise économique et l'aggravation des situations de précarité. L'objectif est de concentrer encore davantage les moyens de la Ville et du CCAS sur son cœur de métier, en optimisant les synergies entre acteurs, les avantages de la mutualisation et la recherche d'économies d'échelle.

Le budget 2011 du CCAS permettra donc de dégager de nouveaux moyens, indispensables pour continuer à agir au plus proche des besoins de terrain.

Pour la Ville et le CCAS, la priorité reste en 2011, comme en 2010, **la lutte contre toutes les formes d'exclusion, la promotion des solidarités, le soutien aux personnes âgées et la politique du handicap.**

La lutte contre les exclusions et pour plus de solidarité justifie la poursuite des dispositifs en cours et le renforcement des liens avec nos partenaires extérieurs, Etat et Département du Doubs. Dans ce domaine aussi nous devons faire face à des besoins croissants alors que le manque de lisibilité est préoccupant concernant la pérennité de certains financements. La vigilance est de mise, mais le CCAS assurera ses responsabilités dans le domaine prioritaire de l'urgence sociale. A ce titre, nous adapterons en 2011 le dispositif d'aides financières aux nouvelles précarités qui voient le jour à Besançon, en particulier auprès des travailleurs pauvres et des jeunes, dans la continuité des mesures prévues par le

plan de lutte contre la précarité des jeunes (microcrédit, logement tremplin...). Le CCAS entend pouvoir accompagner et sécuriser les parcours de vie des Bisontins confrontés à des situations de précarité.

S'agissant des personnes âgées, l'année 2011 devrait être déterminante dans le contexte attendu du débat national sur le cinquième risque. Alors que les besoins s'annoncent de plus en plus importants, il faut intégrer de fortes contraintes financières. Ainsi, s'agissant des logements-foyers, la Ville poursuivra les négociations en cours avec le Département et avec l'Etat pour préserver cette offre de service devenue indispensable aux Bisontins, tout en développant la Maison des Seniors comme outil de mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la prise en charge du vieillissement.

Nous poursuivons également l'expérimentation initiée en matière de réponses apportées à la maladie d'Alzheimer.

Dans le domaine du handicap l'année permettra de faire aboutir la réflexion en cours sur l'avenir du CHAT, pour en renforcer la dimension et en garantir la pérennité sous le contrôle confirmé de la Ville. Le Conseil Municipal sera amené à en débattre en cours d'année. Le budget permettra aussi de renforcer les actions de sensibilisation sur le handicap.

Au-delà du CCAS, l'effort social de la Ville continuera d'être porté par l'ensemble des délégations et services municipaux, pour contribuer à renforcer le lien social entre tous les Bisontins et faire une place à chacun, notamment à travers la mise en œuvre de projets de territoire autour des maisons de quartier municipales et associatives, en lien avec les associations et les Conseils Consultatifs d'Habitants. Plus que jamais la solidarité doit être liée à la citoyenneté, conformément aux valeurs franc-comtoises et bisontines.

• **Enfin, dernière priorité : les services de proximité.** Nous avons fait beaucoup depuis 2001 pour renforcer le service rendu à l'usager, moderniser les outils de travail et promouvoir la qualité du service rendu, en valorisant le professionnalisme des personnels en régie. Ces services constituent l'essence même du service public municipal.

On l'a vu lors d'évènements exceptionnels en décembre : crues du Doubs, prise d'otages de Planoise, épisodes neigeux par exemple. Mais c'est surtout le travail au quotidien qu'il faut souligner, au service des Bisontines et des Bisontins.

En 2011, la Ville continuera à être mobilisée au titre de ses politiques de l'Education et de la Petite Enfance. Nous lancerons une réflexion sur le temps périscolaire et nous ferons un effort particulier pour renforcer l'encadrement des enfants, notamment dans le cadre de la restauration scolaire. C'est aussi une opportunité pour les personnes en recherche de compléments de temps de travail.

La Ville poursuivra aussi ses interventions dans les différents quartiers notamment au travers de deux axes : **la mise en œuvre progressive du programme pluriannuel de modernisation des équipements sportifs et l'animation dans les quartiers.** Ainsi, nous poursuivons notre effort de modernisation des gymnases et des vestiaires et nous démarrons des opérations plus lourdes, comme la réfection complète du complexe sportif de Rosemont. S'agissant de la politique menée par la Ville sur les quartiers, nous poursuivons la mobilisation de tous : maisons de quartiers, services sociaux et culturels, vie associative. Force est toutefois de constater que le travail important fait avec nos partenaires manque là encore de visibilité, alors que nous ne connaissons toujours pas les grandes orientations de l'Etat. Nous anticipons donc sur une nouvelle génération de CUCS en affichant nos priorités. Il est regrettable toutefois que l'on reste dans le flou au niveau étatique.

Enfin, 2011 verra la réalisation d'une série d'opérations destinées à améliorer **le service rendu aux usagers** : regroupement sur un même site des Directions de l'Education et de la Petite Enfance, rapprochement des services du Pôle Vie Sociale et Citoyenneté, rationalisation des occupations notamment.

IV - Les contraintes et les choix budgétaires

1. Des incertitudes persistantes pour les Collectivités Locales

A. Les suites de la réforme de la taxe professionnelle

Dans le rapport de présentation du budget primitif 2010, nous écrivions : «la réforme de la TP laisse subsister de très nombreuses interrogations. Comment va évoluer la compensation relais au-delà de 2010 ? Quel sera le dynamisme des ressources de substitution ? Quels seront les effets de la réforme sur l'activité et sur l'emploi ? Quelle sera de fait l'attractivité du territoire du Grand Besançon ? Quelle sera l'évolution de la répartition entre contribuables ?».

Si un certain nombre de réponses se font jour en décembre 2010 (c'est-à-dire un an après le vote de la réforme), il faut bien constater qu'elles ne vont pas systématiquement dans un sens favorable aux Collectivités Locales. **Et toutes les questions posées sont loin d'avoir trouvé une réponse.** Preuve en sont les débats nombreux au Parlement destinés à toiletter la réforme. A la date de rédaction de ce rapport toutes les décisions ne sont pas définitives et les incertitudes ne sont pas toutes levées.

Premier constat : la complexité de la réforme. A titre illustratif, l'Association des Maires de France a établi un mode d'emploi à l'attention des élus. Ce document daté du 9/2/10 fait exactement 165 pages. Quant aux conséquences financières et budgétaires de la réforme, sans revenir sur la polémique qui a opposé M. CARREZ et Mme LAGARDE, force est de constater qu'elles n'apparaissent pas stabilisées. On en revient aux critiques formulées par l'ensemble des Associations d'Elus courant 2009 parlant d'une réforme précipitée, conclue sans concertation et votée sans que les élus ne disposent a minima de l'ensemble des simulations, leur permettant d'en apprécier les conséquences sur leur territoire.

Aussi, il n'est pas étonnant que les clauses de revoyure imposées par les Sénateurs lors du débat budgétaire en 2009 n'aient pas été appliquées. Le Gouvernement s'est contenté de la production du rapport Durieux en mai 2010, qui conclut sans surprise que la suppression de la taxe professionnelle bénéficiera en priorité aux PME et aux entreprises industrielles, avec un allègement de charge fiscale pouvant atteindre 40 à 60 % dans certains secteurs (automobile, biens intermédiaires, industrie agro alimentaire, etc...). Plus surprenant : à la question fondamentale pour les élus locaux du dynamisme des nouvelles ressources qui leur seront consenties, le rapport Durieux conclut sans ambiguïté au dynamisme de l'assiette de la nouvelle contribution économique territoriale, en mettant en évidence des pourcentages d'évolution sur 2010-2015 plus favorables que ceux constatés sur 2002-2009. Et à la question de l'efficacité **des mécanismes de péréquation**, il conclut aussi très favorablement en prévoyant que la très grande majorité des Collectivités Territoriales bénéficiera d'une augmentation de ses ressources d'au moins 10 % et qu'aucune ne verra ses ressources diminuer. Alors, pourquoi les Associations d'Elus manifestent-elles leurs réserves et les spécialistes des finances locales leurs doutes (doutes légitimes, alors que toutes les décisions de mises en œuvre de la réforme ne sont pas prises) ? Car ces simulations favorables reposent sur des hypothèses éminemment favorables. Un exemple : le rapport prend pour hypothèse une augmentation moyenne des bases de la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE) de 4,2 % en euros courants, entre 2011 et 2015. C'est conforme à la prévision du programme de stabilité français. Seulement, le projet de loi de finances pour 2011 fixe la prévision de croissance à + 2 % (au-delà du consensus des économistes). Et il faut avoir conscience que si la TP était un impôt de stock, la nouvelle imposition sera beaucoup plus sensible à la conjoncture.

Le doute est toujours de mise sur les effets à long terme de la réforme, au-delà de la neutralisation du dispositif décidée en 2010. Et le cas du Grand Besançon a démontré en 2010 que la compensation n'était pas intégrale. A ce jour, la pérennité, voire l'indexation du FNGIR ne sont pas garanties et les Parlementaires discutent toujours à la mi décembre des modalités de calcul des nouvelles contributions des entreprises. Cela signifie que l'Agglomération n'a aucune réponse certaine sur l'évolution de ses ressources, ni sur les effets combinés de sa politique d'aménagement et de sa politique fiscale. Près d'un an après son annulation par le Conseil Constitutionnel, la question de l'imposition des professions libérales n'est pas réglée non plus.

La seule certitude qu'ont aujourd'hui les élus locaux c'est la réalité de ce que certains dénonçaient dès 2008 : **le risque de transfert de charge fiscale sur les contribuables ménages**. Les péripéties du traitement des ex abattements départementaux à la TH démontrent toute l'impréparation de la réforme. Et malgré l'amendement annoncé à la mi octobre par le Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire devant la convention de l'Assemblée des Communautés de France, les effets induits de la réforme n'ont été que partiellement traités. Dans le cas du Grand Besançon, l'incompatibilité entre neutralisation de l'effet de la réforme pour les contribuables à la taxe d'habitation et mise en place d'une politique communautaire unifiée d'abattements est patente. Et la hausse de la pression fiscale sera mécanique, d'autant plus difficilement évitable que la réforme ne se fait pas à coût nul pour la CAGB.

Pour la Ville, ces difficultés marquent l'évolution de ses relations financières avec le Grand Besançon, pèsent sur ses propres marges de manœuvres fiscales et sont susceptibles de se traduire par des pertes de recettes (avenir du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle par exemple).

B. Les incidences de la réforme territoriale

Il aura fallu plus d'un an pour que le **projet de réforme des Collectivités Territoriales** déposé le 21 octobre 2009 soit définitivement adopté. Après un vote d'extrême justesse au Sénat le 9 novembre dernier, c'est l'Assemblée Nationale qui a approuvé la dernière version du texte le 17 novembre. Le «big bang» territorial annoncé par le Président de la République, qui devait simplifier le «millefeuille» des structures locales et générer de substantielles économies d'échelles n'aura pas lieu. Le débat se sera focalisé sur le Conseiller Territorial et son mode de scrutin, sur divers conservatismes et la défense d'intérêts catégoriels. Il en ressort **une impression mitigée**, celle d'une occasion ratée entre le pays et ce qu'il attend de la Décentralisation, et un texte qui complique au lieu de simplifier (la Métropole par exemple est devenue un hybride de Communauté Urbaine). Et dans le contexte de gel des dotations de l'Etat et de réforme de la taxe professionnelle, on assiste à une sorte de recentralisation partielle.

Pourtant, le texte validé pour l'essentiel par le Conseil Constitutionnel, comporte **des avancées intéressantes dans le domaine de l'intercommunalité** : élection conjointe des élus municipaux et communautaires, modification des modalités de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, réduction des effectifs du Bureau, création d'un schéma départemental de coopération intercommunale et d'un schéma directeur de mutualisation des services entre Communes et Communautés, principe général de la mutualisation descendante, possibilité de mise en place d'une DGF globalisée, nouvelles règles de composition des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale. Ces dispositions sont de nature à renforcer le fait intercommunal et les relations entre l'intercommunalité et la Ville Centre. Elles portent toutefois aussi le risque d'une politisation des débats communautaires, là où la règle du consensus et de l'intérêt commun prévalait.

Le point de critique principal de la réforme tient en fait à sa motivation et aux conditions dans lesquelles le débat a été mené : discussion de la réforme de la TP avant la réforme territoriale, des moyens avant les compétences, débat tronqué sur les compétences respectives des différents niveaux de Collectivités. Ainsi, le texte voté renvoie au 1^{er} janvier 2015 la redéfinition des compétences entre les Départements et la Région, après la mise en place du Conseiller Territorial. Initialement, le projet avait prévu de supprimer strictement la clause générale de compétences pour les Départements et les Régions. Dans les faits, le gel des dotations de l'Etat au budget 2011 et la réforme des Finances Locales vont aboutir au même résultat, celui **d'un repli des Collectivités fragilisées sur leurs compétences de base**. C'est déjà sensible dans le montage des plans de financement des grands projets portés par la Ville. La révision des modalités d'intervention de nos partenaires traditionnels va dans le sens d'un moindre soutien à nos projets.

Le vote de la réforme territoriale, s'il n'aura pas les effets attendus initialement et s'il laisse un moratoire pour certaines dispositions (2015), va toutefois obliger la Ville et l'Agglomération à renforcer leurs liens. Ceux-ci ont significativement progressé ces dernières années avec les transferts de compétences, la mutualisation d'une série de services fonctionnels, puis des Ressources Humaines, le travail en commun sur des dossiers majeurs comme le tramway.

Au-delà de cet aspect, parce que nos enjeux sont communs et parce que nos marges de manœuvre budgétaires sont également réduites, **nous souhaitons continuer à réfléchir au niveau local sur le développement des coopérations et des mutualisations entre la Ville et le Grand Besançon, comme avec le CCAS.** C'est plus d'ailleurs une question stratégique qu'une question de gestion. Cet aspect-là n'est toutefois pas à négliger, tant les attaques infondées sur les «gaspillages» locaux sont susceptibles de se transformer à terme en critères de ventilation des dotations de l'Etat. Il suffit de se référer aux divers travaux visant à mettre en place des «objectifs de dépenses pour les Collectivités Locales», au rapport Attali ou aux déclarations du Président de la République, évoquant la modulation des dotations selon «des critères de bonne gestion» (notion qui mériterait une définition précise, à défaut d'une explication de texte).

2. La construction du projet de BP 2011

A. La stratégie budgétaire

Depuis le début du mandat, la stratégie budgétaire repose sur une double logique : la maîtrise des charges de fonctionnement avec l'objectif de maintenir l'épargne brute à un niveau toujours supérieur à 20 M€/an et une priorité donnée à l'investissement, en calibrant ce dernier aux capacités de remboursement de la Ville. Ainsi, en optimisant la gestion de dette et en acceptant une réduction du fonds de roulement, la capacité de désendettement réalisée en 2014 doit rester inférieure à 8 ans. C'est donc une approche équilibrée, annoncée dès 2008, et qui doit être compatible avec une stratégie fiscale telle que, sur 6 ans, la hausse des taux de fiscalité reste maîtrisée. Le rapport entre cette évolution et l'inflation était d'ailleurs explicitement mentionné dans notre programme ; nous tiendrons cet engagement, au terme de ce mandat.

Comme indiqué ci-dessus, **les premières données issues du compte administratif prévisionnel 2010** sont conformes à cette stratégie. Les résultats connus à la date de rédaction du rapport tablent sur une progression de l'autofinancement et sur un accroissement maîtrisé de l'encours de dette sur le budget principal. Dans ces conditions, la capacité de désendettement resterait à un niveau moitié moindre de la valeur limite que nous nous sommes nous-mêmes fixée.

Cela étant, le contexte budgétaire reste difficile à prévoir et nous avons choisi, comme le Grand Besançon d'ailleurs, **de revoir une partie des hypothèses de la prospective budgétaire**, notamment en baissant l'évolution prévisionnelle des dotations de l'Etat. Ces hypothèses ont été confortées par une analyse du Cabinet Ressources Consultants Finances (RCF), spécialisé dans l'analyse des comptes des Collectivités Locales. L'actualisation du cadre des simulations budgétaires doit également intégrer les données de l'exercice 2010, la création de nouveaux établissements publics et les décisions les plus récentes du Conseil Municipal. Les hypothèses qui correspondent à des objectifs de gestion sont confirmées : encadrement des dépenses de personnel à périmètre constant (+ 2 % maximum de BP à BP), maîtrise rigoureuse des crédits d'exploitation, capacité d'investissement encadrée.

En revanche, les simulations sont évidemment établies **à législation constante**, sans qu'il soit possible à ce stade de mesurer les conséquences effectives des réformes dont l'annonce figure en loi de finances et en lois de finances rectificatives.

Nous avons aussi travaillé **à l'harmonisation des perspectives et des programmations pluriannuelles de la Ville et du Grand Besançon** du fait de la réforme de la taxe professionnelle, avec l'appui du Cabinet RCF. En effet, la reprise par l'Agglomération de l'ex part de taxe d'habitation départementale et le vote d'un système d'abattements communautaire uniforme touchent mécaniquement le contribuable en 2011. Par ailleurs, l'élément nouveau tient au fait que les politiques fiscales de l'Agglomération et de la Ville sont désormais liées : hors majoration spéciale, le pouvoir fiscal de l'Agglomération sur la CFE est désormais dépendant de la hausse de la fiscalité ménage des communes, et notamment de la Ville.

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments permet **d'actualiser la prospective budgétaire de référence**. L'**annexe 3** au rapport présente le résultat de ce travail, au travers d'une projection des comptes administratifs prévisionnels, sur les cinq prochains exercices. L'ensemble de ce travail permet de vérifier la pertinence de la stratégie budgétaire suivie et la viabilité du cadrage pluriannuel. Nos hypothèses sont confirmées, avec comme valeurs limites en 2014 : une capacité de désendettement de 7,2 ans et une épargne brute de 20,6 M€. Ces simulations confirment toutefois la nécessité de recourir au levier fiscal en 2011.

B. Les premiers chiffres du budget

Dans ces conditions, avec une assise financière confirmée, **le BP 2011 devrait progresser notamment en investissement (à un niveau supérieur à + 3 % pour le budget principal)**. Cette montée en charge est conforme au cadre de la prospective qui permet d'assurer la programmation de nos engagements.

S'agissant plus spécifiquement du budget principal, il sera nécessaire dans les comparaisons de tenir compte **des changements de périmètres d'un exercice sur l'autre**. C'est la conséquence notamment de la création des établissements publics de la Rodia et de la Citadelle avec un fonctionnement en année pleine sur 2011. Il faut rappeler en effet que le soutien de la Ville donne lieu au vote de nouvelles subventions de fonctionnement, dont le financement tient compte du redéploiement de crédits existants. Par ailleurs, plusieurs mouvements sont désormais inscrits en dépenses et en recettes (mises à disposition de personnels, refacturations par exemple).

Sur la section de fonctionnement, divers points sont à souligner. La prévision budgétaire pourrait prendre en compte plusieurs amendements issus du débat parlementaire en loi de finances, l'amendement Carrez par exemple. Sous réserve du vote définitif fin décembre (non intervenu à la date de rédaction de ce rapport), l'effet négatif du gel des dotations décidé par l'Etat pourrait ainsi être atténué. On peut anticiper également une poursuite en 2011 du mouvement de reprise des droits de mutation constaté sur le dernier trimestre 2010. Ainsi, les recettes de fiscalité indirecte pourraient se redresser, contribuant à la progression de l'épargne brute.

En dépenses, les consignes données pour la préparation du budget primitif ont été particulièrement rigoureuses. Les dépenses de personnel permanent sont plafonnées à + 2 %. Les subventions versées devraient connaître une forte progression (RAP comprises), mais le pourcentage d'évolution sera à retrancher des changements de périmètres entre le BP 2010 et le BP 2011. Nous ferons progresser sensiblement la subvention versée au CCAS.

A ce stade de la préparation budgétaire, nous anticipons une hausse prévisible des frais financiers (après plusieurs exercices de baisses aux CA) et des crédits contraints (contrats, carburant, etc.). En revanche, un effort volontaire sera réalisé pour diminuer les crédits d'exploitation des services, sans réduction du service rendu.

Sur la section d'investissement, les dépenses d'équipement devraient s'établir à un niveau proche de 45 M€ au BP 2011. Mais ce total comportera des opérations exceptionnelles, dont certaines équilibrées en recettes et en dépenses (en particulier au titre de l'opération du 6 rue de la Madeleine). Les recettes d'investissement connaîtront un mouvement de hausse similaire, avec une progression sensible des recettes de cessions.

L'autorisation d'emprunt qui était de 18 M€ au BP 2010 (mobilisée effectivement à hauteur de 14 M€) sera majorée. La hausse restera inférieure à la progression des dépenses d'équipement. Elle permettra de caler le financement des investissements à un niveau compatible avec nos capacités budgétaires.

Globalement l'équilibre du BP 2011 sera construit dans le respect de nos objectifs en termes de capacité de désendettement et d'épargne brute. Dans le contexte actuel, nous faisons le choix d'une épargne brute qui devra progresser de près de + 1,5 %, au niveau de l'inflation prévisionnelle.

Dans ces conditions, il n'est pas envisageable de viser à l'équilibre budgétaire sans nouvelle hausse des taux de fiscalité directe. En 2010, l'évolution moyenne des taux des taxes ménages aura été de + 1 %. Elle n'excédera pas cette limite en 2011. La décision définitive sera prise d'ici au vote du budget primitif, courant février.

Cela étant, ne pas actionner le levier fiscal en 2011 serait accepter de fragiliser nos équilibres budgétaires alors que le projet de BP est construit avec une masse salariale maîtrisée et des crédits d'exploitation en baisse. Sur ces deux points nous faisons mieux que l'Etat, alors que les dotations qu'il nous versera en 2011 vont encore diminuer. La solution alternative serait d'accepter une dégradation de l'autofinancement et une diminution de l'investissement. Ce n'est pas le choix que nous faisons et ce n'est pas l'engagement que nous avons pris, alors que 2011 s'annonce comme une année essentielle pour les grands projets de développement de la Ville. Il y va de la place de la capitale régionale dans un environnement territorial en pleine mutation. Quant au recours à l'emprunt, il doit rester encadré conformément à nos prospectives budgétaires. C'est une question de prévoyance et de responsabilité.

En 2011, nous privilégierons à nouveau la hausse du foncier bâti comparativement à la taxe d'habitation pour partager l'effort entre les ménages et le monde économique (très largement bénéficiaire de la réforme de la TP) et pour préserver nos concitoyens les plus fragiles qui bénéficient de dégrèvements et d'exonérations. Cette décision est aussi dictée par la volonté de se coordonner avec le Grand Besançon, la réforme de la TP ayant des effets induits sur la cotisation de taxe d'habitation des contribuables communautaires, comme nous l'avons déjà indiqué. Et nous travaillons pour que cette augmentation soit la plus mesurée possible en 2011, tout en permettant une évolution des taux sur la deuxième partie du mandat dans une fourchette qui puisse être la plus proche possible de zéro.

V - L'actualisation du PPI

Comme c'est le cas depuis 2002, l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur les cinq prochains exercices, pour le budget principal, est présentée pour information au Conseil Municipal.

Le PPI est en effet un document de programmation régulièrement actualisé pour tenir compte des ajustements des plannings d'opérations, des contraintes techniques ou des nouveaux projets. C'est un instrument glissant où sont intégrés les résultats des appels d'offres, les imprévus et les décisions prises régulièrement, opération par opération. Il permet de croiser programmation technique et prospective budgétaire.

Le document ci-dessous intègre les résultats estimés du compte administratif 2010 et l'ensemble des données connues en décembre 2010.

Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2015

PROJET	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015
Total AMENAGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DU TRAMWAY	36 500 000					
Aménagements d'accompagnement	19 500 000					
Participation à la construction du tramway (<i>subvention d'équipement</i>)	17 000 000					
Total POLE D'ECHANGE MULTIMODAL GARE VIOTTE	16 385 640					
1 ^{ère} tranche : passage souterrain - débouché Nord et quai militaire (<i>subvention d'équipement</i>)	2 703 000					
2 ^{ème} tranche : parking (<i>subvention d'équipement</i>)	1 378 000					
2 ^{ème} tranche : aménagements intermodaux (<i>subvention d'équipement</i>)	9 800 000					
Déplacement du Monument aux Morts	504 640					
Aménagement de voiries périphériques	2 000 000					
Total ILOT PASTEUR	12 343 444					
Participations d'équilibre (<i>subvention d'équipement</i>)	637 000					
Aménagement des rues adjacentes (rachat d'ouvrages)	1 792 800					
Parking (VEFA)	9 913 644					
MUSEE BEAUX-ARTS : Réaménagement (dont études)	8 400 000					
Total PRU DE PLANOISE	7 259 066					
Site Tripode	1 573 913					
Reconstitution crèche Ile de France rue d'Artois	1 550 000					
Aménagement secteur Forum	1 030 387					
Liaison Ile de France / Cologne et site collègue	860 680					
Ilot Ouest	718 316					
Parc Urbain	670 000					

PROJET	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015
Rue de Cologne	472 770					
Participation au programme de réhabilitation des logements sociaux GBH (<i>subvention d'équipement</i>)	200 000					
Maîtrise d'œuvre axe Ile de France / Cassin	150 000					
Participation programme ADOMA (<i>subvention d'équipement</i>)	33 000					
Total CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE	6 588 744					
Aménagements extérieurs	3 228 744					
Participation au Conservatoire à Rayonnement Régional (<i>subvention d'équipement</i>)	2 360 000					
Aménagements avenue Gaulard	1 000 000					
Total AMENAGEMENTS SECTEUR PRES DE VAUX	4 481 000					
Etudes	300 000					
Acquisition / démolition immeuble RHODIA	3 000 000					
Aménagement friche culturelle définitive	660 000					
Acquisition bâtiment SUPERIOR	521 000					
TOTAL PRU DE CLAIRS-SOLEILS	3 967 192					
Crèche (CPA sedD)	1 307 000					
Aménagement d'espaces publics : parc, place et rue de Chalezeule (CPA sedD)	1 498 010					
Participation d'équilibre CPA sedD (<i>subvention d'équipement</i>)	878 000					
Aménagement rue de Chalezeule	166 600					
Programme de logements Grand Besançon Habitat (<i>subvention d'équipement</i>)	117 582					
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN	5 961 130					
COMPLEXE DE RUGBY AUX ORCHAMPS	3 950 000					
REFECTION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT : rénovation du complexe football et mise aux normes nationales	3 862 000					
PLATEFORME BOTANIQUE ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	3 500 000					
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	3 250 000					
RENOVATION PALENTE/ORCHAMPS : POLE PLACE DES TILLEULS, SALLE DE QUARTIER	3 000 000					
RESERVES DES MUSEES : acquisition et aménagement	2 500 000					
POLITIQUE FONCIERE	2 975 000					
REAMENAGEMENT HANGARS DES TORCOLS	2 250 000					

PROJET	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015
ENERGIES RENOUVELABLES	2 250 000					
INSTITUT FEDERATIF DE CANCEROLOGIE (<i>subvention d'équipement</i>)	2 000 000					
Total PLACE CASSIN	1 907 000					
Commerces (<i>subvention d'équipement</i>)	842 000					
Restaurant Inter entreprises (<i>subvention d'équipement</i>)	1 065 000					
TRAVAUX EGLISE SAINTE-MADELEINE (parvis, toiture, façades...)	1 500 000					
SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	1 500 000					
RAP CITADELLE (<i>subvention d'équipement</i>)	1 468 500					
AMENAGEMENT D'UN GRAND ACCUEIL AU REZ-DE-CHAUSSEE DU CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL	1 200 000					
ZAC PORTE DE VESOUL : travaux d'accompagnement	1 100 000					
RU CHATEAUFARINE (<i>subvention d'équipement</i>)	1 000 000					
REFECTION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT : rénovation et extension du boulodrome	1 000 000					
PARCS et JARDINS de QUARTIERS	1 000 000					
SYM MICROPOLIS (<i>subvention d'équipement</i>)	954 047					
ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE : rachat d'ouvrages	900 000					
CARTABLES NUMERIQUES	900 000					
CITE UNIVERSITAIRE CANOT (<i>subvention d'équipement</i>)	854 112					
AMENAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX	800 000					
MAISON des SCIENCES HUMAINES (<i>subvention d'équipement</i>)	800 000					
STADE LEO LAGRANGE	800 000					
REFONTE DES LOGICIELS FINANCES RH SIG	750 000					
EXTENSION ECOLE CHAMPROND	696 000					
REHABILITATION MAISON DU PEUPLE : rénovation salle David	680 000					
PAE CHATEAUFARINE : amélioration de voirie	600 000					
RENOVATION QUARTIER FONTAINE ECU (<i>subvention d'équipement</i>)	600 000					
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : requalification des quartiers et du centre-ville	600 000					
AMENAGEMENT VERSANTS COLLINES	600 000					
AMENAGEMENT MUR ANTI-CRUE (au-delà Cité des Arts)/ PROTECTION DU CENTRE	542 320					

PROJET	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015
CAMPUS LA BOULOIE- Aménagement (<i>subvention d'équipement</i>)	500 000					
COMPLEXE SAINT-CLAUDE : rénovation du terrain synthétique de football	500 000					
PARCS JARDINS DU CENTRE-VILLE	500 000					
RESTAURANT UNIVERSITAIRE DE LA BOULOIE (<i>subvention d'équipement</i>)	497 000					
FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN	480 000					
MAISON VICTOR HUGO	450 000					
PATINOIRE LA FAYETTE : remise aux normes de l'installation de froid et aménagement été	450 000					
HOTEL DE VILLE - RESTAURATION TOITURE ET FAÇADE : étude préalable	430 000					
HOTEL DE VILLE - RENOVATION ET MISE EN SECURITE SALLE CONSEIL MUNICIPAL	412 000					
MISE EN SECURITE DES FALAISES	400 000					
CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE : extension	400 000					
AGENDA 21	385 000					
BRC TENNIS - rénovation locaux club rue de Trépillot (<i>subvention d'équipement</i>)	350 000					
Participation à la CAGB pour service PIG (<i>subvention d'équipement</i>)	326 800					
AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX	325 000					
Subventions EQUIPEMENTS SCENIQUES (<i>subvention d'équipement</i>)	320 000					
UFR Médecine Pharmacie -Tranche 2 (<i>subvention d'équipement</i>)	312 500					
CAMPING CHALEZEULE : RESTRUCTURATION	300 000					
POLITIQUE DE STATIONNEMENT DANS LES QUARTIERS : acquisitions VEFA parkings	300 000					
MISE EN SURETE ACCES LOCAUX ADMINISTRATIFS	300 000					
SNB : AMELIORATION PISCINES (<i>subvention d'équipement</i>)	250 000					
RAP SMAC - Rodia (<i>subvention d'équipement</i>)	200 000					
SITE ST-JACQUES (études)	200 000					
REFONTE DE L'INTRANET	180 000					
SECTEUR DES VAITES : études et premières acquisitions	160 000					
AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS (<i>subvention d'équipement</i>)	150 000					

PROJET	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015
REHABILITATION DES LOGEMENTS FOYERS (<i>subvention d'équipement</i>)	150 000					
AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER (<i>subvention d'équipement</i>)	120 000					
ACCOMPAGNEMENT AU RENOUELEMENT URBAIN - Scaremberg et Bouloie	100 000					
MONUMENT CHAPELLE DES BUIS : aménagements des abords	100 000					
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE-VILLE	100 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN : études	84 000					
RENOVATION FOURNEAU ECONOMIQUE / TRANSFERT ACCUEIL JOUR	80 000					
PLAN DE JALONNEMENT PIETONNIER	60 000					
SECTEUR BATTANT: Ilot Champrond, 6 rue de la Madeleine : études	30 000					
RADIOTELEPHONES	30 000					
SYNDICAT MIXTE LUMIERE : extension réseau (<i>subvention d'équipement</i>)	20 000					
PARC STATIONNEMENT GARE VIOTTE (<i>subvention d'équipement</i>)	20 000					
VELOCAMPUS (<i>subvention d'équipement</i>)	18 000					
ETUDES SECTORIELLES SUITE AU PLAN LOCAL URBANISME	10 000					
CHARTRE DES BARS (<i>subvention d'équipement</i>)	6 000					

ANNEXE 1

**Coûts annuels supplémentaires
(consécutifs à l'application des textes législatifs et réglementaires publiés depuis le 1^{er} janvier 2004)**

Objet	Nature	Evaluation en année pleine						Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Prévention des risques urbains Plan communal de sauvegarde ⇒ prévention du risque d'inondation	Loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13/08/2004 ⇒ mise en place dispositif d'alerte téléphonique ⇒ panneaux d'affichage (niveau de vigilance)				20 000			24 000 MAPA Gedicom renouvelé en 2010 pour 4 ans : 13 156 €/an + frais de télécom.
Grippe A H1N1 ⇒ Distribution de masques auprès des professionnels de la santé	Sur demande du Préfet					42 300		17 900 Liaison fibre optique 10 000 € (inscription BP 2010, non encore réalisée) + Fareco 7 900 € gestion maintenance
	Sous-total				20 000	42 300	3 300	41 900
Commande Publique ⇒ Dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics	Circulaire d'application du 07/01/2004 ⇒ mise en place d'une plateforme informatique investissement		12 200 11 700	20 700	19 600	18 370	8 585	6 685 2 280 Appel d'offres : 68/2008 22/2009 13/2010 MAPA : 318/2008 279/2009 139/2010 A partir du 1 ^{er} mai 2010, le seuil de 20 000 € HT est ramené à 4 000 € HT = mesures de publicité sup ; 2 280 € en fct à la commande pub / en inv à la charge de chaque direction (non chiffré)
	Sous-total		23 900	20 700	19 600	18 370	8 585	8 965

Objet	Nature	Evaluation en année pleine							Mode de calcul					
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010						
Pôle Ressources Humaines ⇨ Relèvement de la cotisation Fonds National d'Aide au Logement (augmentation sur 2 ans) ⇨ Mise en place du régime de retraite supplémentaire de la Fonction Publique en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires CNRACL ⇨ Journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées ⇨ Indemnité de congés non pris (rachat de congés dans la limite de 4 jours) ⇨ Indemnisation perte d'emploi : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrats Aidés - Impossibilité de s'affilier au régime ASSEDIC ⇨ Nouvelle bonification indiciaire ⇨ Sécurisation incendie Etablissement Recevant du Public (formation agents communaux) ⇨ Monétisation Compte Epargne Temps ⇨ Remboursement transport ⇨ Garantie individuelle du pouvoir d'achat	Loi de finances 061666 du 21/12/2006 applicable au 01/01/07 Loi de finances 071822 du 24/12/2007 applicable au 01/01/08 Décret 2004-569 du 18/06/2004 applicable au 01/01/05 Loi 2004-626 du 30/06/2004 applicable au 1/07/2007 Décret 2007-1597 du 12/11/2007 Arrêté du 26/10/2005 Décret 06-779 et 06-780 du 03/07/2006 applicable au 1/08/2006 Arrêté du 25/05/2005 et du 05/02/2007 Décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 Décret n° 2008-539 du 6 juin 2008				100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	+ 0,2 % d'augmentation de la cotisation + 0,2 % d'augmentation de la cotisation Cotisations portant sur primes et indemnités non pris en compte par le régime de retraite de base de la CNRACL Taux de contribution : 0,3 % Mesure ponctuelle Extension des conditions d'accès	
		350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	
				140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	
				24 500	67 500	-	72 700	72 700	72 700	72 700	72 700	72 700	72 700	
				60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	
					8 080	1 364	150 000	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000	
					122 686	54 483	54 483	54 483	54 483	54 483	54 483	54 483	54 483	Brut 51 888,89 € + 5 % cotisation retraite additionnelle
		Sous-total	350 000	410 000	674 500	836 180	946 750	1 099 183	1 099 183	1 099 183	1 099 183	1 099 183	1 099 183	

Objet	Nature	Evaluation en année pleine						Mode de calcul	
		2004	2005	2006	2007	2008	2009		2010
Petite Enfance, Vie des Quartiers, Sports ⇒ Compensation de la baisse de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse aux structures municipales Enfance et Jeunesse	Contrat Enfance Jeunesse CNAF du 22/06/2006 Contrat d'un an pour 2006 puis contrat de 4 ans pour 2007/2010				126 700	253 400	380 100	506 800	Reconstitution des actions qui ne sont plus financées par la CAF 380 100 € + 120 670 €
	Sous-total				126 700	253 400	380 100	506 800	
Formalités Administratives ⇒ Recensement de la population ⇒ Délivrance passeports biométriques Investissements (aménagement et fonctionnement) : + 2 ETP catégorie C	Décret du 5/06/2003 applicable au 01/01/2004 Décret du 26/02/2001 / Règlement du Conseil Européen du 12/12/2004	72 956	82 741	84 729	68 597	68 699	63 348	67 173	Par année ⇒ Coûts - dotation de compensation 2008 : 88 981 - 20 282 = 68 699 € 2009 : 89 248 - 25 900 = 63 348 € 2010 : 93 524 - 26 351 = 67 173 €
		84 300	84 300	84 300	84 300	84 300	84 300	84 300	123 100
	Sous-total	157 256	167 041	169 029	152 897	152 999	191 348	190 273	
Maîtrise de l'Energie ⇒ Taxe intérieure sur cons. en gaz naturel	Loi 2007-1824 du 24/12/2007						46 032	46 800	Taxe s'appliquant à tous les consommateurs hors particuliers ; collectée par le fournisseur d'énergie et reversée à l'Etat : 1,19 € Mégawatt heure 39 000 € pour 10 mois proratisés au minimum sans tenir compte de la variation climatique liée à la consommation de nov. et déc. 2010
	Sous-total						46 032	46 800	

Objet	Nature	Evaluation en année pleine							Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Education ⇒ Service minimum d'accueil (des enfants les jours de grève)	Circulaire d'application 2008-799 du 20/08/08 Décret 2008-01 du 04/09/08					7 023	-		Les frais engagés en 2009 sont totalement compensés
	Sous-total					7 023			
Vie des quartiers ⇒ Surcroît de travail lié au Contrat Enfance Jeunesse (gestion totale du dispositif) : 1/4 de temps supplémentaire ⇒ Encadrement accueil loisirs des 14/17 ans ⇒ Sécurisation incendie Etablissements Recevant du Public	Arrêté du 22/09/2006 et instruction 06-192 du 22/11/2006 Arrêtés du 25/05/2005 et du 05/02/2007			8 830	9 180	9 360	9 360	9 360	
	Sous-total			8 830	9 180	16 660	24 360		
Sports ⇒ Contrôle périodique des agrès sportifs ⇒ Externalisation des analyses d'eau des piscines	Norme NF S 52-409 de février 2009							3 000	Le service des sports s'est réorganisé pour faire face sans surcoût en 2010
	Sous-total							3 000	
Voirie ⇒ Mise aux normes voirie ⇒ Plan d'accessibilité handicapés (études) ⇒ Plan d'accessibilité handicapés réalisations	Décret 2006-1657 du 21/12/2006 Mise en accessibilité de la voirie et aménagement des espaces publics Loi du 11/02/2005 Loi du 11/02/2005			Non chiffré				40 000	Mise aux normes obligatoire dès lors que des travaux sont effectués sur la voie publique Frais de l'étude portant sur la réalisation du plan d'accessibilité Divers aménagements : trottoirs, abaissement bordures
	Sous-total							109 242	
								40 000	
								109 242	

Objet	Nature	Evaluation en année pleine						Mode de calcul	
		2004	2005	2006	2007	2008	2009		2010
Urbanisme ⇒ Extension de réseaux ERDF	Loi POPE 07-2005 applicable au 1/1/09							49 620	Chiffrage HT 2009/2010 : 290 270 € dont 49 620 € payés
	Sous-total							49 620	
Police Municipale ⇒ Chiens dangereux	Loi du 20/06/2008 - Circulaire rectificative du 17 février 2010								Le service de police s'est réorganisé pour faire face aux procédures administratives sans surcoût en 2010
	Sous-total								
Bâtiments ⇒ Ascenseurs : mise aux normes de sécurité	Décret du 04/09/2004 date limite au 31/12/2010					170 000		155 000	Le service des sports s'est réorganisé pour faire face sans surcoût en 2010
⇒ Diagnostic accessibilité Etablissement Recevant du Public pour personnes handicapées	Loi du 11/02/2005 date limite au 01/01/2011							34 000	
⇒ Mise aux normes vidéo surveillance Musée du Temps	Arrêté du 3/08/2007							20 000	
⇒ Diagnostic plomb	Décret du 25/04/2006								
⇒ Mise aux normes accessibilité personnes handicapées	Loi du 11/02/2005 date limite au 01/01/2015							70 803	Divers aménagements projet accessibilité : 39 580 € / Aménagements piscine Mallarmé : 95 199 €
	Sous-total					170 000		259 803	
	TOTAL COUTS ANNUELS		540 941	608 559	1 002 877	1 497 132	1 900 278	2 310 562	

Tableau actualisé des données définitives 2009, estimations à confirmer pour 2010

RECAPITULATIF ACTUALISE DU DESENGAGEMENT DE L'ETAT
Pertes de ressources annuelles (depuis le 01/01/2004)

Objet	Nature	Evaluation par année pleine							Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Budget ⇒ Taux d'évolution du complément de garantie ⇒ Réforme des dotations ⇒ Versement anticipé FCTVA	Amendement loi de finances 2007					77 000			+ 246 461 : évolution totale des dotations
	Loi de finances 2005, 2008, 2009 et 2010		498 579	87 123	-386 546	-412 679	758 444	79 895	- 230 000 : régularisation de N-1 - 96 356 : impact hausse population
	Plan de relance							-126 000	1 année d'emprunt LT mobilisé 1 an plus tard (TF 3,50 %)
Petite Enfance, Vie des Quartiers, Sports ⇒ Dégressivité de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ)	Contrat Enfance Jeunesse Circulaire CNAF du 22/06/2006			126 700	126 700	126 700	126 700	126 735	Application d'une dégressivité de 3/57 par an pour passer d'une PSEJ 2005 de 2 407 944 € à une PSEJ de 1 404 817 € en 2014
	Contrat d'un an pour 2006 puis contrat de 4 ans pour 2007/2010								
Eau et assainissement ⇒ Suppression des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'eau potable	Depuis le 9 ^{ème} programme (2007/2012), les travaux relatifs à l'entretien et à l'extension du réseau ne sont plus financés par l'Agence de l'Eau				250 000	250 000	250 000	250 000	Valeur estimative d'après travaux réalisés en 2007, 2008, 2009 et 2010
	Baisse de financement du PARSA (Plan d'actions renforcées pour les sans-abris)							12 600	
CCAS ⇒ Diminution dotation	Concernant l'envoi de la propagande électorale pour les élections municipales et cantonales de 2008					6 700			0,25 € par électeur en 2008 contre 0,29 € en 2004 - Pas d'élection municipale et cantonale en 2010
Formalités Administratives ⇒ Diminution dotation									

RECAPITULATIF ACTUALISE DU DESENGAGEMENT DE L'ETAT
Pertes de ressources annuelles (depuis le 01/01/2004)

Objet	Nature	Evaluation par année pleine							Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Sports ⇒ CUCS Vital'Été	Contrat Urbain de Cohésion Sociale							1 229	2009 : 5 000 € / 2010 : 3 771 €
⇒ CUCS Vital'Sport								4 000	2009 : 4 000 € / 2010 : 0 €
Tranquillité Publique ⇒ Non perception de la totalité de la subvention attendue Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	Engagement dans le cadre du CLPS (Contrat Local de Prévention et de Sécurité) - Volet prévention et citoyenneté du CUCS portant sur le financement de la permanence d'aide aux victimes au commissariat de police assurée par un intervenant socio-juridique						25 000	37 000	Permanence commissariat AAVI
							-65 000	24 000	Permanence de quartier AAVI
								8 000	Actions sur le Collège Camus
								7 900	Sécurisation des espaces publics
									Prévention violence avec Léo Lagrange
	TOTAL PERTES DE RESSOURCES ANNUELLES		498 579	213 823	- 9 846	47 721	1 107 744	419 104	

RECAPITULATIF DESENGAGEMENTS ETAT 2004/2010	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL COUTS SUPPLEMENTAIRES ANNUELS		540 941	608 559	1 002 877	1 497 132	1 900 278	2 310 562
TOTAL PERTES DE RESSOURCES ANNUELLES		498 579	213 823	- 9 846	47 721	1 107 744	419 104
TOTAL DESENGAGEMENTS ANNUELS ETAT		1 039 520	822 382	993 031	1 544 853	3 008 022	2 729 666
TOTAL DESENGAGEMENTS ANNUELS CUMULES ETAT		1 039 520	1 861 902	2 854 933	4 399 786	7 407 808	10 137 474

Tableau actualisé des données définitives 2009, estimations à confirmer pour 2010

ANNEXE 1**AUTRES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE DONT DECISIONS A VENIR****BATIMENTS**

⇒ Modification sur système de sécurité incendie (décret du 4 avril 2002) : Les détecteurs incendie à tête ionique doivent être démantelés et remplacés par des détecteurs à tête optique avant 2019. Le démantèlement est prévu dans le prochain marché 2015-2019.

⇒ Poursuite diagnostics accessibilité ERP pour personnes handicapées. Fin de mise en conformité : 01/01/2015.

BIBLIOTHEQUES

⇒ A compter de 2013, 2 postes de conservateurs resteront pris en charge par l'Etat. Suppression d'un poste de conservateur au 1/1/10, quel devenir pour le 3^{ème} poste sans conventionnement entre la Ville et l'Etat ?

BUDGET

⇒ 2011 devrait enregistrer une nouvelle baisse de l'ensemble des dotations de l'Etat compte tenu du gel des dotations jusqu'en 2015. Cette tendance devrait s'accroître en 2011 et 2012.

EAU ET ASSAINISSEMENT

⇒ Les projets en cours se rapportant à l'assainissement sont de plus en plus difficiles à faire financer (diminution du taux d'aide sur actions de dépollution par temps de pluie).

FORMALITES ADMINISTRATIVES

⇒ Délivrance de cartes d'identité électroniques (10 000 demandes par an : temps de traitement actuel 5 à 7 mn, futur au mieux 15 mn).

⇒ Délivrance du permis de conduire par la Commune et non plus par la Préfecture.

⇒ Traitement des dossiers de PACS (Pacte civil de solidarité) par la Commune et non plus par le Tribunal d'Instance.

⇒ Traitement et délivrance des procurations de vote par la Commune et non plus par la police, la gendarmerie ou le Tribunal d'Instance.

VIE DES QUARTIERS

⇒ Inquiétude sur les financements CUCS pour les accueils de loisirs et de jeunes.

POLICE MUNICIPALE

⇒ Poursuite de la tendance lourde de transfert des missions de tranquillité publique de la Police Nationale vers la Police Municipale.

⇒ La loi sur l'interdiction de la vente d'alcool est adoptée : un arrêté a été pris mais l'horaire de restriction ne concerne pas encore la police municipale car il demeure dans le champ de la police nationale.

URBANISME

⇒ Gestion des coûts d'extension et de renforcement du réseau électrique par la Ville (loi POPE 07-2005 applicable au 01/01/2009) :

- Délibérer pour chaque demande d'autorisation (nécessitant une extension de réseau) sur la répartition de ces dépenses entre la Ville et le pétitionnaire via la PVR (participation pour voirie et réseau). Si aucune délibération n'est prise pendant le délai d'instruction, l'extension est à la charge de la Commune.

Pour l'année 2009, le coût pour la Ville est proche de 213 000 € HT. Une modification de la répartition ERDF / Ville est en cours, elle amoindrirait le coût pour la Ville.

PETITE ENFANCE

⇒ Compte tenu des nouvelles règles de financement (PSU et CEJ ne sont plus indexés sur dépenses réelles mais sur l'activité réelle. La PSU ne finance que les heures facturées aux familles), à long terme le reste à charge de la Ville ne peut qu'augmenter.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

⇒ Bilan des émissions de gaz à effet de serre mis en œuvre avant le 31/12/2012, puis tous les 3 ans ; porte sur le patrimoine des collectivités ainsi que sur leurs compétences.

SANTE

⇒ L'arrêté du 16 juillet 2010, met en place une initiation à la prise en charge d'une victime qui présente un arrêt cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe. Formation d'une heure en groupe de 12 à 50 personnes.

MAITRISE DE L'ENERGIE

⇒ Dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité, le chauffage urbain devrait être soumis aux MTD (Meilleures Techniques Disponibles).

En attente de l'arrêté d'exploitation ministériel.

⇒ Arrêté préfectoral (été 2009) fixe les nouvelles conditions d'exploitation du chauffage urbain, mise aux normes à effectuer sur le site :

- Dispositif de traitement des effluents
 - Séparation réseaux eaux de pluie, usées et industrielles
 - Mise en sécurité des zones à atmosphère explosive (ATEX)
 - Traitement contre la foudre, dispositifs de coupures électriques, alarme remplissage fioul des cuves
 - Adaptation demandée par la DRIRE du traitement informatique des données issues de la mesure des polluants des chaudières.
- ⇒ Diagnostic de performances énergétiques et affichage de ces performances (de multiples décrets en 2006 et 2007) sur bâtiments existants.

⇒ Utilisation d'hydro chlorofluorocarbones (HCFC) interdite (protocole de Montréal, règlement n° 2037/2000) :

- Mise aux normes patinoire à réaliser en 2011.

- Mise aux normes de tous les équipements de réfrigération à réaliser avant 2015 (non chiffré)

⇒ Arrêtés des 15/09 et 02/10/2009 (JO 0253 du 31/10/2009) fixe les nouvelles règles de contrôle et de maintenance des installations de chauffage :

- Mise en place de contrôles et d'évaluations sur les chaudières de petite puissance soit 200 installations qui pourront être réalisés en Régie (temps non comptabilisé à ce jour) ou externalisés (non chiffré).

- Mise en place de contrôles et d'évaluations sur les chaudières de grosse puissance soit 100 installations qui devront être réalisés par un bureau externe agréé (non chiffré).

DESENGAGEMENTS INDIRECTS

⇒ Non renouvellement du dispositif d'emplois aidés (CAE et CA).

⇒ Diminution de 30 % en trois ans des financements de l'Etat pour les réseaux Information Jeunesse.

⇒ La réforme des collectivités territoriales prévoit la suppression des financements croisés (sauf sports Culture Tourisme) : il est probable que certaines associations se retournent vers la Ville pour combler le manque de subventions des autres partenaires => Mise en place 01/01/2015.

ANNEXE 2

VILLE DE BESANCON
DIRECTION FINANCES
Analyses et Prospective budgétaire

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

II - ETUDE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS - ANNEES 2005 A 2009

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette. De plus, les données de l'année 2005 ont été retraitées selon la nomenclature M14 mise en place au 01/01/2006, à savoir : les subventions d'équipement ont été affectées à la section d'investissement.

Il est également à préciser que depuis le 01/01/2005, les opérations du secteur «Chauffage Urbain» ne sont plus enregistrées sur le Budget Principal mais sur le budget annexe de même appellation.

A compter du 01/01/2006, le Conservatoire National de Région a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, tout comme la collecte des ordures ménagères (gérée auparavant par le Budget Déchets). Cette étude ne tient pas compte des opérations exceptionnelles (versement des excédents du budget Déchets à la CAGB) engendrées par ce dernier transfert.

Il convient aussi de signaler que la Zone Franche Urbaine, le soutien à la Mission Locale et le soutien à l'ASQAB ont été transférés à la CAGB le 01/01/2009. A cette même date un nouveau budget annexe a été créé, celui de l'Archéologie Préventive.

De plus, à partir du 01/06/2009 ont été mutualisés les services Ressources Humaines de la Ville, du CCAS et de la CAGB.

I - Etude du compte Administratif 2009 - Balance générale (en milliers d'euros)**A) Dépenses réelles de l'exercice (1)**

	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	ZAC Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage urbain	Archéologie	TOTAL
Investissement	55 698	4 498	7 843	39	282	0	0	2 858	39	71 258
Fonctionnement	138 916	5 990	3 943	575	341	0	0	321	120	150 207
TOTAUX	194 614	10 488	11 786	614	624	0	0	3 179	160	221 464

1) conformément aux définitions du Guide des finances de plus de 10 000 habitants les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement

B) Recettes réelles de l'exercice (1)

	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	ZAC Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage urbain	Archéologie	TOTAL
Investissement	32 740	3 081	6 568	116	207	0	0	1 573	0	44 285
Fonctionnement	164 506	8 396	8 837	584	531	0	0	732	163	183 749
TOTAUX	197 246	11 478	15 405	701	737	0	0	2 305	163	228 034

1) la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement a été reprise dans les recettes d'investissement

C) Constitution des excédents 2009

	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	ZAC Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage urbain	Archéologie	TOTAL
Montants cumulés en 2008	14 011	2 725	8 641	181	129	- 5	- 187	94	0	25 588
Part affectée à l'investissement 2009	5 508	2 694	5 662	110	129	0	0	13	0	14 116
Résultat antérieur disponible	8 503	31	2 979	71	0	- 5	- 187	80	0	11 472
Montant exercice 2009 (B-A)	2 632	989	3 619	87	114	0	0	- 874	3	6 570
Montants cumulés 2009	11 135	1 020	6 598	158	114	- 5	- 187	- 793	3	18 042

**Répartition entre budget principal et budgets annexes
(en milliers d'euros)**

Dépenses réelles totales	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	183 482	89,02	194 614	87,88
Eau	9 805	4,76	10 488	4,74
Assainissement	9 598	4,66	11 786	5,32
SSADPA	616	0,30	614	0,28
Forêts communales	516	0,25	624	0,28
ZA Champs Montants	7	0,00	0	0,00
ZA Thomas Edison	0	0,00	0	0,00
Chauffage urbain	2 086	1,01	3 179	1,44
Archéologie			160	0,07
TOTAUX	206 112	100,00	221 464	100,00

**Répartition entre dépenses réelles d'investissement
et dépenses réelles de fonctionnement
(en milliers d'euros)**

Dépenses réelles totales	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Investissement (avec travaux en régie)	60 902	29,55	71 258	32,18
Fonctionnement (hors travaux en régie)	145 210	70,45	150 207	67,82
TOTAL	206 112	100,00	221 464	100,00

**Ventilation fonctionnelle des dépenses réelles d'investissement
(avec travaux en régie)
(en milliers d'euros)**

Budget principal	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	4 288	8,65	6 785	12,18
Enseignement - Formation	4 444	8,97	6 514	11,69
Culture	4 287	8,65	7 394	13,27
Vie des quartiers	3 531	7,12	1 514	2,72
Sports	1 223	2,47	2 765	4,96
Action Sociale - Santé	875	1,76	482	0,87
Protection civile - Ordre public	8	0,02	0	0,00
Actions économiques	1 509	3,04	1 490	2,68
Urbanisme - Aménagement urbain	7 635	15,40	10 964	19,68
Espaces Verts - Environnement	2 219	4,48	1 875	3,37
Voirie - Stationnement - Circulation	4 523	9,13	4 733	8,50
Eclairage public	1 038	2,09	1 088	1,95
Remboursement dette en capital	13 506	27,25	9 987	17,93
Divers	481	0,97	107	0,19
Sous-total	49 566	100,00	55 698	100,00
Budgets annexes				
(Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie)	11 336		15 559	
TOTAL	60 902		71 258	

**Ventilation fonctionnelle des dépenses réelles de fonctionnement
(hors travaux en régie)
(en milliers d'euros)**

Budget principal	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	31 097	23,22	32 269	23,23
Information - Communication - Rel. publiques	4 010	2,99	3 881	2,79
Enseignement - Formation	11 198	8,36	11 900	8,57
Culture	19 393	14,48	20 361	14,66
Vie des quartiers	6 000	4,48	6 281	4,52
Sports	8 127	6,07	8 550	6,16
Action sociale	19 569	14,61	19 940	14,35
Santé	1 083	0,81	1 187	0,85
Protection civile - Ordre public	3 784	2,83	3 828	2,76
Actions économiques	2 744	2,05	3 539	2,55
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	7 616	5,69	7 972	5,74
Espaces verts - Environnement	6 413	4,79	6 404	4,61
Voirie - Stationnement - Circulation	9 691	7,24	10 283	7,40
Opérations financières (1)	2 978	2,22	2 257	1,62
Divers	214	0,16	265	0,19
Sous-total	133 917	100,00	138 916	100,00
Budgets annexes				
(Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie)	11 293		11 290	
TOTAL	145 210		150 207	

(1) en tenant compte des intérêts de dette

Répartition des subventions d'investissement encaissées (en milliers d'euros)

Budget principal	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	58	1,00	68	0,83
Enseignement - Formation	0	0,00	326	3,96
Culture	430	7,42	877	10,64
Vie des quartiers	320	5,52	839	10,18
Sports	219	3,78	124	1,51
Action sociale - Santé	281	4,84	0	0,00
Actions économiques	31	0,54	193	2,35
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	2 313	39,88	3 173	38,47
Environnement - Forêts - Espaces verts	150	2,58	706	8,56
Voirie - Stationnement - Circulation	1 924	33,17	1904	23,08
Divers	75	1,29	36	0,43
Sous-total	5 800	100,00	8 246	100,00
Budgets annexes				
(Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie)	1 255		1 897	
TOTAL	7 055		10 143	

Budget principal

Répartition des subventions versées par la Ville par secteurs d'activités (équipement et fonctionnement) (en milliers d'euros)

	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Equipement				
Secteur culturel	83	4,20	558	16,46
Secteur économique	1 771	89,62	2 466	72,71
Secteur social	122	6,18	158	4,64
Secteur sportif	0	0,00	210	6,19
Sous-total	1 976	100,00	3 392	100,00
Fonctionnement				
Secteur culturel	3 914	18,96	4 361	20,95
Secteur économique	1 595	7,72	1 374	6,60
Secteur social	12 957	62,75	13 021	62,57
Secteur sportif	2 183	10,57	2 055	9,87
Sous-total	20 649	100,00	20 811	100,00
TOTAL GENERAL	22 625		24 203	

Budget principal
Grandes masses des dépenses réelles
(en milliers d'euros)

	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	33 599	67,79	42 171	74,71
Subventions d'équipement et fonds de concours	1 976	3,99	3 392	6,09
Remboursement de la dette en capital	13 506	27,25	9 987	17,93
Autres dépenses d'investissement	485	0,98	149	0,27
Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie	49 566	100,00	55 698	100,00
Rémunérations et charges personnel permanent et vacataire	79 839	59,62	81 519	58,68
Remboursement de la dette - intérêts	2 978	2,22	2 257	1,62
Subventions de fonctionnement versées	20 649	15,42	20 811	14,98
Charges à caractère général (chapitre 011 hors travaux en régie)	27 545	20,57	30 180	21,73
Autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors 657)	2 389	1,78	3 654	2,63
Autres dépenses de fonctionnement	517	0,39	495	0,36
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	133 917	100,00	138 916	100,00
Dépenses réelles totales	183 482		194 614	
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent	18 133		16 554	
DEPENSES TOTALES	201 615		211 168	

Budget principal
Les grandes masses des recettes réelles
(en milliers d'euros)

	2008		2009	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Subv. d'investissement - dotations (FCTVA...)	13 872	50,52	16 659	50,88
Emprunts	10 634	38,73	10 021	30,61
Autres recettes d'investissement	627	2,28	552	1,69
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement reportées de l'exercice	2 323	8,45	5 508	16,82
Recettes réelles d'investissement de l'exercice	27 457	100,00	32 740	100,00
Contributions directes	63 820	39,51	67 359	40,95
Autres recettes fiscales et taxes diverses (fiscalité indirecte)	12 401	7,68	11 265	6,85
Dotations de l'Etat	44 232	27,38	43 293	26,32
Subventions et participations	8 614	5,33	9 275	5,64
Fiscalité reversée	18 192	11,26	17 591	10,69
Produits d'exploitation et de gestion courante	12 573	7,78	14 113	8,58
Autres recettes de fonctionnement	1 702	1,05	1 612	0,98
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	161 533	100,00	164 506	100,00
Recettes réelles totales de l'exercice	188 990		197 246	
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	18 133		16 554	
Résultat exercice précédent	10 827		14 011	
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice	- 2 323		- 5 508	
Résultat exercice précédent disponible	8 504		8 503	
RECETTES REELLES TOTALES	215 626		222 303	

II - Etude comparative des CA 2005 à 2009 - Budget Principal (en milliers d'euros)

1 - Investissement

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du budget Déchets	49 304	47 525	57 422	49 566	55 698
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	5 444	- 240			
DRI avec travaux en régie (retraitées)	54 748	47 285	57 422	49 566	55 698
% dépenses réelles totales	29,9	27,2	30,2	27,0	28,6

- Subventions versées

	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions d'équipement et fonds de concours	5 444	4 656	4 739	1 976	3 392
% évolution		- 14,5	1,8	- 58,3	71,7
% dépenses réelles d'investissement	9,9	9,8	8,3	4,0	6,1

- Travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	2 109	2 292	2 394	2 977	1 939

- Remboursement emprunts en capital

	2005	2006	2007	2008	2009
	15 433	14 486	13 783	13 506	9 987
% dépenses réelles d'investissement	28,2	30,6	24,0	27,2	17,9

- Dépenses réelles d'équipement (comptes 20 sauf 204, 21 et 23) avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	33 857	27 584	37 700	33 599	42 171

dont acquisition de biens avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	4 978	4 552	5 849	6 709	15 273

dont immobilisations en cours avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	27 927	22 293	30 618	25 542	25 021

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	31 375	27 621	32 178	27 457	32 740
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du budget Déchets		- 240			
RRI (retraitées)	31 375	27 381	32 178	27 457	32 740

- Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
	15 336	10 470	13 439	10 634	10 021
% dépenses réelles d'investissement	28,0	22,1	23,4	21,5	18,0
% dépenses réelles totales	8,4	6,0	7,1	5,8	5,1

- Subventions et dotations encaissées

	2005	2006	2007	2008	2009
	9 741	13 897	9 141	13 872	16 659
% dépenses réelles d'investissement	17,8	29,4	15,9	28,0	29,9
% dépenses réelles totales	5,3	8,0	4,8	7,6	8,6

2 - Fonctionnement

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	133 922	129 173	132 578	133 917	138 916
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécu. fonctionnement du budget Déchets		- 2 905			
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	- 5 444				
DRF hors travaux en régie (retraitées)	128 478	126 268	132 578	133 917	138 916

- Intérêts des emprunts (ICNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
	3 276	3 134	2 976	2 978	2 257
% dépenses réelles de fonctionnement	2,5	2,5	2,2	2,2	1,6

- Frais de personnel (avec travaux en régie)

	2005	2006 (1)	2007	2008	2009
	77 539	74 786	78 799	79 839	81 519
% dépenses réelles de fonctionnement travaux en régie inclus	59,4	58,2	58,4	58,3	57,9

(1) Transfert à la CAGB du Conservatoire National de Région

- Subventions versées

	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions d'équipement et fonds de concours	5 444	0	0	0	0
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	- 5 444				
Subvention de fonctionnement	18 457	19 269	20 162	20 649	20 811
% évolution		4,4	4,6	2,4	0,8
Total	18 457	19 269	20 162	20 649	20 811
% dépenses réelles de fonctionnement	14,4	15,3	15,2	15,4	15,0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	154 628	157 200	159 929	161 533	164 506
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécu. fonctionnement du budget Déchets		- 2 905			
	154 628	154 295	159 929	161 533	164 506
- Evolution		- 0,2	3,7	1,0	1,8

- Contributions directes (compte 7311)

	2005	2006	2007	2008	2009
	58 088	59 855	62 069	63 820	67 359
- Evolution		3,0	3,7	2,8	5,5
% recettes réelles de fonctionnement	37,6	38,8	38,8	39,5	40,9
% dépenses réelles totales	31,7	34,5	32,7	34,8	34,6

- Subventions de fonctionnement + dotations + participations

	2005	2006	2007	2008	2009
	47 073	47 524	51 232	52 845	52 568
% recettes réelles de fonctionnement	30,4	30,8	32,0	32,7	32,0
% dépenses réelles totales	25,7	27,4	27,0	28,8	27,0

3 - Renseignements financiers complémentaires

- Epargne brute

	2005	2006	2007	2008	2009
	26 150	28 027	27 351	27 616	25 590

- Taux de réalisation des opérations d'équipement avec travaux en régie
(comptes 20 sauf 204 + 21 + 23)

	2005	2006	2007	2008	2009
	68,8 %	58,5 %	65,3 %	54,3 %	62,2 %

- Solde global du compte administratif

	2005	2006	2007	2008	2009
	11 422	16 660	10 827	14 011	11 135

- Reports de crédits

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes	12 025	11 719	19 738	17 775	21 416
Dépenses	14 911	19 659	22 061	23 283	24 048
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	2 886	7 940	2 323	5 508	2 632

- Fonds disponibles

	2005	2006	2007	2008	2009
Solde du CA	11 422	16 660	10 827	14 011	11 135
Recettes affectées					
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	- 2 886	- 7 940	- 2 323	- 5 508	- 2 632
Solde CA disponible	8 537	8 720	8 504	8 503	8 503
Reprise anticipée d'excédent au BP	8 537	8 720	8 504	8 503	8 503
Fonds disponibles	0	0	0	0	0

Depuis 1999, le solde de l'exercice précédent est repris en totalité, les fonds disponibles sont donc nuls. Néanmoins restent les crédits de dépenses imprévues votés chaque année, soit pour 2009 : 1 000 K€ en investissement et 1 100 K€ en fonctionnement.

- Taux d'inflation annuel

	2005	2006	2007	2008	2009
- Indice tous ménages avec tabac	1,7 %	1,7 %	1,5 %	2,8 %	0,1 %
- Indice tous ménages sans tabac	1,8 %	1,7 %	1,5 %	2,8 %	0,1 %

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	183 226	176 698	189 999	183 482	194 614
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du budget Déchets		- 240			
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. fonctionnement du budget Déchets		- 2 905			
Dépenses réelles totales retraitées	183 226	173 553	189 999	183 482	194 614

- Recettes réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	186 003	184 821	192 107	188 990	197 246
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du budget Déchets		- 240			
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. fonctionnement du budget Déchets		- 2 905			
Recettes réelles totales retraitées	186 003	181 677	192 107	188 990	197 246

- Annuités d'emprunts (ICNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
	18 709	17 620	16 759	16 484	12 245
% dépenses réelles totales	10,2	10,2	8,8	9,0	6,3

- Epargne de l'exercice

	2005	2006 (1)	2007	2008	2009
1. Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	154 628	154 295	159 929	161 533	164 506
2. Dépenses de gestion (DF réelles - tx en régie - intérêts de la dette)	125 203	123 134	129 602	130 939	136 659
3. Epargne de gestion (1-2)	29 426	31 162	30 327	30 594	27 848
4. Remboursement intérêts payés	3 276	3 134	2 976	2 978	2 257
5. Epargne brute (3-4)	26 150	28 027	27 351	27 616	25 590
6. Taux d'épargne brute (5/1) * 100	16,9 %	18,2 %	17,1 %	17,1 %	15,6 %
7. Remboursement dette en capital	15 433	14 486	13 783	13 506	9 987
5. Epargne nette (5-7)	10 717	13 541	13 568	14 110	15 603

(1) 2006 : transfert du Conservatoire National de Région de la Ville à la CAGB

Concours globaux de l'Etat**1. Dotations sous enveloppe**

(A compter de 2009, la notion de contrat de stabilité disparaît au profit d'un périmètre de dotations élargi)

Fonctionnement	2005	2006	2007	2008	2009
a) DGF					
- Dotation forfaitaire	29 403	29 802	30 171	30 419	30 150
% d'évolution		1,4	1,2	0,8	- 0,9
- DGF permanents syndicaux	25	63	51	53	53
Total DGF	29 428	29 865	30 222	30 472	30 203
% des recettes de fonctionnement	19,0 %	19,4 %	18,9 %	18,9 %	18,4 %
b) DSUCS	3 433	4 051	4 997	5 605	5 717
% d'évolution		18,0	23,4	12,2	2,0
c) DNP	1 059	1 259	1 248	1 302	1 142
% d'évolution		18,9	- 0,9	4,3	- 12,3
d) Dotation spéciale instituteurs	23	16	16	17	14
% d'évolution		- 30,4	0,0	6,3	- 17,7
e) DGD	1 192	1 150	1 150	1 162	1 128
% d'évolution		- 3,5	0,0	1,0	- 2,9
Variable d'ajustement :					
f) DCTP	2 989	2 668	2 359	1 953	1 583
% d'évolution		- 10,8	- 11,6	- 17,2	- 19,0
g) Compensation des exo. de taxes foncières	1 189	1 198	1 266	1 297	1 017
% d'évolution		0,8	5,7	2,4	- 21,5
Investissement					
h) FCTVA	3 505	4 550	0	7 626	8 012
% d'évolution		29,8	- 100,0		5,1
i) Produits des amendes de police	881	1 618	1 384	1 059	1 373
% d'évolution		83,6	- 14,4	- 23,5	29,7
Total	43 699	46 374	42 644	50 491	50 189
% d'évolution		6,1	- 8,0	18,4	- 0,6

(*) Le FCTVA encaissé en 2008, comprend aussi celui de 2007 (4 286 K€). Le FCTVA encaissé en 2009 correspond au remboursement partiel de la TVA payée sur les investissements de 2007 et 2008

2. Autres concours globaux de l'Etat

Fonctionnement	2005	2006	2007	2008	2009
a) Compensation des exonérations de taxe d'habitation	2 266	2 306	2 315	2 367	2 346
% d'évolution		1,8	0,4	2,3	- 0,9
b) Compensation suppression taxes appareils...	0	0	58	24	93
% d'évolution				- 58,6	287,5
c) Dotation de taxe add. droits enregistrement	12	12	13	14	12
% d'évolution		0,0	8,3	7,7	- 14,3
d) Dotation de recensement	20	20	20	20	26
% d'évolution		0	0	0	30,0
e) Dotation pour les titres sécurisés	0	0	0	0	13
% d'évolution					
Total	2 297	2 338	2 406	2 425	2 489
% d'évolution		1,8	2,9	0,8	2,6

Total général concours globaux de l'Etat	45 996	48 712	45 050	52 916	52 678
% d'évolution		5,9	- 7,5	17,5	- 0,5
dont fonctionnement	41 610	42 544	43 665	44 232	43 293
% d'évolution		2,2	2,6	1,3	- 2,1
dont investissement	4 386	6 168	1 384	8 685	9 385
% d'évolution		40,6	- 77,6	527,4	8,1

Budgets Annexes

1. Eau

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	4 021	4 617	4 379	3 578	4 498

- Remboursement emprunts en capital

	2005	2006	2007	2008	2009
	632	385	367	351	291

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	5 826	5 703	6 424	6 227	5 990

- Intérêts des emprunts (ICNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
	114	92	78	62	36

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	9 847	10 320	10 803	9 805	10 488

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	3 805	4 494	3 965	3 661	3 081

- Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
	1 062	65	0	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	9 359	9 375	10 187	8 830	8 396

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	13 164	13 868	14 151	12 491	11 478
Résultats antérieurs reportés	2 282	3 464	3 596	3 378	2 725
Part affectée à l'investissement	2 135	3 416	3 554	3 339	2 694
Résultat antérieur disponible	147	47	42	39	31
- Recettes cumulées	13 311	13 916	14 193	12 530	11 509

- Excédents cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
	3 464	3 596	3 390	2 725	1 020

- Produit de vente d'eau (y compris location compteurs et FNDAE)

	2005	2006	2007	2008	2009
	6 460	6 289	6 477	6 124	5 874

- Prix de vente du m³ HT (en euros)

	2005	2006	2007	2008	2009
% évolution	0,86	0,86 0,0	0,86 0,0	0,86 0,0	0,86 0,0

2. Assainissement

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	4 727	5 204	6 862	5 754	7 843

- Remboursement emprunts en capital

	2005	2006	2007	2008	2009
	1 990	1 734	1 489	1 337	1 203

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	3 426	3 603	4 920	3 845	3 943

- Intérêts des emprunts (ICNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
	312	244	192	132	100

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	8 153	8 807	11 782	9 598	11 786

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	5 385	6 872	7 300	5 029	6 568

- Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
	50	137	107	57	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	9 375	9 105	9 263	9 350	8 837

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	14 760	15 977	16 563	14 379	15 405
Résultats antérieurs reportés	5 860	7 582	9 240	8 240	8 641
Part affectée à l'investissement	4 885	5 512	5 732	4 380	5 662
Résultat antérieur disponible	975	2 070	3 508	3 860	2 979
- Recettes cumulées	15 735	18 047	20 072	18 239	18 384

- Excédents cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
	7 582	9 240	8 289	8 641	6 598

- Produit de la redevance d'assainissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	6 008	5 818	5 957	5 524	5 376

- Valeur en euros de la taxe d'assainissement par m³ HT

	2005	2006	2007	2008	2009
% évolution	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
		0,0	0,0	0,0	0,0

3. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

- Dépenses réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	29	71	0	40	39

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	396	436	485	576	575

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	425	507	485	616	614

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	253	242	107	133	116

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	384	409	476	592	584

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	637	651	583	725	701
Résultats antérieurs reportés	290	254	206	198	181
Part affectée à l'investissement	248	193	107	125	110
Résultat antérieur disponible	41	61	99	73	71
- Recettes cumulées	679	713	682	797	772

- Excédents cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
	254	206	198	181	158

- Forfait global annuel de soins proposé par la DDASS

	2005	2006	2007	2008	2009
	371	406	475	580	578

4. Forêts communales

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	124	197	200	183	282

- Remboursement emprunts en capital

	2005	2006	2007	2008	2009
	14	14	15	15	16

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	348	303	304	333	341

- Intérêts des emprunts (ICNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
	3	3	3	3	1

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	472	499	504	516	624

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	112	167	143	125	207

- Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	0	78

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes d'exploitation du service	110	145	75	258	158
Participation du Budget Principal	417	331	412	262	373
Recettes réelles de fonctionnement	527	476	486	520	531

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	639	643	630	645	737
Résultats antérieurs reportés	112	167	143	125	129
Part affectée à l'investissement	112	167	143	125	129
Résultat antérieur disponible	0	0	0	0	0
- Recettes cumulées	639	643	630	645	737

- Excédents cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
	167	143	125	129	114

- Participation du Budget Principal

	2005	2006	2007	2008	2009
	417	331	412	262	373
% dépenses réelles totales	88,4	66,3	81,6	50,7	59,7

- Produit des coupes de bois

	2005	2006	2007	2008	2009
	100	137	63	252	154

5. Déchets

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	1 217	0	0	0	0

- Remboursement emprunts en capital

	2005	2006	2007	2008	2009
	201	0	0	0	0

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2005	2006	2007	2008	2009
	8 186	0	0	0	0

- Intérêts des emprunts

	2005	2006	2007	2008	2009
	19	0	0	0	0

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	9 403	0	0	0	0

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	800	0	0	0	0

- Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	10 904	0	0	0	0

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	11 703	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	1 467	0	0	0	0
Part affectée à l'investissement	623	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	844	0	0	0	0
- Recettes cumulées	12 548	0	0	0	0

- Excédents cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
	3 145	0	0	0	0

- Produit de la redevance des ordures ménagères

	2005	2006	2007	2008	2009
	9 650	0	0	0	0

6. ZA des Champs Montants

- Dépenses réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	114	0	0	0	0

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	7	0

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	114	0	0	7	0

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	57	39	0	18	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	95	0	0	0	0

- Recettes réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	152	39	0	18	0

- Excédents ou déficits cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	- 54	- 16	- 16	- 5	- 5

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	152	39	0	18	0
Résultats antérieurs reportés	- 92	- 54	- 16	- 16	- 5
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	- 92	- 54	- 16	- 16	- 5
- Recettes cumulées	59	- 16	- 16	2	- 5

7. ZA Thomas Edison

- Dépenses réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	0	0

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	0	0

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	0	0

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	33	0

- Recettes réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	0	0	0	33	0

- Excédents ou déficits cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
	- 221	- 221	- 221	- 187	- 187

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	33	0
Résultats antérieurs reportés	- 221	- 221	- 221	- 221	- 187
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	- 221	- 221	- 221	- 221	- 187
- Recettes cumulées	- 221	- 221	- 221	- 187	- 187

8. Chauffage Urbain

- Dépenses réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	3 620	4 748	2 250	1 781	2 858

- Remboursement emprunts en capital

	2005	2006	2007	2008	2009
	76	90	132	182	178

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	179	206	265	305	321

- Intérêts des emprunts (CNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
	48	59	135	204	186

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
	3 799	4 955	2 515	2 086	3 179

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
	2 635	3 142	2 437	1 538	1 573

- Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
	840	1 594	1 545	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
	1 067	1 149	789	606	732

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice	3 702	4 291	3 226	2 144	2 305
Résultats antérieurs reportés	0	- 97	- 429	971	94
Part affectée à l'investissement	0	- 333	- 733	935	13
Résultat antérieur disponible	0	236	305	36	80
- Recettes cumulées	3 702	4 526	3 531	2 180	2 385

- Excédents cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
	- 97	- 429	1 016	94	- 793

9. Archéologie

- Dépenses réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
					39

- Remboursement emprunts en capital

	2005	2006	2007	2008	2009
					0

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
					120

- Intérêts des emprunts (CNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
					0

- Dépenses réelles totales

	2005	2006	2007	2008	2009
					160

- Recettes réelles d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009
					0

- Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
					0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
					163

- Recettes cumulées

	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes réelles totales de l'exercice					163
Résultats antérieurs reportés					0
Part affectée à l'investissement					0
Résultat antérieur disponible					0
- Recettes cumulées					163

- Excédents cumulés

	2005	2006	2007	2008	2009
					3

Budget Général

Emprunts réalisés

	2005	2006	2007	2008	2009
Budget Principal	15 336	10 470	13 439	10 634	10 021
Eau	1 062	65	0	0	0
Assainissement	50	137	107	57	0
Forêts Communales	0	0	0	0	78
Déchets	0	0	0	0	0
Chauffage Urbain	840	1 594	1 545	0	0
Total	17 287	12 266	15 091	10 691	10 099

Annuités d'emprunts (ICNE inclus)

	2005	2006	2007	2008	2009
Budget Principal	18 709	17 620	16 759	16 484	12 245
Eau	746	477	445	413	327
Assainissement	2 302	1 978	1 681	1 470	1 303
Forêts Communales	16	17	18	18	17
Déchets	221	0	0	0	0
Chauffage Urbain	125	149	267	387	364
Total	22 118	20 242	19 170	18 772	14 256

Annexe 3

Evolution des CA prévisionnels issue de la prospective budgétaire actualisée
(décembre 2010)

	2011	2012	2013	2014	2015
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (M€)					
RECETTES EXPLOITATION DE GESTION	169,19	170,54	172,04	173,86	177,36
Contributions directes	71,91	73,75	75,71	77,73	81,39
Compensations fiscales	4,83	4,54	4,29	4,07	3,88
Autres impôts	11,83	11,98	12,13	12,29	12,45
FISCALITE REVERSEE	17,61	17,62	17,41	17,42	17,44
Attribution de compensation	16,02	16,02	15,79	15,79	15,79
DSC - volet solidarité fiscale et sociale	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11
DSC - volet solidarité économique	0,46	0,48	0,49	0,51	0,52
DSC - volet aires accueil gens voyage	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
PARTICIPATIONS	38,72	38,37	38,03	37,69	37,35
DGF (forfaitaire)	29,77	29,47	29,18	28,89	28,60
DNP	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38
DSU	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87
DGD	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13
FDPTP	0,35	0,30	0,25	0,20	0,15
Autres	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
SUBVENTIONS	6,93	6,87	6,82	6,76	6,70
Subv. & Particip. autres que CAF	1,85	1,88	1,91	1,94	1,97
Subv. CAF petite enfance	4,84	4,26	4,17	4,09	4,00
Subv. CAF contrat jeunesse	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73
PRODUITS SERVICES ET GESTION COURANTE	15,89	16,12	16,37	16,61	16,86
Produits d'exploitation	8,25	8,37	8,50	8,63	8,75
Mise à dispo + rembt frais	4,84	4,91	4,99	5,06	5,14
Produits de gestion courante	2,80	2,84	2,88	2,92	2,97
ENVELOPPE OP NOUVELLES (REC)		0,00	0,00	0,00	0,00
DM Recettes		0,45	0,46	0,46	0,47
Atténuation de charges	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
Prod. except. (indemnités sinistres...)	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
Produits cessions	1,14	0,50	0,50	0,50	0,50
Divers	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
RECETTES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RRF	169,19	170,54	172,04	173,86	177,36
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	8,50	8,00	7,50	7,00	6,50
TOTAL RRF avec R 002	177,69	178,54	179,54	180,86	183,86

	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (M€)					
DEPENSES EXPLOITATION ET DE GESTION	147,60	150,25	152,55	155,43	157,98
DEPENSES A EVOLUTION CONTRAINTE	17,64	17,08	17,51	17,96	18,43
Déficit du budget forêt	0,41	0,41	0,41	0,41	0,41
Déficit du budget Archéologie Préventive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances irrécouvrables	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Titres annulés	0,05	0,10	0,10	0,10	0,10
Indemnités des élus	0,90	0,92	0,94	0,96	0,98
Contingents et participations obligatoires	0,43	0,43	0,44	0,45	0,45
Redevance eaux pluviales	0,71	0,72	0,73	0,74	0,75
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,22	0,22	0,23	0,23	0,23
Autres charges de gestion courante	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
Contrat de prestations de sces	1,67	1,70	1,72	1,75	1,77
Crédit-bail immobilier	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurances	0,89	0,91	0,92	0,93	0,95
Loyers et charges locatives	1,77	1,80	1,83	1,85	1,88
Indemnités comptable	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Affranchissements	0,31	0,32	0,32	0,33	0,33
Télécommunications	0,49	0,49	0,50	0,51	0,52
Cotisations municipales	0,32	0,33	0,33	0,34	0,34
Energie	4,81	5,05	5,31	5,57	5,85
Carburants	0,57	0,60	0,63	0,66	0,69
Eau et asst des bâtiments	0,63	0,64	0,65	0,66	0,67
Impôts et taxes	0,77	0,78	0,79	0,81	0,82
Atténuation produits - Impôts et taxes	0,33	0,34	0,34	0,35	0,35
Dépenses imprévues	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
CREDITS DES SERVICES	18,81	18,81	18,81	18,81	18,81
ENVELOPPE OPERATIONS NOUVELLES (dép.)		0,00	0,00	0,00	0,00
DM	0,00	0,45	0,46	0,46	0,47
Charges nouvelles équipements nouveaux	0,00	0,30	0,30	0,31	0,31
CHARGES DE PERSONNEL	85,94	87,89	89,36	91,40	93,07
Charges de personnel permanent	82,73	84,39	86,08	87,80	89,55
Charges de personnel vacataire (hors élections)	3,16	3,22	3,28	3,35	3,42
Elections (dép-subv)	0,05	0,28	0,00	0,25	0,10
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (657)	25,14	25,52	25,90	26,29	26,68
CCAS	9,38	9,52	9,67	9,81	9,96
Sub RAP	5,39	5,47	5,55	5,63	5,72
Sub. organismes publics et assoc.	10,37	10,52	10,68	10,84	11,00
Charges exceptionnelles	0,07	0,20	0,20	0,20	0,20
Frais financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (hors ICNE)	3,04	3,47	4,07	4,87	5,78
Intérêts payés s/dette en place	2,85	2,54	2,09	1,79	1,49
Provisions pour actualisation tx intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats signés en cours exercice - éch. infra-annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts s/ligne de trésorerie	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19
Intérêts payés s/dette à venir		0,74	1,79	2,90	4,10
△ ICNE s/dette en place	- 0,05	- 0,06	- 0,06	- 0,06	- 0,05
△ ICNE s/dette à venir		0,26	0,28	0,30	0,27
TOTAL DRF	150,64	153,72	156,62	160,31	163,76
TOTAL DRF ICNE compris	150,59	153,92	156,83	160,55	163,97

	2011	2012	2013	2014	2015
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (M€)					
RECETTES DEFINITIVES	8,26	11,25	10,69	10,69	10,29
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	8,26	11,25	10,69	10,69	10,29
FCTVA	4,40	4,46	3,90	3,90	3,90
TLE	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
Subventions équipement	2,11	5,04	5,04	5,04	4,64
Autres subventions	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Aires de non stationnement	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Amendes de police	1,05	1,05	1,05	1,05	1,05
Terrains devenus constructibles	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
PAE					
Autres recettes investissement	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
AUTRES RECETTES DEFINITIVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immo et immo sinistrées					
Remboursement avances sur immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immo. financières : récupération TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits cessions (laissés en fonctionnement)					
DETTE RECUPERABLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Récupérations de capital					
RECETTES D'EMPRUNTS (HORS refi)	18,50	21,48	23,35	26,00	24,23
Emprunts nouveaux	18,50	21,48	23,35	26,00	24,23
Emprunts spéciaux					
Refinancements de RA et CLTR					
Emprunts déjà mobilisés					
TOTAL RRI (hors refinancement)	26,76	32,73	34,04	36,69	34,52

	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (M€)					
DEPENSES INVESTISSEMENT (HORS DETTE)	42,00	37,50	37,50	37,50	35,00
DEPENSES EQUIPEMENT + SUB + DI	42,00	37,50	37,50	37,50	35,00
Enveloppe annuelle d'investissement	36,00	29,00	29,00	29,00	29,00
		2,50	2,50	2,50	
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors dette)	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Subventions d'équipement	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Acquisition de participations					
Prêts et immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
REMBOURSEMENT DE DETTE (hors refi)	11,48	12,05	11,97	12,75	13,13
Remboursement des emprunts spéciaux					
Remboursement des emprunts en place	11,25	11,43	10,67	10,69	10,18
Contrats signés en cours d'exercice	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement de RA et CLTR	46,25				
Remboursements d'emprunts à venir		0,62	1,30	2,06	2,94
TOTAL DRI	53,48	49,55	49,47	50,25	48,13

«**M. LE MAIRE** : On est à peu près à un mois du vote du budget de la Ville et c'est la 11^{ème} fois que nous sommes en débat d'orientations budgétaires. Vous vous souvenez qu'en 2010 j'avais beaucoup insisté sur le contexte difficile et sur les incertitudes auxquelles nous étions confrontées, nous Collectivités. Le contexte économique effectivement est difficile et puis les choix de l'Etat ont des effets directs sur nos dépenses et sur nos recettes.

Un an après, où en est-on ? Je pense que la situation est meilleure mais nous ne sommes pas encore sortis des difficultés. Si nous sommes au milieu du gué tant mieux mais nous avons encore de grandes difficultés et beaucoup de craintes par rapport aux finances publiques et aux finances locales en particulier. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le redis, ce budget 2011 c'est certainement le budget le plus compliqué que nous ayons eu à faire depuis que nous sommes ici en responsabilité. Je ne vais pas trop entrer dans le contexte national parce que cela relancerait des polémiques et je ne le veux pas. Je veux dire simplement, très rapidement, que la reprise, c'est clair, n'est pas au rendez-vous, en tout cas elle est insuffisante pour soutenir l'emploi, et puis la situation des finances publiques pèse de plus en plus car nous sommes d'ailleurs en dessous des 2 % de croissance qui ont été annoncés par le Gouvernement pour 2011. On peut donc semble-t-il légitimement s'interroger sur la stratégie de réduction du déficit public et sur une politique qui ne reposerait que sur la réduction des dépenses. On voit bien par exemple ce qui se passe dans le domaine de l'Education Nationale, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Je vais donner quelques chiffres : depuis 2007 la politique fiscale suivie représente 15 milliards d'euros par an de moins-value ou de charge nette pour l'Etat et la Cour des Comptes elle-même dans sa grande sagesse a rappelé que la crise économique n'expliquait pas tout. Les comptes sont donc difficiles, je ne ferai pas le procès de l'Etat, en tout cas pas ici ce soir, sauf que les Collectivités Locales sont directement

impactées par les choix budgétaires de l'Etat. Les déficits se sont accrus, nos dotations de l'Etat baissent et vous avez dans l'annexe n° 1 le détail de tous les désengagements de l'Etat. En cumulé depuis 2004, le coût des désengagements et des coûts supplémentaires engendrés pour la Ville représente 10,1 millions d'euros, soit 1,7 million d'euros par an, ce qui correspond à 2,4 points d'impôt local. Cela montre bien d'ailleurs la performance que nous avons faite, parce que malgré cela nous arrivons à maintenir à une moyenne de 1 % l'augmentation des impôts, certains diront que c'est trop, et s'il n'y avait pas eu ces charges supplémentaires, je parle des charges à périmètre constant, et s'il n'y avait pas eu ces désengagements de l'Etat, nous pourrions depuis 2004 réduire chaque année la fiscalité de 2,4 %. Vous allez me dire que cela ne se calcule pas exactement comme cela, que cela nécessite peut-être quelques aménagements en matière de calcul mais la réalité est là, je me le suis fait préciser encore ce soir par le directeur des services financiers, un point d'impôt c'est 700 000 € alors quand vous avez 1,7, cela fait à peu près 2,4, c'est quelque chose qu'il faut savoir. Les difficultés des finances des collectivités incitent à avoir une gestion prudente mais nous, nous voulons continuer tout de même à investir, nous voulons continuer à faire en sorte que l'on puisse bien vivre dans cette ville. Nous avons une gestion prudente, nous avons amélioré nos ratios en serrant déjà au maximum les crédits de fonctionnement mais il y a un moment où on ne le pourra plus. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à cet instant aux services qui ont fait le maximum. Cela fait déjà quelques années que je participe à l'élaboration du budget, au début on a des chiffres très hauts et puis après on diminue. Là je le dis dès le départ, les services sont restés dans les cadres budgétaires fixés par le Maire et par l'administration. On est resté dedans donc il y a un gros, gros effort qui a effectivement été fait. Ensuite on gère dur. A périmètre constant les ressources humaines c'est 2 % d'augmentation, ce qui est quand même quelque part un exploit, tout en maintenant aussi une qualité de rémunération de notre personnel, spécialement des bas salaires. Il y a eu aussi une reprise du marché immobilier, ce qui fait que nos droits de mutation ont un peu repris. On a également vendu un certain nombre de biens, vous avez pu le lire dans la presse. On va prendre la décision de vendre l'Hôtel Aubert dont nous n'avons plus l'utilité et que l'on ne peut plus entretenir et puis on réfléchit au devenir de l'ancienne halle aux grains, de la magnifique halle aux grains qui est sur la Place de la Révolution pour en faire un lieu de vie et un lieu de création de richesses, c'est sur ce point que m'interrogeait France 3 tout à l'heure.

Donc gestion rigoureuse, maintien d'autofinancement, progression de l'investissement et une reprise très modérée de l'endettement, sachant que je le redis nous sommes en ce domaine une des villes les moins endettées de France, nous sommes en dessous de 4 années. On va dire que je fais de l'autosatisfaction, non ! J'ai surtout conscience d'une chose, c'est qu'avec mon équipe municipale, avec notre Conseil même globalement, nous avons la responsabilité de limiter très très fortement l'augmentation de la pression fiscale parce que l'on sait que c'est devenu insupportable pour tout le monde. Donc l'équation est difficile car il faut limiter la pression fiscale, il faut continuer à faire fonctionner cette ville avec des personnes dans les écoles, dans les crèches, dans l'ensemble des services, il faut que l'on continue à se soucier, entre autres au niveau du CCAS des personnes qui sont de plus en plus en difficultés et dans l'exclusion, et puis il faut que l'on continue à investir car l'investissement c'est capital pour l'économie locale, tous ces millions d'euros-là vont pour beaucoup, pas totalement, mais pour beaucoup dans l'économie locale et ils sont créateurs et générateurs d'emplois et parce que nous avons, nous, la responsabilité de préparer l'avenir de cette ville, donc c'est cela notre stratégie, développement économique, solidarité et soutien. Et tout cela bien sûr dans une logique de développement durable, ce qui est une marque forte, très forte de cette ville et de cette agglomération avec, je l'ai dit et je le répète, l'action au quotidien puisque si nous sommes là pour préparer l'avenir, oui, nous sommes là aussi, nous avons été élus pour que les Bisontines et les Bisontins et les Grand Bisontines et les Grand Bisontins vivent bien.

On entend parfois que les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient ; moi j'ai une autre vision, je pense que les promesses électorales on doit les tenir, donc nous tenons et nous tiendrons rigoureusement sur l'ensemble du mandat nos promesses et en matière de fiscalité, ce que nous avons écrit dans notre programme municipal sur l'ensemble de ce mandat, nous le tiendrons. Vous pourrez lire d'ailleurs dans votre document les conclusions d'étude qui ont été réalisées par la Direction Générale des Finances Publiques, anciennement la TG, la Trésorerie Générale, qui montre que nous avons une bonne maîtrise des charges financières, que notre niveau d'autofinancement est élevé, notre capacité d'investissement et notre faible niveau d'endettement et les résultats sont également supérieurs à la

moyenne en matière de fonds de roulement, parce que là aussi on doit en féliciter les services financiers et l'administration de cette mairie, nous n'avons jamais pris de risque de prendre des prêts dits toxiques. Nous avons toujours été prudents entre taux fixes, taux variables. On nous le demande chaque année, Baudouin pourra le confirmer, on n'a pas de prêts nocifs, on a fait une gestion, en matière d'emprunt, un peu en «père de famille» au niveau des risques s'entend. Ce n'est pas scandaleux d'avoir une gestion de «père de famille» pour économiser l'argent car cet argent-là nous considérons que nous devons le gérer comme si c'était le nôtre. Par contre quand je dis «père de famille» ce n'est pas au niveau de la gestion de la dette, qui est très dynamique puisque chaque jour on ajuste comme on a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises ici.

En ce qui concerne nos priorités en 2011, je veux simplement évoquer quelques grandes lignes. Il faut absolument réussir l'entrée de la LGV à Besançon le 11 décembre 2011 car c'est quelque chose qui va changer effectivement la donne dans notre ville, dans notre agglomération, voire dans notre région, il y a la poursuite du projet de tramway qui est porté par l'Agglomération, quelque chose dont on ne parle encore pas beaucoup mais qui est capital pour le développement, ce sont les travaux de restructuration du pôle Viotte, vous avez pu voir d'ailleurs dans la presse dernièrement que ça avance du côté du souterrain mais on est encore en discussion avec la SNCF pour faire en sorte que notre gare soit une grande gare d'une capitale régionale, nous avons aussi les travaux du pôle culturel autour du CRR, là cela avance bien, c'est porté par l'Agglomération du Grand Besançon mais nous y sommes particulièrement impliqués, même financièrement au niveau des abords et des problèmes d'accès. Et puis il y a La RODIA qui va être inaugurée le 27, où d'ailleurs on a un souci, je ne vous le cache pas, c'est qu'il y a trop de monde pour l'inauguration car cela suscite un énorme enthousiasme. Et puis il y a aussi, vous le savez, le début des travaux du parking au sein de l'opération Pasteur, le renforcement de TEMIS Santé qu'on fait avec l'Agglomération et puis aussi les travaux d'amélioration de l'accès au niveau du CHU auxquels nous allons participer car il y a là un vrai problème, et le début des travaux de l'Institut de Cancérologie pour lequel vous savez la Ville s'est engagée avec l'Agglomération à hauteur de 2 millions d'euros chacune. Donc ça ce sont des projets qui seront menés à long terme. Il y a aussi un engagement très fort, et Joëlle SCHIRRER suit cela de très près avec moi auprès de l'Université de Franche-Comté puisqu'effectivement nous devons être à ses côtés dans ces moments où cela bouge beaucoup : Université fédérale, fondation scientifique mais je crois que cela bouge dans la bonne direction. Et puis bien sûr on a des grands projets d'urbanisme qui avancent. Nous étions l'autre jour avec Nicolas MICHELIN sur le site Vauban ; pour le PRU de Clairs-Soleils nous avons choisi les derniers groupes d'architectes pour finir la place de Clairs-Soleils par la construction, par la SAIEMB, d'un bâtiment en accession. Le PRU de Planoise lui aussi avance et nous réfléchissons déjà à engager des opérations et la réflexion sur Fontaine Argent où il y a effectivement des travaux importants à faire. On continue également sur le secteur des Vaïtes sans oublier ce qui se construit aussi sur Palente-Orchamps. Les autres priorités phares sont le schéma d'orientation pour la culture dont on vous a largement parlé, l'énergie et l'environnement, et ça je crois que c'est capital où nous sommes globalement au niveau national plutôt bon, les politiques sociales, la Première Adjointe pourra éventuellement en dire un mot, puis tout ce qui est services de proximité.

Voilà, cela sera donc les grandes priorités, sachant que nous avons aussi en matière culturelle La RODIA qui va ouvrir le 27, le nouvel établissement public «Citadelle - Patrimoine mondial» qui lui fonctionne depuis le 1^{er} janvier, notre Agenda 21, le Plan Climat-Energie Territorial qui continue avec tout ce qui se fait autour du photovoltaïque. Je n'oublie pas non plus dans le Service Proximité bien sûr tout ce qui touche au sport avec notamment pour le sport l'intervention dans les quartiers, quitte même à anticiper sur les nouvelles générations de CUCS et voir tout ce qui touche aussi à la Vie associative.

Alors dernier point parce que je veux volontairement être court pour qu'il puisse y avoir débat, qui j'en forme le vœu sera de qualité, les choix budgétaires 2011 ne sont pas totalement arrêtés puisque vous savez que nous en délibérerons dans un mois mais pour la Ville je rappelle que tout cela s'inscrit dans une stratégie budgétaire pluriannuelle suivie depuis 2008 et le rapport d'ailleurs fait état des différentes simulations de la prospective budgétaire. Vous avez tout dans le document d'actualisation du PPI, les choses sont bien claires, très transparentes. Nous avons d'ailleurs revu plusieurs fois nos hypothèses budgétaires pour tenir compte des annonces de l'Etat. Je peux vous dire que ce n'est pas facile de faire des budgets tant il y a d'incertitudes au niveau de Bercy. Il y a des gels de dotation donc ce sont des baisses en valeur absolue pour la Ville, au niveau de l'Agglomération nous en reparlerons, ce sont des

nouvelles qui évoluent encore beaucoup. Il y a aussi les effets de la réforme de la Taxe Professionnelle puisque même si c'est compensé à l'euro près on sait très bien qu'à terme ça va se traduire par une augmentation de la pression fiscale sur les taxes d'habitation, donc ça c'est clair. En ce qui nous concerne, nous avons choisi avec des limites en terme d'épargne brute et de capacité de désendettement que j'ai déjà indiquées, même si on ne connaît pas encore totalement les effets de toutes les réformes, donc on est encore prudent. Le budget principal va progresser de plus de 3 % en raison principalement de la hausse de l'investissement, nous allons tenir nos objectifs en fonctionnement, les crédits d'exploitation devraient baisser et à ce jour l'autorisation d'emprunt devrait augmenter. A ce jour le projet de budget est construit avec une épargne brute qui progresse au niveau de l'inflation de 1,5 % et cela nécessitera une hausse fiscale en 2011 comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Le choix définitif sera arrêté en février au niveau de l'Etat. L'année dernière, je le rappelle, nous avons augmenté en moyenne de 1 %, 0 pour la taxe d'habitation, 2 pour la taxe foncière, c'est ce que nous proposerons cette année.

Ma conclusion est que ce budget, je l'ai dit, est difficile mais stratégique ; parce qu'il est difficile il est très rigoureux et parce qu'il est stratégique et porteur d'avenir il est très ambitieux, si je devais résumer cela en quatre mots, c'est comme cela que je le définirais.

M. Philippe GONON : En préparant ce débat d'orientations budgétaires nous avons cherché à comprendre quelle était la vision des Français sur cette année 2011 qui se précise devant nous. En lisant tous les sondages qui ont été publiés depuis le mois de décembre, le moins que l'on puisse dire c'est que les Français n'ont pas le moral et qu'ils n'ont pas confiance dans l'avenir. 77 % des dirigeants d'entreprises PME -le sondage est sorti ce matin- sont inquiets pour l'économie française en 2011. 87 % des Français en 2011 ont comme première préoccupation la sauvegarde de leur emploi et 83 % d'entre eux ont comme deuxième préoccupation la sauvegarde de leur pouvoir d'achat. Tout cela est logique quand on voit les chiffres du chômage qui repartent à la hausse, quand on s'aperçoit que l'augmentation du pouvoir d'achat était de 0,5 en 2010 et peut-être, peut-être 1 % en 2011, et nous avons également considéré les propos du Secours Catholique ou de la Banque Alimentaire qui font état de l'augmentation des prestations en direction des retraités, des femmes seules et de ce qu'ils appellent les travailleurs pauvres, ce qui veut dire qu'aujourd'hui le travail ne paye plus ni son homme, ni sa femme, ni sa famille et c'est pour nous une inquiétante évolution de notre société.

Alors quelle réponse pouvons-nous apporter à ces préoccupations ? Dans le journal du Monde du 25 novembre le Secrétaire Général de l'Association des Maires des Grandes Villes de France M. André ROSSINOT, Maire de Nancy, a listé dans un ordre hiérarchique précis ces trois piliers d'intervention. Il a cité la santé en premier, l'emploi en second et en troisième le logement et il a utilisé à cette occasion une formule qui est intéressante, notamment en terme d'emploi en disant la chose suivante «le Maire est un facilitateur car la vigueur de l'impulsion publique est déterminante, il doit créer le climat qui crée les emplois», j'aime beaucoup cette formule et je l'ai reprise dans mon intervention en terme de climat qui crée ces emplois ou de créer ce climat qui va créer des emplois.

J'ai l'impression que Besançon, je suis même sûr que Besançon est confrontée à quatre défis en matière d'emploi. Globalement la crise a fait perdre 2 à 3 % d'emplois à Besançon et au Grand Besançon, l'emploi public d'Etat, je pense qu'il va être mis à mal lourdement. J'ai lu, pas intégralement parce qu'il était très épais, le rapport de l'ONZUS qui dit que la politique de la ville est un échec en France en ce qui concerne le développement de l'emploi et la réduction des inégalités, donc je pense que Besançon n'est pas épargnée par ce constat. Et puis enfin il y a la concurrence des villes proches comme Dijon ou comme Mulhouse. Je n'en parlerai pas plus mais il me semble que nous sommes dans un immeuble qui abrite actuellement les locaux, provisoirement peut-être, de RFF qui risque de partir dans une capitale proche. Alors je pense qu'il nous faut créer et il faut que dans ce budget on retrouve les moyens pour créer, j'allais dire un électrochoc économique, et pour créer cet électrochoc économique j'avais envie de vous proposer tout d'abord de lancer des stimuli forts et je vais vous en proposer cinq.

Premier stimulus c'est d'influencer, vous l'avez dit fort justement, la zone d'Auxon qui est un enjeu important. J'étais un petit peu inquiet, on en a déjà parlé, du fait que le premier coup de pioche de cette zone ne sera pas donné avant l'arrivée du TGV mais après. Je pense qu'il faut être extrêmement vigilant sur ce sujet et je souhaiterais que la Ville de Besançon, et je m'adresse à son Maire qui est également

Président du Grand Besançon, donne un grand coup d'accélérateur à ce premier coup de pioche qui devrait intervenir, à mon avis en 2011. J'ai lu avec presque tristesse que la zone de Méroux allait démarrer près de deux ans avant la nôtre et cet effet accélérateur de la zone de Méroux s'est traduit notamment par l'arrivée du groupe Swatch qui a annoncé la création de 5 à 600 emplois à quelques encablures de cette zone, du côté Suisse, à Lomont c'est vrai, mais le Maire de Lomont l'a dit clairement, c'est l'effet TGV qui joue plein pot en la matière.

Deuxième stimulus, je sais que vous n'allez pas aimer cette proposition mais je vais quand même la faire. Je pense qu'il faut revoir la politique de tarification de vente des terrains sur ces zones. Alors j'ai conservé précieusement un article qui parlait des prix des terrains que produisaient les Suisses pour les implantations aux Verrières-de-Joux par exemple, où ils ont osé proposer la gratuité de ces terrains aux entreprises qui venaient s'implanter. Je ne vous demande pas la gratuité mais je pense que nous devrions faire un effort à la baisse en ce qui concerne la tarification de ces ventes.

Troisième stimulus, j'ai lu avec horreur dans la dernière livraison du Grand Besançon qu'il y avait douze organismes sur le territoire de la Ville et du Grand Besançon qui s'occupaient de créations ou d'implantations d'entreprises, et l'article oubliait de citer l'ARD, l'Agence Régionale de Développement, qui s'occupe paraît-il aussi avec beaucoup de succès comme on le sait sur notre territoire de l'implantation et de la création d'emplois, il y a treize organismes donc qui s'occupent de la création d'emplois à Besançon. Je trouve cela particulièrement inefficace et je vous propose la création d'un seul et unique guichet qui regrouperait tous ces intervenants pour faciliter le dialogue avec les futurs investisseurs.

Quatrième stimulus, il y a un certain nombre de fonds qui ont été lancés pour aider à la création d'entreprises ou à la transformation, à l'évolution des entreprises, cela s'appelle le «Franche-Comté 2010» ou «Fonds défis 2010» et moi je proposerais que la Ville abonde largement ces fonds.

Cinquième et dernier stimulus : j'ai lu comme beaucoup dans l'Est Républicain d'aujourd'hui les déboires de l'Institut Pierre Vernier qui était un pilier du transfert de technologies entre les laboratoires des universités de Franche-Comté et les entreprises. Nous ne pouvons pas ignorer ce qui est en train de se passer au titre à la fois de contributeur à l'Université de Franche-Comté et au titre de collectivité intéressée au développement des entreprises.

Voilà pour les cinq premières propositions que je voulais vous faire. Je pense qu'il faut accompagner également ces stimuli par deux signes forts en ce qui concerne les liaisons et notamment les liaisons routières parce qu'elles sont indispensables à la libre circulation des marchandises et des hommes. C'est le prolongement des Mercureaux entre Beure et l'Amitié et l'accélération de la mise à deux fois deux voies de la liaison entre Auxon et Besançon.

Je vais être un tout petit peu long si vous le permettez. Troisième point : je voudrais insister sur la politique de tourisme. J'ai vu que le tourisme mondial était reparti, qu'il avait augmenté de 6,7 en 2010 alors que nous nous avons selon le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie, enregistré une baisse du tourisme d'affaires et une baisse du tourisme de loisirs, chiffres confirmés également par la baisse des visiteurs à la Citadelle, et je pense qu'il faut que l'on s'occupe véritablement de ce secteur, que nous ayons un plan. Comme nous avons eu un plan de développement culturel à la ville, un plan de développement économique à la CAGB, il nous faut impérativement un plan de développement de l'industrie touristique sur Besançon et le Grand Besançon avec...

M. LE MAIRE : On en a fait un il n'y a pas longtemps mais vous avez dû oublier !

M. Philippe GONON : Non... avec peut-être des points sur lesquels j'insisterai, le premier étant la création d'un nouveau centre de congrès et d'exposition puisque Micropolis...

M. LE MAIRE : On a fait chiffrer, c'est 150 millions d'euros !

M. Philippe GONON : Oui je sais. Je pense qu'il faut également entamer une réflexion approfondie sur le développement de ce qu'est aujourd'hui l'hôpital Saint-Jacques, que vous voulez-vous en faire, que voulons-nous en faire ? Moi j'aimerais bien vous proposer un lieu de discussions commun, une sorte de comité de réflexion sur le développement, sur l'avenir de ce site.

Je voudrais faire un tout petit paragraphe sur l'économie numérique à Besançon. Vous avez lu certainement, entendu ces mêmes discussions concernant les difficultés d'accès et de raccordement d'un certain nombre d'entreprises au réseau Lumière. Je vous suggère donc la création d'un guichet d'information au sein de la Ville de Besançon pour faciliter la relation entre les entreprises et les différents fournisseurs d'accès qui utilisent ce réseau Lumière. Et puis une petite chose aussi qui est intéressante, qui serait l'occasion d'un foisonnement des initiatives en matière numérique, c'est un projet que l'on regroupe sous le nom d'OPEN DATA, qui est un petit peu en matière d'informations détenues par les villes ce qu'est le logiciel libre au développeur ; c'est la mise à la disposition gratuite d'un certain nombre de développeurs, d'informations détenues par la Ville, ses réseaux de communication, de bus, de tram, etc., qui eux-mêmes vont utiliser ces informations pour en faire des applications qu'ils pourront éventuellement remettre sur le marché ensuite.

Après l'emploi, M. ROSSINOT parlait du logement. Alors qu'il soit public ou privé, le logement va subir en 2011 une série de coups que je qualifierais de coups durs, que cela s'appelle la suppression de crédits d'impôts, que cela s'appelle la taxation des HLM, que cela s'appelle la suppression du Pass Foncier, que cela s'appelle la remontée des taux d'intérêt et la frilosité de nos amis banquiers. J'écoutais avant de venir le chiffre donné par le Président et confirmé par le Président de l'Union Sociale pour l'Habitat qui disait : 131 000 logements publics construits en 2010, c'est bien mais nous avons 1 200 000 demandes de logement public qui ne sont toujours pas satisfaites. Alors j'avais envie de vous proposer trois pistes de travail, la première consistant pour la Ville de Besançon et son territoire à fusionner les deux sociétés d'HLM qui existent, à savoir SAIEMB et GBH afin de mutualiser leurs moyens, afin de réunir leurs fonds propres et d'utiliser cet effet de levier pour donner une grande impulsion à la construction du logement public sur Besançon. Et puis comme il y a un risque que nous voyons apparaître qui est qualifié de précarité énergétique, je vous proposerais qu'une partie des économies de fonctionnement liées à la fusion de ces deux sociétés soit affectée à un fonds de solidarité énergétique pour les habitants des appartements publics de Besançon et que pour les propriétaires privés qui n'accèdent pas au prêt à taux zéro, nous créions un fonds de solidarité également, énergétique, que la Ville de Besançon abonde à hauteur d'environ 10 000 € en prise en charge des intérêts par la Ville, ce qui ferait 264 € par tranche de 10 000 € par an et par prêt pour aider ces propriétaires qui ont du mal à faire baisser leur note de chauffage et d'électricité ou de gaz.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire et mes Chers Collègues, c'est toujours un moment privilégié de la vie de notre Assemblée que de débattre des orientations budgétaires. C'est là qu'on prend en effet la mesure des ambitions, des projets, des espérances. Donc un mot sur la forme si vous le voulez bien et quelques observations sur le fond.

Sur la forme vous nous livrez une vingtaine de pages de texte, je laisse de côté les tableaux, les graphiques, consacrées à décrire la conjoncture internationale. Ce n'est pas inintéressant mais disons que ça me paraissait plus destiné à la lecture d'administrateurs de l'OCDE, du FMI ou de la BCE plutôt qu'à de modestes Conseillers Municipaux comme moi. Il valait mieux tout consacrer, comme vous le disiez tout à l'heure, au projet de notre ville.

Sur le fond maintenant, commençons par les dossiers majeurs puisque les projections vous les sériez d'une part en dossiers majeurs et d'autre part le reste si l'on veut bien et mesurons-en l'impact des initiatives communales. Vous évoquez donc la mise en service de la LGV, c'est une action d'Etat, le Tram c'est une action du Grand Besançon, le pôle Viotte c'est un peu la conséquence des deux, bien qu'il y ait une implication de la Ville quand même, la rénovation urbaine. Là aussi je crois qu'il faut être objectif, vous nous parliez de recensements, des désengagements de l'Etat, etc. Moi je vous ai et je le répète, déjà demandé de nous faire le recensement de ce que l'Etat français, c'est-à-dire le Gouvernement, plus précisément Jean-Louis BORLOO, a déversé comme dizaines de millions d'euros, au point de faire changer complètement de look des quartiers comme les Clairs-Soleils avec la reconstruction d'un centre

ou bien Planoise avec cette grande allée transversale que nous avons inaugurée au mois de septembre. Par ailleurs et en dépit de la crise difficile pour toutes les économies occidentales, il ne vous a pas échappé que le Gouvernement reconduisait son Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Je poursuis : rénovation urbaine, nouveaux quartiers, les Vaïtes, Vauban je ne vais pas revenir dessus mais permettez-moi de préciser ce que j'ai dit jusqu'à maintenant parce que j'ai assisté à une réunion que présidait Michel LOYAT au mois de décembre à la Chambre de Commerce où a été évoqué le devenir du site de la Caserne Vauban, de ces 7 hectares, ce n'est peut-être pas le débat ici mais enfin ça fait partie des orientations. Beaucoup de personnes qui étaient là s'offusquaient de la disparition de ce qu'on a appelé le patrimoine. En même temps on a bien pris conscience de la philosophie du projet qui est d'ouvrir le site, 7 hectares ce n'est pas rien, aux quartiers environnants et à tous les habitants de notre ville. J'avais fait une proposition qu'il me semble que le Cabinet MICHELIN a prise en compte qui était simplement de conserver un des trois bâtiments voués à la destruction, celui qui est le plus au fond si je puis dire par rapport à la porte d'entrée et ce qui ne gêne pas et ne contrevient pas à l'esprit d'ouverture dont je parlais tout de suite, pour y abriter les services de notre deuxième échelon de responsabilité, c'est-à-dire du Grand Besançon. Il y a trois avantages, je vous l'ai dit et je le répète encore ce soir...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous l'avez déjà dit dix fois cela ! Je vais vous redonner la parole mais je demande quand même qu'on respecte aussi les temps de parole des uns et des autres. Vous nous l'avez déjà dit dix fois, si ce n'est vingt, et en plus vous dites des choses qui sont fausses. J'étais avec Nicolas MICHELIN sur le site, il n'a jamais dit cela. Il pense au contraire que cela serait une très grave erreur, il me l'a reconfirmé. Alors je sais bien que pour vous qui êtes enseignant, la pédagogie c'est de répéter même si vous savez que c'est faux, de répéter, mais de grâce vous n'allez pas jusqu'en 2014 à chaque conseil municipal nous reparler de cela. Voilà, je vous redonne la parole mais il faut quand même que l'on avance. M. GONON fait des propositions, je ne suis pas d'accord avec, je lui répondrai mais ce sont des choses nouvelles. Vous, vous avez les mêmes lubies en permanence, les mêmes obsessions et vous grandiriez en allant au-delà de cela. M. MICHELIN vous a répondu, il vous a même fait une lettre que je vous ai donnée, maintenant vous dites qu'il vous a dit autre chose, non ! On ne va pas passer notre temps à discuter de cela à chaque conseil municipal, à chaque conseil d'agglomération où vous commencez à susciter un peu d'énervement de la part des Conseillers Communautaires qui n'ont pas forcément tous la même patience que les Conseillers Municipaux de Besançon ! Parlez de choses concrètes, faites des propositions, prenez de la hauteur Monsieur ROSSELOT, prenez de la hauteur !

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, je vous entends bien mais permettez-moi de vous renvoyer le compliment, prenez de la dignité !

M. LE MAIRE : Je n'ai pas le sentiment d'avoir été indigne là.

M. Jean ROSSELOT : Prenez de la dignité ! Parce que vous avez deux réponses par rapport à mes propositions. D'habitude vous me dites : vous répétez ou «Monsieur ROSSELOT vous devriez être Ministre, vous devriez être Président du Conseil Régional»...

M. LE MAIRE : Dieu nous en a préservé !

M. Jean ROSSELOT : Oui, alors pourquoi vous le dites ? Je trouve que c'est d'une bassesse, d'une indignité de votre part que de n'avoir pas d'arguments... vous m'avez tancé, si je puis dire, je vous ai écouté les yeux dans les yeux en ne bougeant pas. Je réponds à ce que vous me dites et vous avez une allure désinvolte, de la plus grande désinvolture qui montre le mépris avec lequel vous traitez les Conseillers parce qu'ils ne sont pas de votre obéissance et parce que vous ne les soumettez pas totalement. Je vous répète que vous avez deux réponses à mon égard, premièrement «vous répétez», deuxièmement «vous auriez dû rester à Belfort, vous auriez dû être Ministre» vous l'avez dit, j'en ris encore...

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit cela !

M. Jean ROSSELOT : A l'Agglomération, si ! Vous mentez !

M. LE MAIRE : Continuez votre intervention !

M. Jean ROSSELOT : Je vais vous le dire très franchement et on n'en parle plus, Monsieur le Maire. Je vous donne des arguments qui sont ce qu'ils sont. Je veux bien être convaincu par vous que je me trompe mais vous me répondez sur un plan argumentaire, c'est cela la dignité de votre fonction. Si vous ne pouvez pas le faire, si vous n'en n'avez pas la capacité, il faut changer de métier.

Voilà ce que vous avez listé dans votre énumération de grands projets. Mais il y manque par une certaine bizarrerie, un élément, une chose par laquelle vous ouvriez traditionnellement le bal budgétaire en tambours et trompettes pendant des années, l'emblème, l'équipement phare, la cuisine centrale, où est-elle ? Et cela ce n'est pas l'Etat ! Où en est cet équipement emblématique ? Beaucoup craignent, redoutent un monstrueux gâchis financier, répondez, là, ce n'est pas l'Etat ! On sait qu'il y a des matériels dont le délai de garantie est déjà dépassé, avant même que cet équipement de 7 millions d'euros fonctionne. Vous qui savez tout, qui êtes meilleur que l'Etat, qui savez tout faire, qui avez tous les prix de gestion, d'environnement, pourquoi avez-vous fait ces choix techniques qui vous exposaient à ces risques ?

Je dirai encore que ce qui domine dans votre rapport budgétaire, c'est la critique permanente de l'Etat, le Gouvernement, ses déficits, ses transferts de charge, sa réforme de la TP, sa réforme des Collectivités Locales. Je voudrais vous dire quelque chose Monsieur le Maire : on dirait que pour vous la France est une juxtaposition de petites républiques comme Besançon qui seraient étrangères à la République Française et que parce que vous seriez élu au suffrage universel, vous pourriez vous exonérer du destin collectif des Français que nous sommes tous dans l'Etat unitaire qui est le nôtre, vous exonérer des contraintes comme celle de la crise. Que diriez-vous Monsieur le Maire si vous étiez Maire d'une ville grecque ou d'une ville irlandaise ? Vous ne pensez pas que si nous avons pu échapper au pire c'est peut-être quand même à cause de la diligence dont a fait preuve le Gouvernement national dans ces années terribles qui n'avaient pas connu de précédent tel depuis 1929. Vous revenez sur la TP ; je trouve que c'est assez déplaisant de trouver dans votre rapport comme une phrase de regret sur le petit bien, le petit soulagement que cela apportera à nos entreprises en terme de compétitivité qui ont une décennie extrêmement difficile devant elles. J'évoquais avec un de vos collaborateurs il n'y a pas longtemps un article du Monde qui disait que le différentiel de productivité de l'Occident avait fait notre force pendant des décennies, voire un siècle, or aujourd'hui la donne s'inverse. Il faut en tenir compte et franchement il faut avoir bien conscience que, étant le seul pays d'Europe qui l'avait, cette TP était avant tout une incitation, je vous dirais presque une subvention à la délocalisation de nos entreprises. Alors je pense que cela mérite autre chose que ce que vous en dites.

Les déficits, alors oui ça c'est vrai mais les déficits c'est depuis John MAYNARD KEYNES. On a introduit dans tous les textes juridiques concernant l'encadrement des lois de finances et des finances de l'Etat, l'aptitude à dépenser plus que ce qui rentrait en fiscalité pour justement stimuler, comme disait Philippe GONON, les machines économiques. Le déficit est dû au plan de relance, vous en avez bénéficié, notre ville en a bénéficié, et surtout au grand emprunt qui est une grande relance dans les grands secteurs d'avenir, de productivité et d'innovation technologique. En ce qui concerne les transferts de charge, on fait tous ce que l'on peut. Vous connaissez la situation dans laquelle sont les départements ; à cause de quoi ? A cause de l'APA, qui a connu un énorme succès. Je ne vais pas insister sur qui a fait l'APA mais cela nous ramène à une certaine modestie quand même. Sur la réforme des Collectivités Territoriales je ne vais pas rentrer dans les détails ici mais il y a une critique à laquelle je voudrais que l'on torde le coup. Je lis partout dans les documents que vous nous donnez qu'on a mis la charrue avant les boeufs, qu'il fallait d'abord s'occuper de réformer les compétences avant de réformer les structures. Cela je le lis partout, vous ne pouvez pas me dire le contraire eh bien je vous renvoie à 1982, à ce qu'ont fait Pierre MAUROY et Gaston DEFFERRE. Ils ont réformé les structures avec le transfert du pouvoir exécutif dans les départements de l'Etat aux Présidents des Conseils Généraux par exemple et ils ont ensuite réformé les compétences par les lois de 1983, 1984, 1985, 1986. Vous vous prenez au piège, j'allais dire presque bêtement. Votre posture dans tout ce que vous nous avez donné pour ce soir me désole, c'est une posture nihiliste ; le nihilisme de cette espèce de léthargie, de recroquevillement sur soi qui me fait d'ailleurs penser, au lendemain de la conquête française, il y a trois siècles où les historiens déploraient déjà ce qu'ils appelaient le « localisme traditionnel de Besançon ». De cette nostalgie de la belle époque, des grandes franchises et des grandes libertés, on ne s'en est pratiquement pas remis. Vous avez une posture nihiliste, c'est ce que vous exprimez ce soir par rapport à l'Etat et par rapport aux collectivités avec

lesquelles nous avons un destin lié. Vous savez, rien d'autre ne vaut à la place de ce rapport que ce que l'on a entendu pendant les allocutions des voeux en ce mois de janvier. On a entendu votre discours au Palais des Sports, c'était très bien, on a entendu le discours du Préfet de Région vendredi dernier, vous l'avez entendu comme moi. On a entendu le discours du Président de l'Université sur son ouverture sur la Bourgogne, le discours du représentant de l'Etat dans la région, quel contraste avec ce que vous nous dites ici, prêt à coopérer avec toutes les Collectivités Territoriales. Je dirais même qu'en décembre, ce n'est pas si vieux que cela, on a entendu les discours des deux Présidents des Conseils Généraux du Département qui nous concernent le plus, ceux avec lesquels on ne peut rien faire, qui vous ont proposé, moi je l'ai entendu, de renouveler la gouvernance, produire autrement, habiter autrement, renouveler la démocratie locale. Vous avez répondu, «arrêtez de dénigrer Besançon». Heureusement que MOSCOVICI était là pour vous dire «mais attendez, Besançon n'est pas le centre du monde». Mais comment se fait-il que l'on ait cette attitude de recroquevillement ? Votre rapport budgétaire non seulement n'anticipe pas mais n'accompagne pas les enjeux de cette année historique qui voit la mise en service de la LGV, comme l'a très bien dit Philippe GONON. On peut comparer, il y a les deux gares dans la même Franche-Comté avec des stratégies d'accueil très différentes et la nôtre est déjà en retard. Ce dont il a parlé, ce n'est pas de Lomont mais d'une commune suisse qui est tout près, qui s'appelle Boncourt, où effectivement SWATCH va installer 600 emplois -je connais bien les lieux car j'ai été Député du coin- autour de la gare de Moval, là où il y a tout ce qu'il faut pour appâter cette grande entreprise suisse. 600 emplois vous vous rendez compte ? Ça c'est de l'anticipation.

Je laisserai mes collègues parler de la hausse du foncier qui ne va pas arranger les entreprises : c'est comme si vous aviez une revanche à prendre en permanence sur ces entreprises qui sont des poules aux oeufs d'or. Le Grand Besançon tire de sa poche 70 millions d'euros par an grâce à quoi on paye tous les fonctionnaires, ceux de l'Education et les autres...

M. LE MAIRE : Ah nous y sommes !

M. Jean ROSSELOT : ...mais attendez ! Il faut quand même avoir un brin de reconnaissance. Enfin on ne paye pas les fonctionnaires grâce aux 70 millions d'euros mais ça sert...

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas fonctionnaire vous ?

M. Jean ROSSELOT : ...si, si.

M. LE MAIRE : Donc ces entreprises vous payent en fait !

M. Jean ROSSELOT : ...ces entreprises dont on tire 70 millions d'euros à l'échelon du Grand Besançon, il ne faut quand même pas leur donner encore un coup de griffe dans votre rapport, c'est une anecdote mais cela en dit long. En conclusion, je ne trouve pas que votre rapport soit à la hauteur des enjeux de cette année historique de mise en service de la LGV et de mise en service de la nouvelle organisation des Collectivités Territoriales. Et je crois que malheureusement vous nous faites un deuxième grand raté dans l'histoire de Besançon, après celui des années 1960 où on était sur une pente comparable à celle de Grenoble, et on a vu ce que cela a donné. Nous sommes en train de réaliser le deuxième grand raté dans le devenir de Besançon. KRATTINGER vous l'a dit à Sochaux, les villes qui comptent aujourd'hui, ce sont celles qui ont eu un grand modèle de développement innovant, de renouvellement de leur gouvernance il y a bientôt trente ans, ce n'est pas notre cas.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas les mêmes échos de M. KRATTINGER ni de M. MOSCOVICI mais ce n'est pas grave.

M. Michel LOYAT : Je pense que nous sommes un certain nombre à être un peu surpris, non pas par la critique, ça c'est quelque chose à la fois de normal dans un débat démocratique et d'habituel. Ce qui peut surprendre c'est la répétition par rapport au nihilisme. C'est peut-être la première fois que ce terme était utilisé par rapport au Maire et à sa politique, nihilisme, répété, et puis l'accent qui est mis sur -c'est vous qui le dites- le manque de coopération. Ce nihilisme isolerait et ferait de la Ville de Besançon une sorte de forteresse qui ignorerait le reste. Là ça me semble particulièrement faux et je prendrais quelques exemples dans les domaines que je connais un peu plus. En matière de coopération avec les collectivités,

je pense notamment à l'échelle régionale, le rôle du Maire et de Besançon dans la constitution est dans l'affirmation du réseau Métropolitain Rhin-Rhône. Au niveau régional encore mais là je m'appuie aussi sur des souvenirs que j'ai lorsque j'étais Vice-Président au Conseil Régional et que j'ai suivi donc à ce titre, les négociations concernant le Contrat de Plan Etat-Région. J'ai vu à quel point le Maire de Besançon, Président de la Communauté d'Agglomération était en phase, d'abord avec Raymond FORNI, Président du Conseil Régional à l'époque et ensuite avec Marie-Guite DUFAY, concernant la place de Besançon comme capitale régionale. Raymond FORNI avait affirmé de manière très nette qu'il n'y avait de région forte qu'avec une capitale régionale forte et il l'a traduit par des actes, y compris d'ailleurs concernant le FRAC, le déplacement etc. et du côté de Besançon affirmer une capitale régionale forte, ce n'est pas dire «les crédits doivent venir à Besançon etc.» c'est tout ce qui a été fait, notamment concernant l'Université et dans d'autres domaines. Donc, là encore on est bien loin de la forteresse, on est bien loin du nihilisme dont vous avez parlé.

Autre dossier concernant la LGV, ça a été l'affirmation de la gouvernance partenariale, y compris maintenant avec le Président du Conseil Général de Haute-Saône, ça a été l'élargissement alors que ce n'était pas acquis. Mais cela ne veut pas dire d'ailleurs que ce soit simple mais cela je laisserai le Maire en parler. Concernant le tramway s'il y avait eu une position nihiliste, s'il y avait eu une position de fermeture, pensez-vous qu'il y aurait eu l'adhésion quasi unanime des élus de la périphérie qui, comme vous le savez, ont des sensibilités politiques différentes, très variées, je n'insisterai pas sur ce point. C'est un fait majeur, que la Communauté d'Agglomération s'affirme, que la cohésion de celle-ci se renforce et que sur ce dossier particulièrement structurant, eh bien il y a eu une adhésion quasi unanime des élus de la périphérie et je soulignerais, ça apparaît d'ailleurs très bien je crois dans les orientations budgétaires, la cohérence entre ce dossier porté par la Communauté d'Agglomération, donc le tramway, avec notamment le projet urbain et je crois que c'est bien décliné.

Effectivement, si vous prenez les grands dossiers d'urbanisme initiés depuis déjà quelques années, Viotte en fait partie, Viotte à la fois comme pôle d'échanges multimodal mais aussi le quartier Viotte et les autres, Vaîtes ou Les Hauts du Chazal, etc. il y a bien cette cohérence. C'est le cas aussi pour Pasteur. Prenons les dates, je ne dis pas que tout était calculé mais Pasteur va être livré fin 2014, le tramway début 2015, concernant Viotte également les grands changements se feront à cette époque et puis concernant Les Vaîtes ce sera bien enclenché quand le tramway arrivera.

Donc voilà, j'ai pris ces quelques exemples mais on pourrait en prendre d'autres. Vous avez évoqué le plan Programme de Renouvellement Urbain. Effectivement c'est un programme partenarial très large avec l'Etat qui a été au rendez-vous mais indiquons quand même, et c'est vrai sur tous les programmes de renouvellement urbain en France, qu'il y a un rôle majeur de la collectivité -ce qui est normal d'ailleurs- un rôle à la fois d'impulsion, de définition et de partage du programme, et puis je dirais quand même que si les réhabilitations sur Planoise par exemple ont pu être bouclées, c'est parce que quatre collectivités chacune et à parité ont rajouté de l'argent, 400 000 € chacune, ce qui n'est quand même pas totalement négligeable, c'est la Ville, le Conseil Général, le Conseil Régional, et la Communauté d'Agglomération. Pour que les quatre collectivités se retrouvent ensemble, eh bien il fallait là aussi une impulsion et c'est vrai qu'elles ont été au rendez-vous.

On pourrait certainement prendre d'autres exemples encore mais franchement en matière d'ouverture et de coopération c'est vraiment un des fils rouges de notre action beaucoup plus que ce que vous indiquez.

M. LE MAIRE : Les négociations avec Yves KRATTINGER sont nombreuses et nous avançons dans la bonne direction. On peut ajouter aussi dans les financements des PRU les millions investis par les bailleurs sociaux car il y a peut-être les millions de BORLOO mais le plus gros contingent de millions vient bien des bailleurs sociaux. Je rappelle aussi que la politique de la Ville a été initiée par un Monsieur qui s'appelait Claude BARTOLONE.

Par ailleurs l'APA, je ne trouve pas très élégante la remarque sur l'APA par rapport à une de nos anciennes collègues, Paulette GUINCHARD qui a fait cette réforme majeure pour le bien-être des personnes âgées. Si le coût de l'APA est important, c'est que là aussi l'Etat, la solidarité nationale n'est pas au rendez-vous et on ne peut pas reprocher à Paulette GUINCHARD le fait qu'il y a trop de personnes

âgées et malades qui sont seules et qui ont besoin qu'on les aide. Je crois que c'est un peu indigne de faire ce type de remarque à quelqu'un qui par ailleurs a marqué de son empreinte cette ville et cette région. Quant au reste sur Vauban, je ne vous répondrai plus.

M. Christophe LIME : Pour répondre à M. ROSSELOT par rapport à la cuisine centrale, je pense que nous avons joué toute la transparence depuis le début de ce dossier sans aucune difficulté. Je suis quelque peu étonné que vous manifestiez ce soir une légère suspicion sur l'évolution de ce dossier. Je tiens à rappeler quand même que ce choix technique a été fait par un jury et voté à l'unanimité, y compris par des experts et des membres de l'Opposition.

Deuxièmement ce choix a été validé par le Conseil Municipal à l'unanimité, vous étiez présent Monsieur ROSSELOT, sans aucune difficulté. Nous avons la volonté de moderniser, avec un certain nombre de conceptions quelque peu novatrices mais qui étaient déjà expérimentées, pour progresser dans la fabrication de nos repas. Il ne faut pas oublier que pendant les travaux, assez rapidement une entreprise a été en redressement judiciaire puis en liquidation judiciaire et je rappelle que cette entreprise portait un montant de travaux de 1,5 million d'euros sur 5 millions d'euros de marchés de travaux. Cela nous a posé un certain nombre de difficultés pour la finition de cette cuisine centrale. Donc qu'est-ce que nous avons mis en oeuvre ? Depuis plusieurs mois nos services ont, avec un grand professionnalisme, cherché à résoudre les difficultés et les dysfonctionnements, mais surtout dès le départ quand nous avons senti que nous serions peut-être obligés d'aller au contentieux pour que la justice tranche sur les responsabilités quant au fait qu'un certain nombre d'équipements à l'intérieur de cette cuisine ne fonctionnent pas aujourd'hui, nous nous sommes préservés au niveau juridique. Je tiens à rappeler que nos trois cuisines continuent à fonctionner et livrent des repas en toute qualité et sans aucune insécurité alimentaire pour l'ensemble de nos enfants, donc il n'y a eu aucune conséquence au niveau de la livraison du service public.

Nous avons donc décidé d'engager une procédure juridique -décision votée lors du dernier Conseil Municipal et je suis quand même un peu surpris que vous ne soyez pas intervenus alors- y compris avec une assistance en terme de maîtrise d'ouvrage qui va nous permettre deux choses, de pouvoir renseigner l'expert dont nous attendons aujourd'hui la désignation par le Tribunal et de faire des propositions d'amélioration pour pouvoir faire fonctionner dès que possible cette cuisine centrale. Donc les intérêts de la Ville aujourd'hui sont préservés sur le plan juridique et la justice aura à trancher dans les prochaines semaines pour juger les parts de responsabilités à terme de ces dysfonctionnements mais sachez que c'est une opération que nous prenons tout à fait au sérieux, que nous suivons avec la plus grande attention avec l'ensemble de nos services et nous n'avons pas hésité à prendre un avocat d'une très grande qualité parce que nous savons que ce dossier sera délicat et que nous avons besoin d'une grande compétence au niveau juridique pour pouvoir défendre les intérêts de la Ville lorsque nous irons devant le Tribunal.

M. Edouard SASSARD : Je vais être assez court, je ne vais pas intervenir sur toute la partie nationale puisque chaque année les débats sont à peu près les mêmes. Il y a un rendez-vous en 2012 qui se profile, on sent que de part et d'autre il y a des fourmis dans les jambes, ce qui est bien normal, donc on «réglera» nos comptes et nos désaccords à mon avis au niveau national à ce moment-là. En attendant je voudrais revenir sur ce qui porte sur les questions locales, sur les orientations budgétaires plus précisément.

Ce qui m'inquiète, c'est que cela confirme en fait les débats qu'on avait eus lors du budget de 2010, c'est-à-dire une augmentation de la fiscalité, donc de la taxe foncière. Je voudrais quand même rappeler ici qu'une augmentation n'est pas anodine surtout quand entre 2008 et 2010, en terme de taxe d'habitation si je tiens compte des taux plus des bases imposables c'est quasiment + 5 % en 2 ans et que concernant la taxe foncière entre 2008 et 2010 l'augmentation c'est 8,7 % une fois de plus en tenant compte des bases imposables et du taux, ce qui représente si on compte 9 % et si on rajoute encore 2 %, 11 % + les bases imposables on peut arriver à, alors je ne sais pas à combien seront estimées les bases imposables mais on pourrait avoir une augmentation de 12 %, 12,5 % entre 2008 et 2011 sur la partie taxe foncière qui concerne, je le rappelle quand même, les propriétaires mais aussi les entreprises. On peut argumenter plein de choses mais dire «comme ils ont payé moins de taxe pro, on leur fait payer plus de taxe foncière»,

je pense que ce n'est absolument pas un argument ; les aider d'un côté et reprendre de l'argent de l'autre n'a aucun sens. Lorsque j'avais parlé de spirale de la fiscalité et augmentation des impôts l'année dernière, vous m'aviez répondu : «non, de toute façon vous ne savez pas comment cela sera dans les futures années en terme de fiscalité». Si on respecte le rythme qui a été établi depuis 2008 sur la taxe d'habitation, cela fera une augmentation de 14 % et de la taxe foncière de 26 %. Evidemment on se doute comme vous l'avez précisé sur le rapport et comme vous l'avez dit à l'oral que vous ne pourrez pas présenter ce budget-là au niveau de la fiscalité en 2014, l'année où vous vous présenterez à une élection. Et ce que vous présentez dans les objectifs, dans les orientations budgétaires, montre bien que vous n'allez plus présenter grand chose pour pouvoir limiter la casse en terme de fiscalité.

Dans un premier temps je voudrais quand même dire que si l'impôt évidemment est nécessaire, ça dépend à quoi il sert. Ce qui me gêne ce sont les dépenses inutiles qui sont révélatrices d'une façon, d'une mentalité de fonctionnement qui ne me convient pas. Je ne reviendrai pas volontairement sur l'histoire de la salle du Conseil Municipal, ça a fait grand bruit en septembre, mais sur les voeux. Je pense qu'il faut arrêter ces voeux qui sont doublés entre la Mairie, la CAGB, le Palais des Sports, ce qu'on y boit, ce qu'on y mange etc. je pense que c'est complètement dépassé. Je vais vous prendre quelques exemples de différentes villes et quelques régions qui ne sont pas de droite mais qui sont de chez vous. Le titre c'est «Moins de bulles et plus de mails pour les voeux des collectivités», une tendance qui apparemment persiste depuis 2 ans, Régions, Départements et grandes Villes de France font assaut d'économies pour les voeux 2011. Les cartes de voeux disparaissent face aux mails, le champagne cède devant le vin du pays et les traiteurs devant les cuisines publiques...

M. LE MAIRE : Il y a longtemps qu'il n'y a plus de champagne Monsieur SASSARD !

M. Edouard SASSARD : ...mais il y a le reste... Depuis trois ans le progrès technique est venu au secours de la rigueur économique en dématérialisant de plus en plus les traditionnelles cartes de voeux des collectivités qui coûtent fort chères. Le Conseil Régional de Poitou-Charentes, présidé par votre amie Ségolène ROYAL indique que depuis 2007 il ne pratique plus les voeux que par courriel. Chez elle depuis 2005 il n'y a plus de cérémonies de voeux institutionnelles, seulement une galette des rois pour le personnel et les voeux de la Presse, pareil en Provence-Alpes-Côtes d'Azur. Combien coûte par exemple les voeux Mairie + CAGB + personnel, combien cela coûte ?

M. LE MAIRE : Je vous le dirai.

M. Edouard SASSARD : Vous ne le savez pas ! Vous ne le savez pas parce que vous ne comptez pas...

M. LE MAIRE : Arrêtez Monsieur SASSARD !

M. Edouard SASSARD : ...et ça c'est de la gestion de «bon père de famille» ? La gestion de «bon père de famille» c'est de faire attention à ces dépenses, je ne sais pas si sous M. SCHWINT c'était la même chose...

M. LE MAIRE : Pareil !

M. Edouard SASSARD : Je ne sais pas. Pourquoi ne mutualise-t-on pas Conseil Régional, Conseil Général, Grand Besançon et Mairie ? Je pense que la première des démarches c'est de faire attention à ce que l'on dépense et ça vous ne le faites pas. Ce ne sont pas des dépenses anecdotiques et vous voir réagir ainsi prouve qu'il nous est difficile de défendre ces dépenses-là.

La deuxième chose qui est importante c'est le tramway. Quand on regarde le PPI, on a clairement sur 90 millions d'euros 36 500 000 € consacrés au tramway, soit à peu près un tiers de l'investissement à réaliser entre 2011 et 2015, ce qui est colossal. Quand vous disiez «le tramway sera le développement économique de Besançon», j'espère que c'est la réalité même si j'ai voté contre, comme d'autres. J'espère que c'est la réalité quand on voit l'investissement que cela représente et ce que les Bisontins payent car ce n'est pas seulement Grand Besançon, c'est aussi les Bisontins qui payent. Il y a ce projet de tramway et puis il y a ce que l'on pourrait faire autrement. Et là on arrive à la situation en terme de fiscalité

de recette, vous êtes limité Monsieur le Maire et ça se voit dans vos orientations budgétaires. Moi je suis étonné du peu de visibilité de ce qui va se passer à Besançon dans les futures années. Hormis le tramway, il n'y a rien d'autre, c'est le pari sur le tramway. Je vais prendre quelques exemples : accessibilité de la Citadelle vous n'en parlez pas, vous avez fait quelques visites. Je voudrais reprendre ce qui a été dit le 10 juillet 1995 en séance de Conseil Municipal dont vous faisiez partie : je cite «la Commission d'enquête recommande à la Ville quelques possibilités sur l'accessibilité de la Citadelle», est-ce qu'il faut le faire ou ne pas le faire, par téléphérique, etc. A ces deux recommandations la Ville est en mesure de préciser les points suivants : premièrement l'utilisation de navettes de minibus électriques a déjà été étudiée ; cette hypothèse ne permet pas d'augmenter suffisamment la capacité de transport de publics et de satisfaire aux objectifs d'attractivité touristique, c'était il y a 15 ans. Intervention de M. Jean-Louis FOUSSERET à propos du téléphérique répondant je crois à une intervention de M. DUVERGET : «quant au dernier, l'accès par la voie romaine, permettez-moi de sourire car vous pensez que le téléphérique va faire dépérir le centre-ville, or vous nous proposez comme solution de passer par l'arrière, donc tous les touristes ne viendront même pas à Besançon, ils arriveront par l'arrière et repartiront de même. Je crois et je vous le dis très amicalement, cela n'est pas sérieux. Nous savons que la Citadelle de Besançon c'est 240 000 visiteurs par an. En terme de développement économique puisqu'il s'agit d'économie touristique il faut effectivement, si l'on veut éviter que la Citadelle ne dépérisse, un moyen d'accès facile et il n'y en a pas d'autre». C'est ce que vous disiez en 1995, il n'y avait pas d'autre accès à la Citadelle que le téléphérique. Vous ne nous donnez aucun compte rendu de ce point qui est essentiel sur l'avenir de l'accessibilité à la Citadelle et vous le savez parfaitement bien.

Sur RFF, et sur le fait de ne pas parler de la branche Sud lors de ces orientations budgétaires, je pense que vous êtes bien placé avec le Conseil Régional pour insister afin qu'elle se fasse. Mais oui, évidemment il y a l'accessibilité, il y a tout ce qui doit se faire autour d'Auxon mais il y a aussi cette branche Sud qui est hyper importante. Vous en tant que Président de l'Agglomération et Maire de la capitale régionale vous avez un rôle majeur à jouer sur la branche Sud, c'est indispensable, cela aurait dû être marqué dans ces orientations budgétaires et peut-être que l'intervention de RFF n'aurait pas été la même si on avait été plus clair sur ce que l'on voulait faire avec la branche Sud.

Pour la Caserne des pompiers, qu'est-ce qu'on fait du site qui va être libéré rue Louise Michel, on ne sait pas, on n'a aucune proposition, Hôpital Saint-Jacques on n'a pas d'avenir. Sur les berges, on est intervenu plusieurs fois. Concernant le tourisme, je pense que vous avez vu, Angers est en train de faire un grand programme de rénovation, majorité et opposition sont associées, sur ce thème des berges...

M. LE MAIRE : Ils ont même voté le tram à Angers !

M. Edouard SASSARD : ... quand vous prenez les bateaux-mouches et que vous faites le tour régulièrement, je le prends tous les six mois et je regarde, il y a un réel état de dégradation des berges, et ce n'est pas pour faire du misérabilisme, c'est la vérité. Et il y a un vrai programme touristique et de rénovation des berges à engager.

Concernant le commerce, on a quasiment 40 magasins à Battant qui sont fermés. On a un Plaza Lumière qui est toujours vide. On a un Ilot Pasteur qui va être ouvert en 2014, comme je vous l'avais déjà dit, en même temps que le tramway sera en fonction et donc la ZAC des Marnières sera desservie. Il y a au niveau du commerce à faire une action spécifique dans les deux ans qui viennent sinon ce sera extrêmement inquiétant pour le commerce bisontin qui ne part pas en déshérence du jour au lendemain mais qui petit à petit s'efface par les extrémités, par Victor Hugo, par Battant pour se reconcentrer dans la boucle. Il faut absolument agir sur ce commerce et vous ne nous proposez absolument rien.

En conclusion je voudrais dire que la fiscalité va augmenter malheureusement et on s'y attendait depuis l'année dernière, vous allez la diminuer ensuite et on sait pourquoi, parce qu'il y a un investissement majeur, c'est le tramway, qui va bloquer beaucoup d'autres choix et beaucoup d'autres possibilités d'investissement dans les années à venir.

M. LE MAIRE : Dans un débat d'orientations budgétaires, se demander si on met du champagne dans les coupes, alors qu'on met du vin local, et parler des galettes, excusez-moi mais ce n'est vraiment pas de niveau, j'attends autre chose d'un débat d'orientations budgétaires ! Et puis arrêtez de faire peur,

arrêtez de mentir ; quand vous parlez des taux d'augmentation des impôts, nous nous sommes engagés sur l'ensemble du mandat à respecter ce que nous avons écrit. Je ne suis pas sûr qu'au niveau de l'Etat toutes les propositions, toutes les promesses qui ont été faites soient respectées de cette même façon ; votre seule attitude c'est de faire peur, de mentir, de désinformer.

Quand vous parlez des berges du Doubs, Monsieur SASSARD, vous devriez savoir que c'est VNF qui doit les entretenir. Pour RFF, j'ai appelé aujourd'hui encore le Président DUMESNIL, Marie-Guite DUFAY l'a eu au téléphone, nous nous battons depuis des années pour les maintenir ici, et vous vous arrivez, tel un grand seigneur, en m'accusant de ne rien faire, mais je ne vous tiens pas au courant de tout ce que je fais ! Je peux même vous donner le numéro de téléphone de M. DUMESNIL avec lequel nous sommes en liaison permanente. Nous nous battons, comme nous nous battons pour les écoles. Vous n'avez pas parlé vous des désengagements de l'école, ça j'aurais aimé et j'aimerais d'ailleurs, et je lance un appel ce soir publiquement à tous les candidats au Conseil Général sur Besançon, qu'ils prennent position, qu'ils disent comment ils vont défendre les écoles de la République pour voir comment effectivement on va enseigner, continuer à enseigner dans nos quartiers. Alors, arrêtez ! La Citadelle, le problème majeur du devenir de la Citadelle, ce n'est pas le problème du tramway, ce n'est pas cela. Et je réponds par ailleurs à M. GONON qui demande un plan de développement touristique dont Jean-François GIRARD nous a parlé ici il y a quelques mois, quand même il faut arrêter avec ces désinformations. Quant au tramway, dire que sur les investissements il y a 36 millions pour le tramway, vous savez que c'est faux, vous le savez ! Mais il faut décomposer ces crédits Madame GELIN, venez me voir, je vous expliquerai ! Vous savez très bien que dans ces sommes-là il y a des travaux de déviation de réseaux, il y a des travaux importants comme l'entrée du CHU par exemple pour 4 millions, tout ça c'est de l'amalgame. Vous amalgamez, vous mélangez tout. Quand vous me parlez aussi de la branche Sud, vous devriez savoir que j'ai créé avec Jacques PELISSARD, le Maire de Lons-le-Saunier et avec le Maire de Dole une association pour soutenir la branche Sud, vous devriez le savoir ! Avec votre ami le député UMP du Jura, Jean-Marie SERMIER, vous devriez le savoir, et Jean RAQUIN, le Président du Conseil Général du Jura, alors arrêtez un peu de désinformer. Je crois que nous sommes dans une République, une nation où les gens sont majeurs, il ne faut pas leur raconter n'importe quoi parce qu'ils ne vous croient pas. J'arrête là-dessus parce que je crois que ce n'est pas vraiment utile d'aller au-delà.

En tout cas réduire les orientations budgétaires à la cérémonie des vœux ! On pourrait les faire toutes les années bissextiles comme cela on regrouperait tout le monde une fois tous les quatre ans. Je crois que ce qui vous ennuie surtout c'est qu'il y a beaucoup de monde.

Bon enfin, voilà, l'année nouvelle étant là, je ne vais pas continuer là-dessus parce qu'à mon avis ce n'est pas du niveau des orientations budgétaires. Moi j'attends des propositions. Je sens que certains sont déjà en campagne, c'est vrai que je ne le suis pas.

M. Pascal BONNET : Je ne suis pas sûr que vous ne soyez pas en campagne...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas candidat aux élections cantonales, ça se saurait !

M. Pascal BONNET : Je ne serai pas très long, mais je voudrais souhaiter une excellente année à tous les élus, à tous les personnels de la Ville, à Besançon et aux Bisontins puisque je n'ai pas eu l'occasion de le faire pour tout le monde...

M. LE MAIRE : Merci.

M. Pascal BONNET : ...ensuite je voudrais revenir trente secondes sur les propos de Jean ROSSELOT. Il n'a jamais été question dans son esprit et dans notre esprit d'attaquer personnellement Paulette GUINCHARD. L'APA a été une réforme importante. Simplement le Gouvernement JOSPIN ne l'a pas financée et les Conseils Généraux aujourd'hui beaucoup à gauche sont confrontés à cette difficulté et c'est le Gouvernement actuel qui va traiter la réforme de la dépendance, donc il est peut-être important de rappeler certaines choses. Par contre je ne serai pas d'accord avec Jean ROSSELOT et Pierre MOSCOVICI parce que pour moi Besançon c'est le centre du monde. Pour DALI c'était bien la gare de Perpignan, on peut quand même avoir une certaine idée de Besançon à ce niveau-là. Alors comme c'est le centre du monde je suis toujours heureux de débattre des orientations budgétaires et de l'avenir de ma

ville, mais je suis toujours déçu parce que quand je commence à lire le rapport, je ne lis que des choses relatives à l'Etat. Il faut un certain temps pour arriver à parler de la Ville. Alors bien sûr on n'est pas indépendant de ce qui se passe à Paris mais c'est de plus en plus long. Vous avez dit dans votre intervention orale que vous ne vouliez pas polémiquer, ne pas trop parler de l'Etat comme d'habitude, enfin on a l'habitude mais quand on lit le document de toute façon c'est largement fait déjà. Même quand vous vous appuyez sur le FMI, alors là je pense que c'est une parole d'or pour vous le FMI, quand vous vous appuyez sur le FMI pour dire que la croissance va revenir en France on vous sent presque inquiet que ça aille bien parce que vous serez peut-être obligé de dire finalement que ce Gouvernement ne se débrouille pas si mal comme l'a rappelé Jean ROSSELOT, on a quand même bien affronté la crise, on n'est pas en Grèce ni en Irlande ici.

Ensuite, avant de venir plus spécialement à la question du débat d'orientations budgétaires vous évoquez la réforme territoriale. Alors ce que je trouve assez étonnant c'est que vous parlez d'ambition réduite alors que justement...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas parlé de cela !

M. Pascal BONNET : ...vous ne parlez pas mais vous écrivez que l'ambition a été réduite. L'ambition n'a pas été réduite, elle a été adaptée aux demandes des parlementaires et des collectivités. Si le Gouvernement avait gardé son projet d'origine sans tenir compte des autres, vous auriez dit qu'ils sont autistes, là ils adaptent, ils écoutent alors c'est une ambition réduite, ils ont toujours tort en gros...

M. LE MAIRE : Elle est réduite mais je n'ai pas dit que j'étais contre cette réduction !

M. Pascal BONNET : ...vous voyez une ambition réduite où il y a une volonté d'écouter, ce qui n'est pas la même chose et vous dites vous-même, enfin le rapport dit lui-même que c'est plutôt un progrès en matière d'intercommunalité donc vous devez être content sur ce plan-là, le Président de l'Agglomération est sans doute plus heureux que le Maire de Besançon. Pour ce qui est de la fiscalité, Edouard SASSARD a dit l'essentiel. On parle beaucoup de la taxe professionnelle mais ce n'est quand même pas le sujet de la Ville de Besançon. Vous avez dit et vous écrivez «un souci de maîtrise fiscale». La Direction Régionale des Finances Publiques écrit elle-même que la Ville de Besançon est au-dessus des moyennes en matière de fiscalité et vous nous proposez une augmentation de la fiscalité sur la taxe foncière avec toujours cette différence politique majeure qu'il y a entre nous et vous, c'est que nous, nous sommes favorables à l'accession à la propriété. Je me souviens du débat que nous avons eu à l'initiative de Michel OMOURI en matière de logement social, on est dans la logique, vous allez contre les intérêts des propriétaires et donc de beaucoup de Bisontins quelle que soit leur classe.

Ensuite puisque justement pour moi Besançon est le centre du monde, je partage l'inquiétude d'un certain nombre de mes collègues sur le fait que l'on sent cette capitale régionale avoir de plus en plus de difficulté à assumer son rôle de capitale régionale. Philippe GONON a évoqué et dans la presse a fait part de son inquiétude sur RFF. Je ne suis pas en accord avec lui sur l'action des universités parce que je pense que fédérer nos deux universités permettra à Bourgogne et Franche-Comté d'être plus fortes par rapport à ses partenaires. Il y a aussi la question de la LGV ; alors qu'on en parle depuis très longtemps on voit maintenant l'aire urbaine prendre de l'avance sur nous et dans les reportages de nos médias régionaux sur l'arrivée de la LGV, maintenant on voit l'aire urbaine, on ne voit plus Besançon donc Besançon c'est petite vitesse sur cette question et on voit à quel point la question d'Auxon sera traitée relativement tard. Portes de Vesoul pour l'instant c'est entre parenthèses et l'aménagement de Viotte c'est toujours traité au niveau municipal alors qu'on aurait pu imaginer que tout soit traité comme je l'ai dit à plusieurs reprises à un niveau d'Agglomération, voire au-delà.

Ensuite Edouard SASSARD a rappelé notre inquiétude sur le commerce qui est aussi un élément majeur en matière de dimension de capitale régionale.

Je voudrais terminer et insister surtout sur la question de l'actualisation du PPI parce que c'est quand même un élément important de ce débat dont il est souvent l'oublié. Or c'est quand même l'essentiel parce que c'est l'avenir de notre ville, c'est l'équipement que vous allez proposer à cette ville dans les quatre ans qui viennent. Alors je suis toujours déçu parce que l'on a beaucoup de mal à travailler,

parce qu'on nous présente l'actualisation mais sans nous dire ce qui a été modifié par rapport à l'année précédente, donc il faut chercher le document précédent pour voir les décisions majeures, et puis le PPI n'est pratiquement pas évoqué en séance orale. Mais comme l'a dit Edouard SASSARD, ce qui est quand même marquant, c'est que vous avez 36 millions et un peu plus sur cinq ans pour les aménagements accompagnant le tramway. Alors vous me direz c'est pas directement le tramway mais c'est présenté quand même comme aménagement d'accompagnement du tramway et comme subventions d'équipement à la CAGB pour le tramway. Ça représente plus du tiers de ce que l'on va investir dans les cinq ans qui viennent et vous nous dites à côté que le tramway c'est uniquement le VT et que les Bisontins ne vont rien payer. Alors ce sera peut-être de l'emprunt puisque c'est de l'investissement mais il y a quand même ces 36 millions, vous l'écrivez vous-même ou alors les documents que vous nous donnez ne sont pas justes. A titre de comparaison on peut voir parce que c'est facile à voir, on a juste après le pôle d'échange multimodal Viotte, l'îlot Pasteur et le Musée des Beaux-Arts et ça fait à peu près la même somme si on totalise ces trois équipements majeurs que cinq ans d'aménagement à côté du tramway. Pour revenir sur la dimension de capitale régionale vous nous dites que le tramway c'est un atout d'attractivité et de développement, c'est un atout peut-être défensif parce que tous les autres vont avoir des tramways donc si l'on n'en a pas, peut-être que l'on sera en difficulté, mais ce n'est pas en mettant tout sur le tramway que l'on va développer notre ville.

Alors j'aurais deux ou trois questions encore sur le PPI. J'ai vu que pour ce qui est du stade Léo Lagrange on envisageait 2014-2015, ça paraît raisonnable mais qu'est-ce que l'on envisage, est-ce que c'est la nouvelle tribune qui a été décidée il y a longtemps et pour laquelle un jury s'était réuni -j'en faisais partie- et avait pris une décision ou est-ce que l'on va remettre les choses à plat parce que les années ont passé. Ensuite il y a le devenir du site Saint-Jacques pour lequel il est question d'études au cours de ce mandat mais pas de décisions majeures apparemment, il y a également l'îlot des pompiers mais nous avons tous le souci de l'aménagement de ces endroits déterminants pour le centre-ville et on aimerait quand même savoir ce que vous envisagez même si des études vont être réalisées pour ces lieux essentiels du centre-ville. Ensuite j'ai vu qu'il y avait encore un programme ambitieux de rénovation et d'embellissement des parcs et jardins du centre-ville, donc je voulais savoir ce qui était envisagé comme sites d'ici la fin du mandat. Puis j'aimerais plus de précisions aussi sur ce que vous envisagez pour développer la Maison Victor Hugo puisque vous êtes revenu au souci de Victor Hugo et on a pu voir dans la presse qu'il y avait un projet de faire revenir la pharmacie au rez-de-chaussée, donc est-ce que là-dessus vous avez plus d'éléments à nous apporter, voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Pour Victor Hugo je peux vous donner quelques éléments puisque j'étais hier soir avec le Président de l'Association Victor Hugo. Nous sommes en train de travailler sur un projet avec eux et les choses avancent je dirais plutôt bien. Pour Saint-Jacques, le site sera libre en 2016-2017-2018 donc je crois qu'effectivement il y a déjà des prospectives, des études qui ont été faites au niveau de l'urbanisme, tout comme d'ailleurs pour le site de la caserne rue Louise Michel, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, manifestement vous n'aviez pas retenu cela, cela pourrait être du logement, de l'activité commerciale et artisanale, donc toutes ces choses-là effectivement avancent.

Mme Annie MENETRIER : Notre budget 2011 s'inscrit dans un contexte de régression sociale sans précédent que les plans d'austérité européens conjugués vont encore aggraver dans les mois à venir. La moralisation du capitalisme fanfaronné au cours de la crise financière de 2008 est en panne et si l'on refuse la langue de bois, chacune et chacun reconnaîtra que les riches deviennent plus riches tandis que les pauvres mais aussi les classes moyennes s'appauvrissent. Les chiffres d'ailleurs parlent d'eux-mêmes puisqu'aujourd'hui dans notre pays nous avons quatre millions de chômeurs, 25 % des salariés gagnent moins de 70 % du SMIC selon une étude de l'INSEE, voilà qui donne la mesure des problèmes de pouvoir d'achat de nos concitoyens. Pendant que la France se hisse au 3^{ème} rang mondial pour le nombre de ses millionnaires, voilà qui donne la mesure du creusement des inégalités. Aujourd'hui c'est le socle même de la République, l'accès égal à l'éducation qui est mis à mal avec des fermetures de classe, notamment à Besançon, qui vont ramener le pays 50 ans en arrière du point de vue des conditions d'effectifs, les premiers sacrifiés étant naturellement les enfants des classes populaires. Eh oui, nous sommes indignés et mobilisés avec les enseignants et les parents d'élèves pour défendre l'école publique et laïque. Nous ne pouvons pas faire abstraction de cet environnement et face à cette attaque généralisée contre les conditions de vie de la population, plus que jamais les Collectivités Territoriales ont le devoir de

renforcer les solidarités sociales, de servir de rempart, de dresser un bouclier social. Le RSA jeune qui a fait l'objet d'une énorme communication médiatique est un échec total. Dans le Doubs, seuls quatre dossiers ont été retenus.

La réforme de la dépendance en cours qui s'apprête à livrer largement le secteur aux assurances privées, nous le savons, va accentuer la précarité des plus fragiles. Nous avons donc une très grande responsabilité sociale vis-à-vis de nos concitoyens les plus en difficulté et ceci à un moment où la réforme de la taxe professionnelle et le désengagement de l'Etat nous étranglent financièrement. Nous ne pouvons pas plus accepter de faire payer les ménages à la place des entreprises et faire passer leur contribution de 50 à 75 % des recettes fiscales pour les ménages que nous adapter à la pénurie en réduisant la voilure des services publics. Il faut donc amplifier la bataille politique contre la réforme des collectivités locales et la suppression de la taxe professionnelle qui est loin d'être terminée. Nous ne sommes pas seulement des gestionnaires d'une ville. Nous sommes aussi des élus politiques. Conformément à ces valeurs, le groupe communiste souhaite donc que nous poursuivions et amplifions l'effort en direction de celles et de ceux qui sont le plus exposés aux souffrances sociales. C'est une nécessité absolue si nous voulons préserver un minimum de cohésion sociale. Cela implique un renforcement des actions menées par le CCAS avec le souci de conserver dans le cadre du service public les activités sociales vitales, nous y serons attentifs, de mettre les quartiers populaires au centre de nos préoccupations avec des moyens financiers à la hauteur des nécessités. Nous devons continuer bien sûr notre stratégie de réhabilitation des quartiers, de Planoise, Clairs-Soleils, Montrapon et avoir aussi le même niveau d'engagement financier pour le quartier de Palente-Orchamps. C'est à la mesure de l'ensemble des urgences sur le social, le logement et le cadre de vie des quartiers populaires que nous réexprimons ce soir notre inquiétude devant l'engagement financier qu'exigent les aménagements du tram sur la Ville et le risque de ne pouvoir répondre à des attentes et des besoins importants des Bisontines et des Bisontins. Permettez-moi de terminer ce propos par Victor Hugo. Dans la ville natale de Victor Hugo nous pensons plus que jamais avec lui que, je cite «le propre de la solidarité c'est de n'admettre aucune exclusion». Je vous remercie.

M. Nicolas GUILLEMET : Le groupe Europe Ecologie Les Verts pense qu'on ne peut pas parler des orientations budgétaires de Besançon sans se situer dans un contexte national car les choix du Gouvernement impactent directement sur les budgets des Collectivités Territoriales. Alors on entend sans arrêt qu'il n'y a plus d'argent, que c'est la crise, que chacun doit faire des efforts. Je suis extrêmement surpris du discours de l'UMP concernant le manque d'argent en France qui obligerait l'Etat français, les collectivités et donc l'ensemble des citoyens à se serrer la ceinture. Je me suis interrogé sur cette réalité car si nous en France, 5^{ème} puissance mondiale avec un PIB de plus de 2 000 milliards d'euros en constante augmentation nous n'avons plus les moyens de faire quoi que ce soit, je n'aimerais pas connaître la situation des 130 pays qui nous succèdent dans ce palmarès : Brésil, Canada, Italie etc. La réalité est toute autre. Malgré ce que le Gouvernement nous dit, la France n'a jamais été aussi riche avec une augmentation constante de son PIB depuis plus de 30 ans. Nos banques, celles que nous avons aidées il y a quelques années à hauteur de 10 milliards d'euros, font aujourd'hui des bénéfices records et le redistribuent à leurs traders sans parler des dividendes allant aux actionnaires. Juste quelques chiffres, les bénéfices nets du groupe CIC c'est 1 milliard d'euros l'an dernier, la Société Générale 3 milliards d'euros en 2010, 6 milliards pour BNP en 2009, voilà la réalité. Vendredi dernier un rapport a été remis à Christine LAGARDE sur la rémunération des traders. Le bonus pour plus de 400 traders s'élevait l'an dernier à 1,65 milliard d'euros, voilà la réalité, 10 millions d'euros pour le trader vedette. Concernant nos grandes entreprises multinationales comme AREVA c'est 42,7 milliards d'euros de carnets de commandes au mois de septembre, au total c'est 140 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Donc vous l'aurez compris, malgré les discours l'argent est bien là, le seul problème c'est la redistribution des richesses, mais cela c'est un peu le gros mot. Si l'Etat menait une politique fiscale plus solidaire en réformant réellement sa fiscalité pour taxer les grandes multinationales, les flux financiers et le boursicotage, les collectivités et l'ensemble des citoyens n'auraient pas à se serrer la ceinture. Je rappelle également que la suppression de l'ISF c'est une perte de 4 milliards d'euros pour l'Etat français et les contribuables. L'Etat veut agir uniquement sur ses propres dépenses avec notamment la suppression de plus de 260 postes d'enseignants dans notre Académie et il refuse d'agir sur ses recettes. Aujourd'hui le choix de l'Etat de geler la dotation aux collectivités nous condamne à voter des restrictions budgétaires dans nos villes, ces collectivités qui doivent pallier les carences de l'Etat sur ces politiques fondamentales

que sont les solidarités, l'éducation, la santé et même la police. L'Etat organise un véritable démantèlement du service public. L'identité nationale, mot un peu à la mode, ne se réduit pas à un drapeau, à un hymne mais bien à des valeurs qui ont fondé notre République et que le Président semble oublier, celle de l'Egalité, celle de la Fraternité. Comble du cynisme, il en vient pour financer ses carences dans ses missions régaliennes à utiliser la générosité des Français, comme par exemple avec l'association des pièces jaunes dans le domaine de la santé. Je reste dans l'attente, à ce que Mme Carla BRUNI SARKOZY crée une association pièces rouges pour venir en aide à l'Education Nationale.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : Je voulais intervenir par rapport à ce qu'a dit M. GONON et qui m'a interpellée sur la précarité énergétique. On n'a pas attendu pour travailler sur ce dossier. Un travail sur la précarité énergétique est mis en place en collaboration avec la Ville, avec les bailleurs sociaux et avec d'autres organismes, aussi bien sur le bâti que sur le comportement des individus. On va mettre en place des actions qui vont vous être présentées prochainement sur la formation, la sensibilisation des personnes et d'autres choses encore. Dans ce cadre, je voudrais citer la mise en place d'une antenne sociale à Palente-Orchamps justement parce que c'est là où il y a eu le plus de difficultés par rapport au logement, des logements vétustes avec des problématiques liées à l'énergie, également des publics qui ont beaucoup de difficultés, enfin des difficultés du point de vue santé mentale, difficultés par rapport à l'isolement, difficultés par rapport à l'emploi. Donc, en direction de notre public en difficultés, nous menons et nous mettons en place des actions. Je pense que pour ce que vous avez dit tout à l'heure se rapportant aux propriétaires il y a, me semble-t-il, un programme au niveau de l'Agglo «Habiter mieux» qui peut y répondre.

M. Michel OMOURI : Je souhaiterais en préambule avoir quelques informations. L'année dernière, sur les droits de mutation on a perdu 1,2 million d'euros. En 2010 grâce aux lois Scellier et à la reprise économique toutes les collectivités locales ont dégagé des marges de manoeuvre grâce à ces recettes. Je note que sur le rapport vous ne notifiez pas combien vous avez eu de plus-value. Par ailleurs, vous indiquez que vous avez augmenté la subvention au CCAS, on n'en connaît pas le montant. J'en viens maintenant au plus important des orientations budgétaires. J'entends beaucoup parler d'investissement. Monsieur le Maire je suis abasourdi, franchement, honnêtement je le pense, parce que Besançon a connu en 2010 une année noire en terme de sécurité, surtout à Planoise. Aussi je me disais : «Le Maire va quand même se demander ce qu'on peut faire» et dire «adaptions nos politiques de sécurité publique ou de prévention» eh bien non, rien du tout. Alors je sais que vous allez me répondre sur les problématiques du désengagement de l'Etat dans le domaine de la sécurité. Vous m'avez dit Monsieur le Maire «j'attends des propositions» ; il y a un programme «Proxim'Sécurité», ce que je propose c'est qu'on fasse de Planoise un quartier pilote et cela ne coûte pas grand chose, c'est l'efficacité que vous indiquez. Alors ce que le groupe propose, c'est qu'on en vienne à la «vidéo-protection». Il va falloir décrocher la caravane parce qu'à force de dire que votre comité d'éthique travaille sur le sujet, il est grand temps d'en venir aux propositions donc on propose une vidéo-protection sur les centres commerciaux d'Ile de France, d'Epoisses et Place Cassin où dernièrement il y a encore eu un braquage, sans oublier la poste rue Picasso où là aussi il y a des problèmes de sécurité publique. Maintenant en terme de création du conseil des droits, des devoirs des familles, on a été pionnier sur le sujet. On en avait parlé au mois d'octobre, et on s'aperçoit que l'Etat va le mettre en place au mois de décembre, étant précisé que les communes de plus de 50 000 habitants devront le mettre en place pour bénéficier des crédits de sécurité. Maintenant la brigade mixte, qu'est-ce que c'est ? On fusionne la Police Municipale et la Police Nationale. On a cette fusion au cas par cas sur de petites manifestations eh bien aujourd'hui c'est une présence policière sur Planoise qu'il faut Monsieur le Maire. Vous avez entendu les Planoisiens sur ces problématiques de sécurité publique. Allons-y gaiement sur les propositions : tranquillité seniors, qu'est-ce que c'est ? Des villes l'ont mis en place, on prend par exemple le Foyer des Hortensias et on propose un accompagnement des personnes âgées jusqu'aux banques afin de pouvoir retirer de l'argent, sachant qu'un grand nombre aujourd'hui ont énormément d'argent sur elles pour pouvoir régler leurs factures.

Poursuivons gaiement, création du numéro vert, le numéro vert, qu'est-ce que c'est ? Le numéro vert c'est ni plus ni moins appeler Proxim'Sécurité qui va pouvoir alerter les pouvoirs publics sur les problématiques d'incivilité. Il y a aussi les commerçants, il ne faut pas les oublier à Planoise : équipons-les d'un dispositif de télé-protection relié à la police municipale

Pour terminer on va venir un peu sur les problématiques de l'école. Certains à mon avis feraient peut-être mieux d'essayer de comprendre la situation. Vous prenez l'exemple du quartier Brulard. On a une école primaire à Brulard, mais aujourd'hui vous le savez Monsieur le Maire, un grand nombre de parents ne veulent plus mettre leur gamin à Brulard ou à Planoise et préfèrent le mettre dans le secteur privé. Donc on a moins d'élèves dans le secteur public. C'est une question à se poser car le jour où on aura réglé ce problème-là, je pense que les parents mettront un peu plus leurs enfants dans le secteur public. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Les droits de mutation on verra cela dans le Compte Administratif mais c'est à peu près 600 000 €. Simplement je vais vous donner un chiffre pour calmer un peu votre enthousiasme, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance en 2007 était de 990 000 €, l'année dernière avec une aide substantielle de l'Etat, nous sommes passés de 900 000 € à 90 000 € et cette année ce sera peut-être 0. Alors à mon avis Monsieur OMOURI vous devriez faire preuve de la plus grande prudence par rapport à ça. Si ! 990 000 € pour le Département du Doubs. Ces chiffres-là c'est pour le Département, ce n'est pas pour Besançon.

En ce qui concerne l'école à Brulard il y a des problèmes mais j'ai rencontré lundi ou mardi soir les parents d'élèves, les enseignants de Brulard. Vous avez même je crois, je ne sais pas si c'est vous ou votre groupe, signé la pétition comme quoi ce n'était pas normal et je vous en félicite. Je suis d'accord avec vous qu'il y a un problème là-bas. Il y a des équipes très motivées, des enseignants qui sont très motivés et il faut les aider. Aussi j'appelle effectivement à une grande manifestation de soutien samedi à 14 heures place Pasteur et vous vous honorerez de venir avec nous dire combien la politique du Gouvernement actuel en matière d'Education Nationale n'est pas acceptable. Vous ne pourrez pas ne pas venir puisque vous avez signé cette pétition, ça voudrait dire que vous auriez deux discours, ce que bien sûr je ne comprendrais pas.

M. Frank MONNEUR : Par quoi commencer ? C'est un peu compliqué parce que c'est vrai que les interventions de l'opposition sont quand même relativement désordonnées.

M. LE MAIRE : C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Frank MONNEUR : Ou alors c'est un désordre réfléchi, je ne sais pas. J'aimerais tout d'abord rappeler que pour la majorité municipale ça fait fort longtemps que nous savons que Besançon n'est pas le centre du monde mais que pour autant Besançon fait partie du système monde. Donc je voudrais vous rassurer, nous ne sommes pas isolés et les événements, les aléas extérieurs nous touchent également et c'est dans ce contexte que nous avons dû, que le Maire doit construire le budget de 2011. Ces orientations budgétaires qu'il vous a présentées ce soir, malgré les difficultés qui ont été rappelées et notamment les difficultés internationales et nationales, montrent l'ambition de la majorité municipale.

Alors effectivement ça vous ennuie, ça vous embête, on le comprend mais nous sommes sur tous les fronts et nous n'abandonnons aucune de nos priorités et ce depuis 2001 alors que, on l'a dit, nous avons des vents contraires, alors que l'Etat ajoute de la difficulté à la difficulté, exemple la réforme fiscale, la Ville est là pour les Bisontins et les Bisontines sur le terrain et la Ville, ses élus et ses agents, fait face aux réalités notamment à des réalités sociales très dures, cela a été rappelé par certains de mes collègues ici ce soir, et malgré cela la Ville doit continuer à subir des décisions désastreuses de la part de l'Etat. Cela a été évoqué à l'instant, les suppressions de postes et de classes dans l'Education Nationale, eh oui cela ne vous fait pas plaisir mais l'Education Nationale est en lambeaux ! Elle est en lambeaux, elle tombe en ruines et pourtant cette école de la République que nous chérissons, cette école de la République qui a vu des générations passer sur ses bancs, eh bien cette école est en train de tomber dans les abîmes.

Alors pour autant, ça fait plaisir de dire on défend l'école, etc. Il faudrait le faire par des actes parce que vous savez, après au quotidien, comme le Maire l'a rappelé, c'est lui qui rencontre, et nous aussi les élus qui rencontrons les professeurs, les instituteurs, les parents d'élèves inquiets dans des classes qui sont surchargées et où le principe d'éducation ne peut pas être conduit à son terme.

Alors évidemment vous avez aussi parlé des impôts ; les impôts à Besançon seraient trop lourds, sans doute même les plus élevés de France d'après vous. Eh bien ce que vous ne dites jamais et là les Bisontins ne sont pas dupes, c'est qu'en face des colonnes d'impôts il y a des services et ces services à la population, bizarrement vous ne les mesurez jamais. Quel est le niveau des services, quels sont les services qui existent dans notre ville et qui bien souvent n'existent pas ailleurs ? Alors Monsieur SASSARD vous nous avez déçus par votre intervention, vous étiez souvent approximatif jusque-là, ce soir vous vous êtes montré démagogue et je dois dire que c'est même décevant. Vous vous êtes souvent présenté comme un des leaders montants de l'opposition, eh bien vous avez montré ce soir vos limites car quand on n'a plus rien à dire, quand on n'a plus aucun argument sur le fond, on commence à parler train de vie, on commence à parler de dépenses publiques inutiles. J'aurais tendance à dire pour terminer que ça fleure bon le populisme nauséabond et je crains malheureusement que ça n'augure rien de bon pour nos débats futurs.

M. LE MAIRE : Sois objectif, il ne m'a pas reproché de me déplacer en jet ! Je dois corriger un certain nombre de choses, j'ai fait une erreur, ce n'est pas 990 000 € pour le Département, c'est 550 000 €, donc je redonne le chiffre exact. Par contre j'ai oublié de dire par rapport aux problèmes de sécurité que depuis 2002 il nous manque 40 policiers nationaux, donc je complète.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je ne serai pas très longue effectivement parce qu'un certain nombre de choses ont déjà été dites par mes collègues. Simplement je souhaite intervenir dans un premier temps sur la dimension nationale. Je suis un peu étonnée que tous les ans les orientations budgétaires démarrent par une partie aussi importante sur la situation nationale, internationale, cela a déjà été dit mais c'est vrai que dans ce rapport en particulier c'était un peu excessif.

Je m'interroge aussi sur le fait que dans ce contexte à la fois international et national, d'autres villes françaises s'en sortent bien, je me demande comment elles font. Je citerai le cas de Belfort. On voit que ces villes-là ce sont des villes qui ont le «punch» et qui poursuivent leur développement. On est dans le même pays, alors je me dis qu'il faut peut-être aller voir ce que font ces villes, il y a peut-être des recettes à copier.

Ensuite sur la réforme de la taxe professionnelle, on a dit un certain nombre de choses. Je m'interroge là aussi ; comment se fait-il que lors des orientations budgétaires à la Région, la Présidente nous ait affirmé que cette réforme de la taxe professionnelle allait favoriser le bloc communal avec un tableau à l'appui qui montre bien tous les transferts qui vont profiter au bloc communal en particulier, je tiens à votre disposition ce tableau. Je suis donc étonnée ; soit la Présidente de Région raconte un petit peu n'importe quoi ou alors il y a un problème. J'ai quand même confiance dans ce que Mme la Présidente qui est plutôt une femme honorable a décrit et je suis étonnée donc de voir ici que la taxe professionnelle semble poser problème.

Sur le contexte local sur lequel vous êtes revenu, j'ai bien apprécié que vous fassiez un bilan d'étape de votre action, c'est vrai qu'au bout de trois années de mandat c'était utile. Dans le domaine de l'emploi, je souhaitais savoir ce que vous faites de votre engagement de faire de Besançon une ville d'avenir pour l'emploi. Vous faites un bilan, vous dites que c'est un bilan positif. Par contre je suis étonnée parce que lors de la dernière analyse sur les besoins sociaux, il ressortait que le chômage avait progressé de + 31 % entre 2007 et fin 2009. Je me demande comment dans ce contexte-là vous pouvez dire que c'est un bilan positif.

Bien entendu pour ce qui concerne les priorités en 2011, on aurait pu s'attendre à ce que ces orientations budgétaires mettent un accent sur l'emploi, sur ces Bisontins qui souffrent. Il y a quelques jours encore j'écoutais Gérard COLLOMB qui disait que pour lui en tant que Maire de Lyon, sa priorité était de faire en sorte que chaque Lyonnais ait un emploi. Alors j'aurais pu m'attendre à une telle affirmation de votre part. Simplement ce que je constate, c'est que vos deux grandes priorités restent le tram et ensuite la Rodia...

M. LE MAIRE : C'est vraiment caricatural, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que vous dites !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Par rapport aux chiffres on voit que ce sont les priorités. La question que je me pose quand même, c'est malgré l'intérêt que peuvent représenter ces projets, comment les Bisontins au chômage, les Bisontins les plus fragiles, comment vont-ils, avec quoi surtout vont-ils payer une place à La Rodia ou un ticket pour le tram, comment vont-ils faire ? Et puis pour le tram ma question est de savoir à quoi ça va servir, est-ce qu'ils vont passer des journées à faire des allers-retours, est-ce qu'ils vont passer des journées à ne faire que cela ? Donc sans stratégie claire sur l'emploi, je suis quand même un petit peu inquiète.

J'aurais pu m'attendre à voir pour le secteur du développement économique -ça a été souligné par Edouard SASSARD en particulier- on aurait pu s'attendre à voir vraiment des efforts parce que l'emploi c'est ça, c'est le développement économique parce qu'on sait que le secteur public, l'emploi public, on l'a déjà dit, est très important sur la Ville, capitale régionale, mais là on aurait pu s'attendre à une volonté plus forte de renforcer à la fois l'attractivité économique et touristique, le développement économique. Je n'ai rien entendu par exemple sur le développement d'une offre d'hôtellerie, aucun hôtel n'offre de chambres 4 étoiles à Besançon, capitale régionale.

M. LE MAIRE : C'est sûr c'est ce que ces personnes recherchent.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Ecoutez, il ne s'agit pas de cela ! Vous savez, les Bisontins seraient ravis de voir des populations fortunées arriver sur place pour dépenser de l'argent, pour développer l'économie bisontine et pour leur donner de l'emploi. Alors si vous ne voulez pas de riches, si vous ne voulez rien mettre en œuvre pour attirer une population fortunée, une population qui a les moyens parce qu'aujourd'hui pour développer l'économie touristique, eh bien c'est sur cette cible-là qu'il faut agir. Je vais vous dire une chose, les touristes suisses qui ne sont pas très loin de nous, qui seraient très intéressés d'ailleurs de venir, à plus de 60 % lorsqu'ils voyagent, séjournent dans des hôtels 4 étoiles. Alors vous êtes contre le fait de recevoir ces recettes-là ? Eh bien c'est ce qu'il faut nous expliquer. Cela développerait l'emploi parce que c'est cela aussi, vous pouvez rire.

M. le MAIRE : C'est un rire triste Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Soyez triste, alors !

M. LE MAIRE : Un rire très très triste.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je me réjouis quand même de voir que vous envisagez de céder le bâtiment du Conservatoire à un groupe hôtelier. Je trouve que c'est une initiative qui, à condition d'être bien encadrée, peut être intéressante. Par contre, pensez bien à cette absence totale d'hôtels et de chambres 4 étoiles à Besançon parce que ce n'est pas une mince affaire. Vous vous rendez compte, se priver d'une telle clientèle parce qu'on n'est pas capable d'offrir les services attendus ! Donc quand on parle de population qui souffre, je pense que dans ces orientations budgétaires, on aurait pu mettre un accent beaucoup plus fort sur l'emploi.

M. LE MAIRE : Par rapport à ce que vous disiez de la Présidente de Région, je crois que vous confondez un peu la taxe professionnelle et la réforme territoriale mais on ne va pas refaire le débat qui a eu lieu à la Région. Vous savez Madame, j'ai une partie de réponse que j'aurais pu faire à M. GONON, c'est qu'il y a quand même heureusement dans cette ville beaucoup d'activités et je rencontre beaucoup de personnes, mais apparemment on ne rencontre pas les mêmes, qui se réjouissent de voir des rues qui poussent partout, elles se réjouissent que Besançon soit classée première des villes françaises pour l'attraction du commerce de franchise, elles se réjouissent par exemple que le magazine «Challenge» du 17 décembre 2010 dise qu'on est parmi les villes les mieux gérées.

Aujourd'hui j'ai passé au moins quatre ou cinq coups de fil à des chefs d'entreprise, encore un m'a appelé tout à l'heure. Nous avons des projets de développement importants d'entreprises sur Besançon mais je crois que tout cela au fond ne vous intéresse pas, ce qui vous intéresse surtout c'est de pouvoir continuer à casser, à dire que c'est mieux ailleurs. Quand vous parlez de Belfort, de la gare, ce n'est pas faux de dire qu'ils sont en avance mais vous oubliez de dire une toute petite chose, toute toute petite chose, c'est que la zone existe déjà et qu'on l'a développée. C'est différent entre une zone qui existe et

une zone qu'on est en train de créer dans un environnement fragile. Alors quand on veut dire les choses, il faut aller jusqu'au bout. Si, il y avait des choses qui existaient déjà dans le secteur de Belfort bien sûr, dans les alentours. Pour clore sur ce sujet, ce que je voudrais vous dire aussi c'est que nous sommes, nous l'avons dit et nous l'avons écrit, dans une logique de coopération avec Claude JEANNEROT, Marie-Guite DUFAY, Yves KRATTINGER, avec la communauté de communes du Val de la Dame Blanche, en train de mettre un syndicat mixte d'aménagement et d'étude pour aller au-delà même de cette zone parce que nous avons conscience que le développement économique sur la zone d'Auxon va bien au-delà, sur un axe, voyez comme quoi je suis généreux et conscient des réalités, un axe entre Besançon et Vesoul en passant par Rioz. Nous avons encore une réunion la semaine prochaine pour mettre en place ce syndicat mixte.

Vous avez toujours cette volonté de dire qu'il ne se passe rien. Il se trouve que l'on ne voit pas les mêmes personnes et je pense que, justement les cérémonies de vœux ça sert aussi à cela, ça sert peut-être à rencontrer des gens et à faire des échanges d'une façon certes conviviale sur des projets importants pour le développement économique dans cette région. Jean-François GIRARD vous répondra tout à l'heure sur le tourisme.

M. Éric ALAUZET : Après plus de deux heures de débat, il faut sans doute être bref donc je vais l'être et n'intervenir que sur un sujet, celui de l'augmentation de l'impôt à Besançon. Ce n'est jamais facile d'augmenter les impôts dans une période où il a été rendu aussi impopulaire d'autant que si nous restons modestes, si nous contenons nos augmentations en dessous de l'inflation, il faut bien reconnaître que vient s'ajouter à cette augmentation celle qui est apportée par l'Etat au titre de l'augmentation des bases, c'est comme ça.

Deux points sur cette augmentation de la taxe foncière. Y aurait-il un rapport entre la suppression de la taxe professionnelle et l'augmentation de la taxe foncière ? Aucun. Je n'étais pas sûr d'avoir bien compris Jean ROSSELOT quand il a subrepticement glissé que c'était une revanche sur les entreprises que de reprendre à travers la taxe foncière de l'argent qu'elles n'auraient plus à payer sur la taxe professionnelle, mais pas du tout, ce n'est pas la raison et comme Edouard SASSARD a repris l'argument j'ai bien compris qu'il procédait là d'une stratégie que vous aviez mise au point et que vous avez tenté d'instiller cette idée dans la population et notamment dans le milieu des chefs d'entreprise. Ce n'est pas du tout cela ! La raison qui a conduit à cette proposition et surtout à ne pas toucher à la taxe d'habitation parce que c'est ça la vraie raison, c'est parce que la taxe d'habitation touche les gens modestes, en particulier ceux qui n'ont pas de propriété et ça a été ça notre choix. Alors bien sûr c'est plus compliqué que cela car il y a aussi des gens modestes qui sont propriétaires de leur maison bien entendu mais globalement les gens les plus modestes, les plus pauvres ne paient que la taxe d'habitation pour ceux qui n'en sont pas exonérés. Voilà la raison elle est là, elle n'est pas celle que vous invoquez. La deuxième chose, c'est que c'est assez commode et toutes les oppositions ont cette stratégie de dire : les impôts augmentent si nous on était là on ne les aurait pas augmentés, vous êtes des vilains, des méchants, etc. mais vous ne pouvez pas vous exonérer de cette augmentation. Cela a été largement dit par les uns et par les autres mais je veux le redire quand même. Si on augmente les impôts ici c'est bien à cause des dotations de l'Etat qui ne sont pas au rendez-vous, enfin il faut le reconnaître et ces dotations de l'Etat c'est bien la politique du Gouvernement actuellement qui en est la responsable, donc vous ne pouvez pas vous exonérer. C'est bien pour ces raisons-là que nous sommes conduits à augmenter l'impôt, c'est parce que vous avez renoncé au niveau national à la solidarité nationale, vous avez renoncé, sous la pression de votre électorat qui est plus égoïste, qui ne veut plus participer, qui ne veut plus contribuer aux caisses de solidarité qu'elles soient de retraite, maladie, celles de la solidarité entre les collectivités, c'est ça la vraie raison. Vous ne pouvez pas vous exonérer des augmentations de l'impôt qui sont ici et là proposées par les collectivités locales. Et puis vous ne pouvez pas faire croire qu'avec quelques économies marginales ici ou là, les vœux par exemple, même si sur le fond je ne suis pas loin de partager ce que vous dites Monsieur SASSARD -moi-même depuis 4 ans je n'envoie plus que des cartes électroniques- mais ne faites pas croire qu'avec les quelques milliers d'euros que nous économiserions là on pourrait économiser 1 M€ d'impôts, ce n'est pas vrai. Les économies il faut les traquer, il faut les rechercher en permanence partout, nous le faisons depuis que je suis élu en tout cas et parfois je m'y suis même un peu opposé parce que je trouvais qu'on allait trop loin. Et pourtant on continue, tous les ans on continue à trouver des économies mais je ne sais pas jusqu'où nous pourrions aller. Vous ne pourrez pas dire que

VNF, enfin vous ne saviez pas que c'était VNF, mais bref VNF n'entretient pas les berges du Doubs si on ne leur donne pas l'argent pour le faire, et de la même façon si nos services n'ont pas l'argent pour entretenir les parcs, etc. parce qu'on n'augmenterait pas les impôts ou parce que les dotations ne sont pas là, il faut lier les choses. De la même façon les services peuvent se dégrader et je serai attentif à la souffrance au travail car je note qu'on met de plus en plus de pression sur les agents, donc il faudra qu'on soit attentif ensemble sur les limites à ne pas dépasser. Enfin faire croire maintenant qu'il y aurait encore des cagnottes, des gisements cachés importants, c'est tromper nos concitoyens. Et vous savez, avec ces affrontements stériles droite/gauche un peu démagogiques, on sait qui va ramasser le gros lot à la fin, vous le savez tous qui va le ramasser en 2012, alors faites attention !

M. LE MAIRE : Éric je n'ai pas grand chose à rajouter à ce que tu as dit et je suis d'accord avec toi. En matière de solidarité, regardez la réforme qui est en train de se mettre en place sur la dépendance. Qui est en train de mettre en place cette réforme ? Elle va être où la solidarité nationale, une certaine justice au niveau national par rapport aux personnes qui sont dans la dépendance ? Vous allez soutenir ça ? C'est vrai que ce serait intéressant d'avoir votre projet par rapport à cela.

M. Abdel GHEZALI : Pour répondre à Michel OMOURI qui nous agite le chiffon rouge sur la sécurité des quartiers, on est aussi attentif que lui aux problèmes de sécurité dans les quartiers. La seule différence entre nous c'est que vous êtes dans le discours. Vous nous dites qu'il faut aller dans telle ou telle rue à Planoise, c'est bien mais les moyens ils sont où ? Le Maire l'a rappelé, on n'a plus de moyens concernant le FIPD, il n'y a plus de moyens sur le Doubs où les crédits sont passés de 550 000 € en 2005 à 90 000 € en 2007. Pour 2010 on ne sait même pas les moyens qu'on va avoir, on nous annonce 50 000 €.

Sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale objet du rapport 15, on nous annonce, j'espère qu'on se trompe, une réduction de 15 à 20 % des crédits. On peut ajouter à cela les désengagements de la Caisse d'Allocations Familiales sur le Contrat Enfance Jeunesse. Et vous venez nous dire que vous avez des solutions et que c'est comme cela qu'il faut agir. Mais la sécurité c'est d'abord l'Etat, or il y a des postes supprimés au niveau de la police. Néanmoins on ne s'en désintéresse pas mais c'est quelque chose qui est global. Les caméras, vous le savez très bien ne vont pas tout régler même s'il en faut à certains endroits. C'est une politique globale, cohérente sur l'éducation, sur la vie des quartiers, sur la sécurité et arrêtez de nous dire : «on va vous montrer comment il faut faire», de parler de Proxim'Sécurité, Proxim'Social. Non, ce sont des actions au quotidien qu'on mène avec différentes délégations sur la culture, sur le sport, sur la tranquillité publique. On est présent sur le terrain mais avec les moyens qu'on a et on compte sur vous puisque Jean ROSSELOT nous dit que l'Etat met plus d'argent sur le logement, sur la cohésion sociale. On va proroger le CUCS et on travaille bien avec l'Etat sur ce dossier. Simplement on nous annonce une baisse des crédits de l'Etat, vous viendrez avec nous expliquer aux associations qu'on ne peut plus les accompagner parce que l'Etat en face ne mettra pas les moyens. Nous, on travaille vraiment avec le quotidien des gens et pas avec des discours sur la sécurité pour leur faire peur.

M. Jean-Marie GIRERD : Est-ce que j'ai le droit de parler ?

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

M. Jean-Marie GIRERD : Parce que vous avez évoqué à deux reprises des élections qui ont lieu en mars...

M. LE MAIRE : Bien sûr que vous avez le droit de parler.

M. Jean-Marie GIRERD : Par éthique personnelle je tiens à faire un peu la part des choses avec mon engagement qui est normal dans une démocratie.

M. LE MAIRE : Ça vous honore Monsieur. En plus je ne vous connais pas pour être particulièrement excessif.

M. Jean-Marie GIRERD : Non, donc je vais répondre à ce qui a été évoqué par mes chers collègues et sur des points sur lesquels je ne suis pas tout à fait d'accord avec eux. Premièrement sur le désengagement de l'Etat, je crois qu'il faut aussi évoquer un autre élément : nous avons des universités

dans un triste état il y a quelques années et nous avons en gros -je vais donner des chiffres rapides- 7 000 € dépensés par étudiant en 2007, maintenant nous avons 10 000 €. Et nous avons cette réforme de l'autonomie qui a permis de libérer les énergies au niveau des universités. J'ai assisté cette semaine dans le cadre de mes activités universitaires aux vœux du Président de l'Université et j'ai pu constater la fougue et l'énergie qu'il avait pour mettre en œuvre cela et il était très content de cet engagement de l'Etat au niveau de nos universités qui représentent l'avenir de notre pays.

Ensuite par rapport à ce qu'a évoqué notre collègue lyonnais, entre la distribution et la création de richesses, je crois qu'il ne faut pas dissocier l'une de l'autre. Si on veut distribuer il faut créer, si on veut créer il faut distribuer. Les systèmes qui ont mis en place les distributions de richesses en ne pensant qu'à la distribution ont baissé leur création de richesses et a contrario ceux qui ne pensaient qu'à la création ont par la même occasion évité de distribuer des choses. Je crois qu'il faut avoir une position équilibrée dans ce domaine.

En ce qui concerne ce qu'a évoqué M. MONNEUR sur les services qui ne sont pas mesurés, j'aimerais qu'il me fasse parvenir cette estimation et ce que ça rapporte aux citoyens. Je le demande sans agressivité mais est-ce qu'il peut me faire parvenir cette information ?

Et par rapport à ce qu'a dit M. ALAUZET, électorat plus égoïste, je n'apprécie pas que 53 % des Français qui ont voté pour Nicolas SARKOZY en 2007 soient considérés comme un électorat égoïste.

M. Éric ALAUZET : J'ai parlé des plus égoïstes de votre électorat, je n'ai pas dit la totalité. Reprenez bien mes propos !

M. Jean-Marie GIRERD : Mais ça m'a touché, et enfin pour ce qui est des économies, je pense qu'il faut les faire à deux niveaux. Nous avons des économies qu'on doit faire pas à pas c'est-à-dire dans une démarche d'amélioration continue au fur et à mesure des actions qu'on peut mener et des économies qu'on peut faire sur les structures par une meilleure organisation. Voilà c'est tout ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE : Simplement on vous donnera cela. C'est difficile à mesurer mais on sait que par rapport aux ratios qu'il y a au niveau des dépenses de personnel, on pourrait sans aucun problème diminuer ce ratio de plus de 10 %, si nous supprimions un certain nombre de services municipaux en régie et les céditions au service privé. C'est pour cela, et je crois que Frank l'a dit, que cela ne veut rien dire quand on mesure comme ça. Si demain on supprimait le Centre Communal d'Action Sociale, alors je le dis tout de suite il n'est absolument pas question de le faire, l'eau, les cantines, l'éclairage public, la voirie, les chiffres ne seraient plus les mêmes. Il faut voir le service qu'on a en face et c'est pour cela qu'effectivement on doit maintenir un niveau de services publics, d'autant plus quand il y a des difficultés car c'est quand les gens sont en exclusion que le service public est une garantie minimum pour tout le monde et il n'y a jamais eu autant besoin du service public qu'aujourd'hui, un service public performant et notre service public est très performant.

M. Jean-François GIRARD : J'espère qu'il y a au moins un adjoint heureux ce soir, en tout cas moi je le suis relativement. Quand on parle dans le débat du tourisme à Besançon, moi j'ai rencontré des gens heureux, des hôteliers heureux en fin d'année, des commerçants et des restaurateurs heureux, pourquoi ? Parce que nos statistiques sont bonnes. J'en veux pour preuve déjà la capacité des investisseurs privés à investir sur Besançon, patrimoine mondial de l'UNESCO. On en a déjà tellement parlé, on a glosé là-dessus, quels sont les résultats, quels sont les bénéfices que Besançon peut engranger par rapport à l'UNESCO ? Eh bien je vous dis que oui il y a une dynamique qui s'est créée, il y a une dynamique au niveau de l'hôtellerie, au niveau de la restauration qui est en marche. J'en veux pour preuve les résultats de cette année. Je vais quand même vous les donner, ce sont des statistiques INSEE qui sont sorties fin novembre. Les nuitées de 2009 à 2010 ont été en augmentation de 28 000 nuitées sur un chiffre de chambres d'hôtel qui est passé de 1 450 à 1 650 puisqu'on a créé en 2010 pas moins de 200 chambres dont 150 chambres en 3 étoiles. Pour le moment on n'a pas de 4 étoiles, on n'a pas encore ce créneau-là mais bien évidemment on va travailler sur ce thème. Probablement que le 3 étoiles quand c'est un 3 étoiles hôtel de charme c'est relativement suffisant. Si vous avez visité un ou deux hôtels qui viennent d'ouvrir notamment l'Hôtel de Paris, l'Hôtel des Clarisses va ouvrir au printemps, je pense que vous avez dans cette gamme de quoi ravir les Suisses et les Suissesses.

Je n'ai pas fini mes résultats pour M. GONON, je vous donne quand même le nombre d'arrivées sur Besançon. Au niveau de l'hôtellerie, on était sur une fréquence de 27 000 entrées par mois en 2005, on est passé à une fréquence d'arrivées de 36 000 entrées, on avait 25 000 depuis 2005, 2006, 2007, 2008, je vous donne les statistiques je les ai sous les yeux et en 2010 on a fait 400 000 arrivées. Bien évidemment les gens ne se sont pas évanouis dans la nature, ils sont allés dans les hôtels et on gagne au niveau de cette hôtellerie un taux d'occupation qui passe sur l'année de 57 à 63 % pour 1 650 chambres. Alors, je ne peux pas encore évaluer quelle est la dépense moyenne, on va le savoir bientôt, de ces gens-là chez nos commerçants en ville et dans les restaurants. Ça fait partie de mes propos de communication et on a bien évidemment un Observatoire du Tourisme qui est en marche. On vous donnera en mars les résultats de la fréquentation hôtelière et touristique. Sachez d'ores et déjà qu'avec ces résultats je pense qu'on est quand même sur une bonne voie avec en 2011 des perspectives de congrès nationaux, trois congrès nationaux de 1 200 personnes qui vont en mai, en juin et en août, venir de manière importante remplir nos hôtels. Venez aux réunions de l'Office du Tourisme, vous verrez aussi des commerçants et des hôteliers qui ont le sourire globalement.

M. LE MAIRE : Ils ne peuvent pas aller aux réunions de l'Office du Tourisme, tu leur enverras les comptes rendus.

M. Jean-François GIRARD : Je ne vous ai pas parlé du mois de décembre Monsieur ROSSELOT, ne commencez pas à parler du dernier mois de l'année. En décembre à Besançon il y a eu les grèves ! Les statistiques je les ai à votre disposition.

M. LE MAIRE : Quand on parle de réduction des frais, il y en a qui sont allés aux Antilles, d'autres à Marrakech. Parenthèse refermée !

Mme Martine JEANNIN : Je fais partie des Françaises qui sont tristes et inquiètes. Effectivement je profite du social comme tout le monde mais je sais par ailleurs que le social ne peut exister que si on aide les PME, PMI. Je le sais parce que je travaille dans une entreprise installée sur TEMIS qui allait pas trop mal mais qui connaît déjà des difficultés de trésorerie. Alors moi je suis ravie d'avoir des vœux, que tout le monde se réunisse, les Bisontins, ça nous permet d'échanger, c'est quelque chose qui me tient à cœur et je comprends que cela soit maintenu.

Par contre, en ce qui concerne le PPI j'ai remarqué qu'il y avait quand même des chiffres exagérés : rénovation d'une salle de quartier 3 M€, réaménagement d'un hangar aux Torcols 2,250 M€, complexe de rugby aux Orchamps 3,9 M€, réhabilitation de la Maison du Peuple 680 000 €, aménagement des locaux municipaux 800 000 €, soit un total de 10,7 M€ pour 3 salles, 1 hangar et 1 stade. Alors écoutez franchement là on dit qu'il n'y a plus d'argent sur Besançon mais je suppose qu'il faut regarder cela de plus près.

Par ailleurs on vous a entendu sur France 3 parler de 0 % d'augmentation sur la taxe d'habitation, on est bien d'accord ; vous ne parlez pas de la part communale mais du montant à payer, ça veut dire que les Bisontins vont avoir 0 % d'augmentation de leur taxe d'habitation ?

M. LE MAIRE : Non, Madame. Je me permets de vous rappeler que nous sommes ici au Conseil Municipal de Besançon et que les taux dont nous parlons sont des taux municipaux.

Mme Martine JEANNIN : C'est une nuance quand même à apporter ...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une nuance, c'est une évidence qu'ici nous ne parlons pas des taux de l'Agglomération ou du Département.

Mme Martine JEANNIN : Tout le monde avait compris que ce n'était que sur Besançon.

M. LE MAIRE : Non, vous étiez la seule à avoir compris cela.

Mme Martine JEANNIN : Donc le montant à payer sera plus important, c'est important de le dire aussi. Alors ensuite j'ai remarqué également sur un des tableaux que vous nous avez fournis qu'entre 2014 et 2015 les contributions directes allaient augmenter de 4,70 %. Tout à l'heure vous avez répondu à mon collègue que vous n'étiez pas en campagne mais vous avez quand même bien pensé à l'augmentation de la contribution directe de 4,70 % en 2015. Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet.

M. Michel OMOURI : Quand j'ai tout à l'heure énuméré ces problèmes de sécurité publique, et là je vais peut-être m'adresser au candidat...

M. LE MAIRE : Quel candidat ?

M. Michel OMOURI : Je parle de vous sur la première ou la deuxième circonscription où vous êtes candidat.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, on ne va pas rentrer dans ce petit jeu-là, il n'y a aucun candidat et vous parlez ce soir des orientations budgétaires. Je vous demande de rester sur ce sujet-là sans quoi je vais devoir autoritairement vous couper la parole.

M. Michel OMOURI : C'était une boutade.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une bonne boutade. Maintenant je vous demande de revenir au sujet.

M. Michel OMOURI : Si j'ai parlé de Planoise, ce n'est pas sans raison. Monsieur le Maire vous êtes bien au courant de ce qui se passe avec Intermarché de Planoise qui rencontre des difficultés aujourd'hui. Si on ne règle pas le problème sur la Place Cassin, je pense que le propriétaire risque de partir et Intermarché de fermer ses portes...

M. LE MAIRE : Arrêtez de faire peur, je connais M. BERNARD parfaitement.

M. Michel OMOURI : Je m'en suis entretenu avec M. BERNARD. Allez demander à son épouse comment ça se passe psychologiquement par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent.

M. LE MAIRE : C'est incroyable !

M. Michel OMOURI : Non ce n'est pas incroyable, c'est la réalité. Souvenons-nous qu'en 1993 Intermarché a failli fermer. Là je redis que si on ne règle pas le problème de sécurité sur le secteur de Planoise, on risque d'avoir une déconfiture. En plus, je me souviens qu'en mars 2010 vous vous êtes réjoui d'avoir gagné les régionales mais je suis inquiet car je vois sur un bureau de vote à Planoise l'extrême droite augmenter. C'est pour cela que je vous alerte sur ces questions-là. Maintenant sur les problèmes de sécurité, Proxim'Sécurité qu'est-ce que c'est ? Je me suis basé sur le Contrat Local de Prévention de Sécurité Besançon 2008-2010, qu'on doit réécrire en 2011 donc je propose qu'une partie de Proxim'Sécurité serve en action sur le Contrat Local de Prévention et surtout j'espère ne plus entendre dire qu'il manque 40 policiers à Besançon. Monsieur FOUSSERET, vous respectez toujours votre promesse ; or dans le contrat local de sécurité en 2008 il y avait 9 policiers municipaux pour les quartiers et vous vous êtes engagé à monter à 21 policiers municipaux en 2010. Je les attends toujours sur Brulard, sur Planoise, sur Montrapon, sur Clairs-Soleils, simplement il faut tenir ses engagements. La prochaine fois, évitez de dire qu'il manque 40 policiers nationaux parce que je peux vous répondre qu'il manque 11 policiers à Besançon.

M. LE MAIRE : C'est bien, chacun a compris. Faites attention quand même à ce que vous dites publiquement concernant le devenir d'une grande surface à Planoise vis-à-vis de M. BERNARD, faites quand même attention à ce que vous mettez dans sa bouche, c'est un conseil amical que je vous donne. Vous n'avez plus la parole.

M. Lazhar HAKKAR : Monsieur le Maire, je ne sais pas si on l'a fait tout à l'heure parce que je suis arrivé à peine en retard, je voudrais avoir une petite pensée pour le peuple tunisien, un peuple frère, je pense que tout le monde connaît la Tunisie, c'est un peuple qui se débat dans de grandes difficultés, j'espère qu'il pourra sortir de là avec le régime démocratique qu'il mérite.

Je voudrais dire c'est vrai que pour moi l'année 2010 n'a pas été facile, il y a eu effectivement des drames. Si je m'en tiens aux statistiques qu'on a, Besançon est toujours qualifiée au plus haut niveau comme une ville calme, c'est peut-être pour cela qu'il y a moins de poussées. Il y a eu deux secteurs dans lesquels on a noté une augmentation des problèmes, d'une part ce sont les dégradations des fameuses succettes Decaux qui ont plombé les chiffres, et effectivement les cambriolages, + 2 % à Besançon sachant qu'au niveau de la France il y a 3 % d'augmentation des délits. Je comprends M. OMOURI qui n'est pas dans les dossiers, mais il s'agit d'une politique complexe, une politique qui est effectivement inscrite dans un contrat, le Contrat Local de Prévention et de Sécurité et qui est pluri-partenaire et je vous assure que les services de l'Etat prennent leur place dans ce dispositif... Sachez que ce contrat est réécrit avec les collectivités territoriales et les collectivités nationales dont l'Etat et je veux dire simplement qu'il faut savoir raison garder. Quand il y a un drame dans ce type de situation c'est toujours très difficile. Alors il y a eu deux drames majeurs à Besançon, ce sont les deux enfants qui ont été victimes de collision et puis ce drame qu'on a évoqué tout à l'heure avec Nathalie et Samia où j'ai pu constater sur place que les services de l'Etat et ceux de la Mairie ont travaillé en parfaite osmose, le GIPN et les services de la Ville ont travaillé ensemble et il y a eu un dénouement heureux. C'est cela que j'attends des services publics.

Alors puisque vous avez l'oreille de M. SARKOZY, je ne sais pas où vous en êtes au sein de l'UMP mais j'aimerais bien que vous nous aidiez Monsieur OMOURI. Vous avez des propositions un petit peu à l'emporte-pièce. Je respecte votre souci de venir en aide, etc. mais regardez il y a une grande ville UMP qui se débat dans ce type de problème, allez lui proposer cela ; allez à Marseille, vous verrez que des propositions comme les nôtres ne marchent pas. Il faut à la fois un travail dans l'immédiateté, il faut un travail à moyen terme, il faut un travail à long terme et à Besançon on fait un travail à long terme. C'est vrai que ce n'est pas toujours visible, ce n'est pas toujours spectaculaire. On met en place des actions de lutte contre la violence, on a inauguré Parole en tête début janvier à Planoise, il y a tout un travail de fond qui est fait, il y a des animateurs sur les quartiers, il y a des animations sportives, c'est une ville très sportive, il y a les maisons de quartier qui sont présentes. Mais effectivement si on ne s'en tient qu'aux drames, même si à chaque fois qu'il y a un drame je me demande toujours ce qu'on aurait pu faire mais malheureusement si on analyse les drames qui se sont produits à Besançon, je ne vois pas ce que la Ville aurait pu faire pour les éviter. Je souligne quand même qu'on a évité un drame majeur et j'étais vraiment très inquiet parce que quand une prise d'otages dans une maternelle démarre on ne sait pas jusqu'où ça peut aller. On a eu de la chance, on va dire.

Deuxième chose pour vous montrer comme les collectivités travaillent en bonne entente, on a un taux d'élucidation phénoménal à Besançon. Ce n'est pas la Ville, vous pourriez donc vous en gargariser, vous pourriez tirer à vous la couverture en disant que cela ne se passe pas trop mal à Besançon. Evidemment il y a des problèmes mais s'il y avait des recettes magiques, Marseille les auraient appliquées. Malheureusement à Marseille on voit l'escalade, on part dans la répression et ça monte en face et c'est malheureux. Donc, gardons raison surtout en ce moment.

Je ne vais pas revenir sur le service public qui pour moi est quelque chose de très important, puisque garant effectivement de l'égalité surtout quand on est issu d'un quartier populaire. J'ai bénéficié du service public, j'aimerais bien qu'on le laisse en place et puis ce n'est pas démagogue ce que je vais dire, mais fonctionnaire pour moi ce n'est pas un gros mot. J'ai le plus grand respect pour les fonctionnaires parce que ce n'est pas facile pour eux de travailler actuellement avec toutes les restrictions. Je ne reviens pas sur le FIDP qui est passé, je ne l'invente pas, c'est écrit, de 550 000 € à 90 000 €, sans compter qu'en plus on nous pousse de façon majoritaire à utiliser les 90 000 € en vidéo surveillance. Alors je rebondis sur la vidéo surveillance ; vous dites que vous êtes pressé mais je suis désolé il y a un comité d'éthique, respectez ce comité d'éthique, respectez les gens qui y siègent. Vous y avez M. ROSSELOT qui est quand même proche de vous, vous pouvez vous rapprocher de lui, lui transmettre vos propositions, il les fera passer. Actuellement l'étude est en cours, on ne va pas faire n'importe quoi, c'est quand même un sujet délicat. Vous dites tout de suite vidéo protection à Planoise

mais d'autres quartiers vont peut-être dire pourquoi pas nous, etc. Ce n'est pas un sujet anodin qu'on traite comme ça par dessus la jambe. Actuellement, il y a des choses qui m'inquiètent ; il y a quelques mois des hautes personnalités de ce pays s'amusaient à faire des petites blagues salaces, je pense aux Roms ou aux Auvergnats et maintenant on entend dire que ce sont les Noirs et les Arabes qui seraient à l'origine de la délinquance, c'est absolument scandaleux ! Il faut faire attention à ce qu'on dit, j'insiste sur ce point. On est en train de glisser à force de courir après les extrêmes, c'est dangereux, il faut faire attention à cela. Et puis je vais vous faire une petite confidence ; c'est vrai que Besançon pour nous est le centre du monde mais il faut quand même regarder ce qui se passe ailleurs et malheureusement pour nos amis mexicains, la ville la plus criminogène du monde est une ville mexicaine où il n'y a pas d'Arabes, ni de Noirs. Et quand on rentre là-dedans c'est la République qui s'éloigne, ce sont les grandes valeurs, c'est la morale qui s'en va, eh bien il faut resserrer les boulons. La vidéo surveillance éventuellement ce serait un petit outil. Ce qui est important c'est d'agir sur les comportements, ne pas stigmatiser les gens. Je connais des gens qui avaient un comportement délictuel il y a 5 ans et qui aujourd'hui sont des pères de famille. Voilà, il faut travailler là-dessus, une société moderne qui se veut aller vers plus de lien social c'est cela, ce n'est pas uniquement la répression. Donc oui à la sanction mais une sanction individuelle, pas une répression aveugle où on met tout le monde dans le même sac et qui au bout du compte est contre-productive.

M. LE MAIRE : Vraiment bravo, c'est très bien Lazhar et je suis parfaitement d'accord avec toi. Il n'y a rien à retirer, rien à ajouter.

M. Edouard SASSARD : Je vais me permettre de revenir rapidement sur deux points qui concernaient M. ALAUZET puisque vous avez validé son explication et puis aussi M. MONNEUR. Sur la partie taxe d'habitation, le choix de ne pas vouloir augmenter la taxe d'habitation car ça touche les ménages les plus faibles, les plus modestes, je vous rappelle quand même qu'on a une taxe d'habitation qui est une des plus fortes de France historiquement depuis très longtemps, premièrement. Deuxièmement évidemment tout le monde ne la paie pas mais quand il y a exonération ou dérogation, qui paie, qui compense, qui complète ? Sur la taxe d'habitation c'est l'Etat, c'est-à-dire qu'en fait le principe en taxe d'habitation est assez simple, quand il y a des dégrèvements, des exonérations, l'Etat complète, donc pour Besançon où 40 à 45 % des foyers fiscaux paient complètement la taxe d'habitation, le reste est compensé par l'Etat. Donc votre discours est contradictoire puisque vous décriez l'Etat mais vous faites payer l'Etat d'une autre façon.

Concernant l'eau et les services, l'année dernière j'étais intervenu lors de la décision modificative n° 1 du Conseil Municipal du 17 juin où j'avais terminé : oui l'imposition est forte à Besançon et elle augmente, mais comme souvent vous nous répondez que la raison entre autres c'est le prix de l'eau, et là ça s'adresse à M. MONNEUR, qui dit que c'est un choix de votre part. Donc je suis allé comparer le prix de l'eau. J'avais fait cela en mai, juin, j'en ai juste pour deux minutes, une minute trente pour faire la démonstration entre les villes partant du principe que les villes avec un taux faible de taxe d'habitation, de taxe foncière, vous me prouvez le contraire, auraient un prix de l'eau plus cher. Donc je suis parti des données que M. LIME avait validées au Conseil Municipal, avec un couple qui paie suivant l'exemple à peu près 3 225 € par an, pour consommer 120 m³ d'eau une famille bisontine paie 290 € par an, et que l'eau soit gérée par une régie. Je suis parti sur ces bases-là donc j'ai fait un équivalent ville par ville sur la fois le prix de l'eau et les impôts. Sans faire toutes les villes de France, j'ai trouvé deux villes rapidement qui paient beaucoup moins d'impôts que nous avec un prix de l'eau proche, Limoges taxe d'habitation, taxe foncière 1 088 € au lieu de 1 325 €, prix de l'eau 292 € par an au lieu de 290 €. Angers taxe d'habitation plus taxe foncière 1 158 € au lieu de 1 325 €, prix de l'eau 324 € au lieu de 290 €. Ce que je veux dire par là c'est que tout ne s'explique pas. C'est aussi un moment de choix politique sur le tramway ou sur d'autres points mais de toujours mettre en place les services, l'eau, etc. le contraire se vérifie assez facilement.

M. Jean ROSSELOT : Très rapidement je dirai à Christophe LIME qu'heureusement que nous acquiesçons sur les orientations que vous nous proposez parce qu'imaginons qu'en amont lorsque vous posez les actions, que vous les prévoyez, nous votions contre, mais vous courriez dans les écoles dire au secours la droite va vous affamer.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas trop notre genre.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas loin, je vous connais. Mais l'éminence de notre rôle comme celui de toute assemblée, c'est le contrôle, c'est l'évaluation, c'est l'appréciation des résultats et je répète, j'entends et je vois que vous n'avez pas fait en dépit de certaines mises en garde paraît-il, vous n'avez pas fait les bons choix techniques et ça risque de nous entraîner dans des dépenses fortes et fâcheuses. Pour l'école je suis le premier à être attaché à la laïcité et tout, alors les charges de cavalerie ! Je commence à penser à l'université parce que jamais dans l'histoire de la République un tel effort a été fait en faveur de l'université pour moderniser et mettre à chance égale notre pays avec les grands pays d'innovation technologique dans le monde. Commencez par dire cela. Pour le restant il y a un fait, il y a 600 000 élèves de moins qu'il y a 15 ans dans nos écoles, mais je suis le premier à dire qu'il faut soigner le service de l'éducation.

Pour ce qui est de nos amis et collègues Verts, Éric ALAUZET, Nicolas GUILLEMET sur lesquels on peut fonder beaucoup d'espoir vu de leur culture, je suis frappé par leur inculture économique et financière et ça n'augure pas de bon plan d'avenir. Alors cher Éric, la taxe professionnelle est remplacée par la contribution économique territoriale qui elle-même se décompose en contribution sur la valeur ajoutée, c'est la grande innovation, pour 80 % et 20 % sur l'impôt foncier. Et je rappelle, je l'ai déjà dit car ça m'avait frappé ce chiffre, que l'impôt foncier qui finalement n'est pas très élevé pour les propriétaires de maison particulière, pour BOURGEOIS Découpage par exemple représente 200 000 € par an pour cette entreprise. Alors je conseillerai à Éric et à Nicolas GUILLEMET de lire ce livre d'un des plus grands experts internationaux économiques et financiers, un socialiste, Jacques ATTALI, sur le problème de notre compétitivité à l'avenir. C'est pour cela que je me fais beaucoup de souci pour les entreprises. Cher Nicolas, comment se fait-il qu'avec un taux de 33 % c'est-à-dire un tiers prélevé sur les bénéficiaires des entreprises dont vous nous avez donné la litanie, comment se fait-il qu'avec ces impôts-là, plus tous ceux qu'on paie par ailleurs, l'impôt sur le revenu, etc. il ait manqué, c'est écrit dans le rapport je ne l'invente pas c'est vous qui l'avez écrit, en 2010 dans les caisses de l'Etat 152 milliards d'euros ? C'est terrible ça, l'impôt sur la fortune 4 milliards, le bouclier 600 millions, il a manqué dans les caisses de l'Etat l'année dernière 152 milliards d'euros. Il y a eu le plan de relance heureusement d'ailleurs et puis la prévision, ça c'est le déficit quasiment réalisé de 2010, mais la prévision de déficit pour 2011 est quand même de 92 milliards. Alors on n'est pas tout seul au monde et je crois que le Gouvernement a une très bonne réaction en faisant un mariage subtil entre la relance de la consommation et la maîtrise des dépenses publiques, la rigueur d'un côté, la relance de l'autre ce qu'on a appelé la «rilance».

Je pense que dans ce contexte il faut économiser, il faut rendre plus performants les services publics. Je demanderais bien à Annie MENETRIER si elle trouve normal de donner de beaux cadeaux aux banques, 350 000 € à la Caisse d'Épargne. Je n'ai jamais compris cette absence de réaction des communistes sur ce scandaleux cadeau aux banques ! Je vous attends là-dessus, je n'ai toujours pas de réponse. Encore une question à laquelle on ne me répond pas, je n'ai pas fini de la poser. Je considère que c'est un scandaleux cadeau aux banques que de leur donner 350 000 € de nos impôts pour nous loger alors que toutes les villes ont résolu la question en restaurant un bâtiment public.

M. LE MAIRE : Vous revenez encore là-dessus ? Deux fois par séance maintenant ?

M. Jean ROSSELOT : Mais c'est monstrueux de jeter par la fenêtre chaque année 350 000 € de loyers alors qu'on est enfoui dans les étages.

M. LE MAIRE : Ça ne fait jamais que trois voyages à la Martinique en jet !

M. Jean ROSSELOT : Ce qu'a fait le Gouvernement a permis la relance et je pense qu'il n'a pas donné de l'argent aux banques, c'était une couverture de garantie, ce qui n'est pas la même chose, qui a permis de restaurer le crédit, par conséquent les prêts et par conséquent de faire repartir la machine économique comme dit Pascal BONNET, c'est tout à fait juste.

Vous me répondez Monsieur le Maire qu'un syndicat mixte est en cours de création, c'est mieux que rien, je vois que vous progressez un peu. C'est suite à ce qu'a dit Claude JEANNEROT à Sochaux.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT je ne peux pas vous laisser dire des choses inexactes. Ce syndicat mixte on n'en a pas parlé à Sochaux cela fait un an qu'on en parle, et c'est de mon devoir de signaler quand vous désinformez, ce que vous faites en permanence. Ce soir nous avons passé 4 heures sur ce sujet, il n'en est rien ressorti de concret que de la désinformation.

M. Jean ROSSELOT : Quand vous parlez, vous, de Nicolas MICHELIN, il n'était pas à la réunion du mois de décembre, vous non plus d'ailleurs et c'est sa collaboratrice qui m'avait dit à l'époque «c'est peut-être à examiner». Donc je dis Monsieur le Maire tout simplement mieux vaut tard que jamais mais le syndicat mixte c'est ni plus ni moins que la traduction du pays que je vous propose de faire depuis 5 ans. C'est grave qu'on ait perdu autant de temps parce que comme l'a rappelé Philippe GONON, vous avez vu ce qui se passe ailleurs et je trouve qu'on a un grand retard. Maintenant, on peut aimer sa ville mais il faut rester lucide. Moi j'ai été marqué par les paroles de M. MESSULAM, le chef de projet de la LGV parce que les meilleures expertises ce ne sont pas les nôtres, mais celles que les autres font de l'extérieur et on peut souffrir quand on entend des personnalités comme ça dire qu'avec le TGV il faut quelque chose qui accompagne, que pour les Parisiens Besançon c'est le bout du monde, le ban de l'empire, votre Directeur Général des Services était là il y a juste un an. On aime sa ville mais il y a beaucoup à faire, il ne faut pas se contenter de tout comme vous le dites.

M. LE MAIRE : Vous savez Monsieur ROSSELOT, vous avez le droit de dire tout ce que vous voulez. Mais ce que vous venez dire ce soir vous l'avez déjà dit 10 fois et c'est maintenant 2 fois par réunion. Alors ça pose problème pour la clarté et la tenue de nos débats et je vais finir par ne plus vous répondre parce que ce que vous dites est faux et vous le savez bien. Je veux ramener de la dignité dans ce Conseil Municipal. Qu'est-ce que demain, après-demain, les historiens qui dépouilleront nos débats dans une centaine d'années sous le contrôle d'un huissier ou d'un notaire, vont retenir de cela ? Eh bien pas grand chose !

M. Abdel GHEZALI : Je voudrais simplement dire à Michel OMOURI que le numéro vert qu'il propose existe déjà c'est le 17. Donc il n'invente rien. D'autre part, on ne peut pas nous dire ici que tout va mal, que sur la sécurité on ne fait rien, alors que lorsqu'on demande de travailler en partenariat avec l'Etat, les députés nous répondent qu'on ne nous met pas plus de moyens parce que Besançon est une ville où ça se passe bien. Il faudrait peut-être vous mettre d'accord entre vous.

M. LE MAIRE : Tu as raison. J'ai écrit à plusieurs reprises à un Ministre de l'Intérieur fort célèbre qui s'appelait, qui s'appelle toujours d'ailleurs Nicolas SARKOZY. Il m'a été répondu que vu la situation à Besançon, nous avons les moyens nécessaires. Circulez, il n'y a rien à voir ! Mettez-vous d'accord avec lui !

M. Pascal BONNET : Je voudrais revenir sur trois points. Déjà vous nous demandez souvent de faire des propositions, M. OMOURI et Edouard SASSARD vous font des propositions en matière de sécurité qui ne sont pas purement répressives, qui sont équilibrées avec une dimension préventive, vous balayez ça d'un revers de la main. Faut-il vraiment faire des propositions ? Ensuite on n'a pas opposé l'impôt sur l'entreprise et l'impôt sur les ménages, on a simplement lu votre rapport où vous écrivez «nous privilégierons à nouveau la hausse du foncier bâti pour partager l'effort entre les ménages et le monde économique très largement bénéficiaire de la réforme de la taxe professionnelle». Donc vous l'avez dit, vous l'avez écrit. C'est un choix politique, vous avez le droit de le faire mais assumez-le. Vous avez choisi de privilégier l'impôt foncier parce que la suppression de la TP a soulagé l'économie. Ensuite j'ai été vraiment stupéfait lorsque vous nous avez dit que par générosité vous envisagiez d'aller au-delà de Rioz jusqu'à Vesoul, ce n'est pas de la générosité c'est du réalisme...

M. LE MAIRE : C'était une boutade...

M. Pascal BONNET : ...oui je sais bien mais ce n'est pas de la générosité, c'est notre intérêt...

M. LE MAIRE : Mais je suis d'accord avec vous !

M. Pascal BONNET : C'est notre intérêt et c'est du réalisme un peu tardif et comme l'a dit Jean ROSSELOT tout à l'heure, à plusieurs reprises dans le passé il a pu et moi aussi à certains moments mettre l'accent sur la nécessité d'aller au-delà de l'Agglomération en terme de raisonnement d'aménagement. Alors on sait que l'Agglomération est récente... elle est fragile et il fallait aller au-delà dès que possible. Je me souviens d'un débat au SCOT lors du mandat précédent où justement on se posait la question de raisonner en terme de Besançon-Auxon et de Besançon-Vesoul. J'avais été étonné qu'on refuse Besançon-Vesoul, en me répondant -mais ça c'est dans 50 ans- alors que le SCOT c'est raisonner à moyen et long terme. Donc aujourd'hui vous savez très bien puisque l'Agglomération et la Ville raisonnent dans ce sens-là, qu'on va vers Vesoul, qu'on va vers Dole, qu'on va vers Pontarlier, voire Lons, pour arriver à un niveau de développement et de poids suffisant pour maintenir une capitale régionale qui rayonne alors qu'il y a des ambitions au Nord Franche-Comté. Votre ami Pierre MOSCOVICI que j'ai vu à France 3 il y a quelques mois, alors qu'il y avait un partenariat qui se développait avec un territoire de Suisse disait : «on veut créer une agglomération d'envergure, une métropole entre Strasbourg et Lyon». Mais moi je suis désolé, entre Strasbourg et Lyon il y a une capitale régionale et justement il faut éviter de raisonner uniquement comme cela. Donc quand vous présentez comme de la générosité ce qui est le réalisme que vous n'avez pas eu avant, c'est peut-être une boutade mais comme boutade c'est curieux...

Mme Catherine GELIN : C'est la façon dont vous parlez du groupe et de nos positions par rapport à la Fonction Publique qui m'a fait mal au coeur. Pour information, je suis fille d'agent de service public, je suis dans la Fonction Publique, mon époux également et mes grands-parents l'étaient aussi parce que trop pauvres pour exploiter des terrains et ils n'avaient d'autre solution pour s'en sortir que l'instruction donc je suis vraiment très heureuse de cette tradition et de cette filiation. C'est vrai que pour moi l'école est un moyen d'ascension sociale, d'éducation et certainement un des meilleurs vecteurs pour une vie en société conforme à ce que l'on souhaite, c'est-à-dire harmonieuse. Ce n'est pas de l'humour, c'est juste la vérité.

Ensuite lorsque je vous parlais de l'investissement, il est indiqué sur trois ans, 156 millions d'euros dépensés en investissement, vous pensez que cela sera à quelle hauteur pour 2011 ? Autre question, j'ai vu aussi que l'investissement était, il me semble, Besançon 50 %, 40 % l'Etat et 10 % autres, est-ce que vous pourriez me répondre sur tout cela ?

M. Philippe GONON : Oui, pour en terminer, deux sujets complémentaires et puis une conclusion sur le problème des finances publiques.

Un premier point sur l'Education. Nous ne pouvons pas faire grand chose sur la carte scolaire, nous ne connaissons pas cette carte scolaire. Nous savons qu'il risque d'y avoir beaucoup d'amputations mais simplement ce que nous voudrions dire, c'est que nous partageons les inquiétudes actuelles sur cette future carte scolaire et nous nous associons aux différents mouvements qui vont avoir lieu pour protester contre la suppression de ces postes. Nous préférierions qu'ils soient maintenus et que le nombre d'élèves soit descendu dans les classes, surtout dans les quartiers les plus difficiles.

Deuxième point sur l'Université ; vous connaissez mon inquiétude permanente sur l'avenir de l'Université de Franche-Comté. Je ne suis pas aussi optimiste que le Président CONDE a bien voulu le dire dans sa dernière intervention. Je suis inquiet sur une fusion parce que pour moi c'est une fusion qui est en train de se passer. Quand on parle de la future entité Bourgogne - Franche-Comté, ce qui me préoccupe ce n'est pas du chauvinisme, c'est simplement savoir où se situera le centre de décision qui dira par exemple : voilà pour l'année prochaine ou les cinq ans qui viennent, voilà les formations qui seront organisées sur tel ou tel territoire. Est-ce que nous aurons notre mot à dire, est-ce que nous aurons une part de décision dans ce, je ne sais pas comment techniquement dans l'Université on appelle ce programme de formation, mais est-ce que nous aurons encore la main sur notre avenir de formation universitaire au plus haut niveau et sur les laboratoires de recherche associés à l'Université ?

Je voudrais terminer sur un point que je qualifierais de gouvernance des fonds publics. Il y a un certain nombre de points que je voudrais vous proposer, comme vous avez su le faire notamment à l'occasion du débat que nous avons eu il y a deux ans sur les clubs sportifs de haut niveau, j'en ai parlé très récemment avec Abdel GHEZALI et nous avons un petit hiatus entre nous, on s'est expliqué là-dessus, quand je vois fonctionner un certain nombre de structures partenaires de la Ville de Besançon et je citerai

deux exemples particuliers, je suis intimement persuadé qu'il faut mettre en place un nouveau système de suivi et de contrôle des fonds, des avances, des subventions que nous accordons à ces structures partenaires. Je pense notamment au Festival L'Herbe en Zik et à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux. J'ai vu des déficits importants apparaître, j'ai vu des plans de licenciement, il y a des actions judiciaires en cours. Il semble quand même que ces gens n'ont pas compris qu'aujourd'hui les fonds publics deviennent rares, deviennent précieux et il faut impérativement qu'ils prennent conscience que quand ils font des déficits, il ne faut pas venir auprès d'une collectivité comme la nôtre nous demander de boucher leurs trous. Vous avez bien réagi en matière de sport. Ce que je vous demande c'est de mettre en place la même cellule de gestion, les mêmes procédures de contrôle sur ces structures en général associatives mais pas forcément, qui utilisent des fonds publics, qui vivent partiellement de nos fonds, de nos impôts et qui ont une trop nette tendance à oublier que les déficits, ce n'est pas à nous de les boucher régulièrement. Si vous le permettez, je voudrais terminer sur un appel, à l'exemple qui vient d'être donné par la Présidente de la Région de Franche-Comté Mme DUFAY qui a accepté, forcément un petit peu contrainte, de diminuer son budget de 4 %. J'ai regardé dans les mesures envisagées, alors vous me direz ce sont des mesurette mais je pense que c'est aussi symbolique d'une volonté de maîtriser des dépenses parce qu'on ne peut pas être dans le toujours plus, on doit être aussi de temps en temps dans la stabilité, voire dans une passe difficile parce que nous sommes dans une passe difficile, accepter pendant une période réduite de diminuer un certain nombre de budget. Pour diminuer son budget de 4 %, qu'est-ce qu'elle a fait ? Elle ne va plus à la Foire Comtoise, elle réduit le nombre de parutions de Franche-Comté Magazine, elle descend le partenariat avec le Football Club de Sochaux de 10 %, elle suspend -j'ai bien noté le mot suspend- pas disparition mais suspension, ce qui veut dire que dans un temps meilleur il reviendra, elle suspend le Festival des Bancs Publics. Elle nous a montré un exemple, je pense que la Ville de Besançon, comme d'autres collectivités, devrait accepter aussi ce principe que dans un moment difficile nous puissions stabiliser, voire réduire les budgets.

M. LE MAIRE : Sur l'Université, nous sommes un peu sur la même longueur d'ondes. Vous savez qu'il y aura la Fondation Scientifique dont le siège sera à Dijon et l'Université Fédérale dont le siège sera à Besançon. Vous savez peut-être que pour le pôle de Gériologie Interrégionale Bourgogne - Franche-Comté, le siège est à Besançon et j'en suis même le Président. Nous réalisons aussi un travail important au niveau de la cancérologie. Donc il y a un travail en collaboration importante avec l'Université.

Concernant les structures de contrôle, on ne va pas les mettre en place, elles existent déjà avec le Contrôle de Gestion. Myriam HENRIET suit cela en permanence et nous rédige les notes donc on contrôle déjà et je ne voudrais pas que l'on puisse croire qu'effectivement on ne se préoccupe pas de cela. Vous dites toujours que j'ai des oursins dans les poches, j'en suis très fier et aussi d'être un Franc-Comtois tendance Auvergnat. Je suis très fier de cela car cet argent c'est de l'argent public. Je n'ai qu'un seul discours, c'est que la Ville n'est pas là pour éponger les déficits. Je peux difficilement demander des efforts aux services municipaux qui les font et laisser les associations faire n'importe quoi. Je ne peux donc pas m'opposer à ce que vous dites puisqu'effectivement nous avons la volonté de contrôler. Après on se retrouve quelquefois dans des difficultés, il y a urgence parce que derrière les associations il y a aussi souvent des femmes et des hommes qui ont des emplois, qui font un véritable travail et c'est ce travail qui risque de tomber donc il faut toujours peser le pour et le contre et faire en sorte qu'effectivement l'activité puisse continuer. J'ajouterai que s'il y a beaucoup d'associations dans le domaine social et dans le domaine de l'insertion entre autres qui ont des difficultés, cela résulte aussi de la fin des contrats aidés, de la diminution des subventions versées par des partenaires extérieurs, partenaires d'Etat.

Enfin, vous nous dites il y a le toujours plus. C'est là encore de la désinformation et je vous dis amicalement que quelquefois vous exagérez un peu ; nous sommes dans le toujours moins et non dans le toujours plus, depuis 2008. Chaque année notre budget de fonctionnement diminue, je l'ai dit tout à l'heure et peut-être n'avez-vous pas été assez attentif, nous ne sommes donc pas dans le toujours plus. Vous parlez de la Foire Comtoise mais vous devriez savoir que nous n'y sommes plus depuis deux ans à la Foire Comtoise ! Il y a beaucoup de choses qui nous réunissent Claude JEANNEROT, Marie-Guite DUFAY et moi-même et notamment nous avons tous cette même culture d'être très attentif à l'argent public. Donc je ne peux pas laisser dire qu'il y aurait ceux qui sont très attentifs et ceux qui ne le sont pas. En plus vous êtes assez extraordinaire, vous voulez faire des économies, vous voulez qu'on diminue les

impôts, alors que vous souhaitez qu'on investisse plus dans les zones, pour le logement il faut que la Ville attribue des aides particulières, -pour VNF il faut faire payer la Ville-. Vous êtes un libéral qui veut effectivement faire payer au maximum la Ville. Quelque chose a été dit par M. GIRERD qui est très juste, je le trouve presque Straussskahnien d'ailleurs, c'est qu'on ne peut pas dépenser des richesses que l'on n'a pas créées, vous avez totalement raison et je ne fais que dire cela. Non ce n'est pas libéral, c'est du réalisme économique. Il n'y a pas d'un côté ceux qui dépensent et de l'autre ceux qui font les économies. Je répète simplement que nous avons la même analyse avec mes collègues et amis et que cette ville est très bien gérée, d'ailleurs c'est ce que dit quand même l'analyse, et je terminerai par cela, d'un haut fonctionnaire de l'Etat, le Directeur des Finances Publiques. Vous relirez son rapport qui dit que cette ville est très bien gérée, qu'elle a des capacités d'investissement, qu'elle a un faible taux d'endettement parce que c'est aussi cela qu'il faut regarder, moins de quatre années d'endettement alors que certaines villes sont à dix ou à douze. Vous savez, si on diminue notre autofinancement, si on emprunte plus on peut baisser l'impôt mais qui va payer ? Ce sont les générations à venir et moi je ne veux pas que dans quinze ans ou vingt ans on paye encore les erreurs d'aujourd'hui. Je considère que ce rapport a été suffisamment discuté. Donc nous passons au point suivant».

Compte tenu des éléments figurant dans ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2011 et de prendre connaissance de l'actualisation du PPI.

Le Conseil Municipal a largement débattu et a pris connaissance des orientations budgétaires proposées et de l'actualisation du PPI.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.